

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

VetAgro Sup

Campus agronomique de Clermont-Ferrand

Préservation du foncier agricole biologique en Auvergne : Comment améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande de foncier pour favoriser les transmissions agricoles de bio en bio ?

Marion PEREZ

Option Ingénierie du Développement Territorial

Promotion 2013-2016



VetAgro Sup



Auvergne

Avec le soutien financier de :

AUVERGNE – Rhône-Alpes*



Mémoire de fin d'études d'ingénieur

VetAgro Sup

Campus agronomique de Clermont-Ferrand

Préservation du foncier agricole biologique en Auvergne : Comment améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande de foncier pour favoriser les transmissions agricoles de bio en bio ?

Marion PEREZ

Option Ingénierie du Développement Territorial
Promotion 2013-2016

Maître de stage : Marc VIALLE (Terre de Liens Auvergne)

Tutrice de stage : Armelle MAUMELAT-RIBEYRE (VetAgro Sup)

Période de stage : 4 avril 2016 au 30 septembre 2016



VetAgro Sup



Auvergne

Avec le soutien financier de :

AUVERGNE – Rhône-Alpes*



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en aucun cas, seul ou avec un tiers, appeler en garantie VetAgro Sup. »

[ABSTRACT]

Transmissions outside the family context create several issues : farming generations renewal, organic farming expansion, preservation of the financial contributions to convert to organic farming... In this context, the « Mission Foncier Bio », introduced by the regional level of the Programme Ambition Bio 2017, must sustain organic agricultural land. This preservation needs for the transmission help and the support to access organic land. One of the inhibiting transmissions is the mismatch between the supply and the demand of organic agricultural land. So, the goal of this study, which is carried out in end-of-study internship context, is to identify this incompatibility.

To that end, a method statement based on the analysis of four different samples and staggered into three tasks, has been defined. The cross analysis of these samples allowed to describe project proposers, to quantify gaps between supply and demand of organic agricultural land and to suggest nine proposals to reduce these gaps.

These proposals are not ready to use. Indeed, before their implementation, these proposals must be studied more precisely, tested on the territory, and combined together. Finally, the studied mismatch is the first inhibiting to overcome before the primary meeting between the project proposer and the transferor farmer. Nevertheless, other difficulties exist in the rest of the transmission itinerary.

Key words : agriculture - organic - transmission - installation - outside the family context - inhibiting - agricultural land - Terre de Liens

Remerciements

A Marc Vialle, mon maître de stage, pour sa confiance du début à la fin du stage, et son professionnalisme. Et à Corinne Dupasquier, présidente de l'association pour sa gentillesse et son intérêt pour mon travail.

A Armelle Maumelat-Ribeyre, ma tutrice de stage, pour son dynamisme, sa disponibilité, ses précieux conseils et son soutien sans faille pendant ce stage.

A Olivier Aznar, professeur à VetAgro Sup pour le temps qu'il m'a accordé dans un moment d'incertitude, merci pour ses conseils avisés.

A toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer et d'échanger avec moi. Merci aux « experts » pour leur partage d'expériences et de connaissances. Un remerciement aux personnes qui se sont rendues disponibles pour participer aux réunions et aux discussions. Aux membres de mon comité de pilotage ; Nicolas Delorme, Marie Felzines et Noëlle Gougis, qui ont été présents dès le début du stage. Un grand merci aussi aux PP qui ont bien voulu partager leur parcours avec moi en toute sincérité.

A toutes les personnes de l'association Terre de Liens Auvergne, animateurs, et bénévoles. Et à toutes celles de l'Estran, lieu de convivialité et de partage.

A Blandine, ma précieuse amie de l'école, pour ses encouragements.

A ma famille, et tout particulièrement à mes parents pour leur soutien et leur intérêt pour mon travail. A mon compagnon, pour son soutien au quotidien aussi bien dans les moments agréables que ceux difficiles. Et à Brigitte pour le temps passé aux relectures de mes documents.

Table des matières

REMERCIEMENTS

TABLE DES FIGURES

TABLE DES TABLEAUX

SIGLES ET ACRONYMES

INTRODUCTION 1

PARTIE I : LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2

1.	LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE : CONTEXTE ET ENJEUX	2
1.1.	<i>Le contexte de la transmission en agriculture biologique</i>	2
1.2.	<i>Les enjeux de la transmission</i>	2
1.2.1.	Les enjeux communs à l'ensemble des transmissions agricoles	2
1.2.1.1.	Le maintien du foncier agricole existant en zone A (Agricole)	2
1.2.1.2.	La question du foncier bâti.....	3
1.2.1.3.	Le maintien de l'entité de l'exploitation agricole au profit de l'installation	3
1.2.1.4.	Le développement de systèmes innovants à partir d'une entité	4
1.2.2.	Les enjeux spécifiques aux transmissions de bio en bio.....	4
1.2.2.1.	Un développement de l'AB qui passe par l'installation	4
1.2.2.2.	La préservation des années de conversion nécessaires pour la certification	4
1.2.2.3.	La préservation des aides publiques accordées pour les conversions	5
2.	LE MOUVEMENT TERRE DE LIENS : AGIR SUR L'ACCES AU FONCIER AGRICOLE POUR FACILITER LA TRANSMISSION	5
2.1.	<i>Terre de Liens : une autre perception de la gestion foncière</i>	5
2.1.1.	Une association de préservation du foncier agricole, et en particulier du foncier support de l'agriculture biologique.....	5
2.1.2.	L'organisation générale et les missions du mouvement	6
2.1.3.	L'association régionale Terre de Liens Auvergne et son fonctionnement.....	7
2.2.	<i>Le co-pilotage de la mission « Foncier Bio » par Terre de Liens et la Safer</i>	7
2.2.1.	Le Programme Ambition Bio 2017 : contexte, axes d'action et objectifs	7
2.2.2.	La déclinaison régionale en Auvergne	8
3.	LA MISSION ET LES OBJECTIFS DU STAGE	8
3.1.	<i>La mission Foncier Bio à l'origine du stage</i>	8
3.2.	<i>La détermination des objectifs stratégiques et l'élaboration de la problématique de stage</i>	9
3.3.	<i>Le déroulement du stage structuré en trois missions</i>	9
3.3.1.	Les trois missions initiales proposées par Terre de Liens Auvergne.....	9
3.3.2.	Les missions arrêtées au vu du contexte de stage	10
3.4.	<i>Les hypothèses de travail</i>	10
4.	LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE	10
4.1.	<i>La réalisation d'une typologie illustrée de porteurs de projet</i>	10
4.2.	<i>L'illustration par des portraits</i>	11
4.3.	<i>La mise en évidence de l'inadéquation entre l'offre et la demande de foncier agricole « biologique » en Auvergne</i>	11
4.4.	<i>Les pistes d'action : discussion des « dispositifs » d'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande de foncier biologique</i>	11

PARTIE II : L'ETUDE DE L'INADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FONCIER BIOLOGIQUE EN AUVERGNE 12

1.	MIEUX CONNAITRE LES PORTEURS DE PROJET ET LEUR DEMANDE DE FONCIER POUR FACILITER LES TRANSMISSIONS : TYPOLOGIE DES PORTEURS DE PROJET EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN AUVERGNE	12
1.1.	<i>L'élaboration de la typologie de porteurs de projet</i>	12
1.1.1.	L'élaboration initiale de la typologie de porteurs de projet.....	12
1.1.1.1.	Rassembler les bases de données	12
1.1.1.2.	Repérer les variables récurrentes de caractérisation des porteurs de projet.....	13
1.1.1.3.	Tris à plat pour caractériser les PP sur la base des quelques variables récurrentes et essais de tris croisés ..	13
1.1.1.4.	La typologie descendante et ses variables discriminantes.....	15
1.1.2.	La validation et les compléments apportés par les personnes qualifiées	15
1.1.2.1.	Les personnes qualifiées sollicitées.....	15
1.1.2.2.	L'élaboration d'un guide d'entretien « Personnes qualifiées »	16

1.2.	<i>Les profils des PP en agriculture biologique et hors cadre familial</i>	16
1.2.1.	L'émergence de modèles alternatifs basés sur des systèmes à haute valeur ajoutée	16
1.2.2.	Des projets à vocation pédagogique	18
1.2.3.	Les effets dissimulés dans la typologie.....	18
1.3.	<i>La diversité au sein des familles : illustration par des portraits</i>	19
1.3.1.	Les porteurs de projet rencontrés.....	19
1.3.2.	L'élaboration d'un guide d'entretien guide « porteurs de projet ».....	19
1.3.3.	Les portraits de porteurs de projet	19
2.	DES DIVERGENCES ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FONCIER RESULTANT DE L'EMERGENCE DE PROJETS BASES SUR DES MODELES D'EXPLOITATION « ALTERNATIFS »	22
2.1.	<i>La caractérisation du foncier agricole biologique à céder dans les dix prochaines années</i>	22
2.1.1.	L'échantillon « cédants » : données de l'Agence Bio 2015.....	22
2.1.2.	Les analyses descriptives : SAU et productions des exploitations agricoles à céder	22
2.2.	<i>La mise en évidence d'une certaine inadéquation entre l'offre et la demande de foncier</i>	23
2.2.1.	Les divergences en termes de productions	23
2.2.2.	Les divergences en termes de surfaces	23
2.2.3.	Les « incompatibilités » supplémentaires	24

PARTIE III : LES PISTES D'ACTION POUR AMELIORER L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FONCIER AFIN DE FAVORISER LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN AUVERGNE

1.	LES TROIS FACTEURS DETERMINANTS DE LA TRANSMISSION.....	25
1.1.	<i>Le territoire et ses potentialités d'activité</i>	25
1.2.	<i>Les modalités d'installation chez le porteur de projet</i>	25
1.3.	<i>Les modalités de cessation chez le cédant</i>	25
2.	LES PISTES D'ACTION POUR AMELIORER L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FONCIER	26
2.1.	<i>La construction du projet du côté du porteur de projet</i>	26
2.1.1.	Connaître le territoire pour développer un projet en adéquation avec les potentialités locales	26
2.1.1.1.	Vivre sur le territoire d'accueil : exemples des résidences courtes et longues.....	26
2.1.1.2.	Travailler sur le territoire d'accueil : les expériences locales.....	26
2.1.1.3.	<u>Piste d'action I</u> : Réaliser des diagnostics et porter à connaissance des porteurs de projet les potentiels d'activité du territoire	27
2.1.2.	Travailler la flexibilité du projet à travers les formations pour construire son projet.....	27
2.1.2.1.	Les formations proposées aux porteurs de projet	27
2.1.2.2.	<u>Piste d'action II</u> : Aborder la question de la flexibilité des projets à travers les formations à destination des porteurs de projet	28
2.2.	<i>L'anticipation et la préparation de la transmission du côté des cédants</i>	29
2.2.1.	Les systèmes de veille foncière pour inciter l'anticipation	29
2.2.2.	Suivre des formations pour préparer la transmission de l'exploitation	29
2.2.2.1.	Les formations et l'accompagnement proposés aux futurs cédants.....	29
2.2.2.2.	<u>Piste d'action III</u> : Sensibiliser les agriculteurs à investir dans l'apprentissage	30
2.2.2.3.	<u>Piste d'action IV</u> : Aider les agriculteurs à identifier les potentialités de leur exploitation agricole pour s'ouvrir à d'autres projets	30
2.3.	<i>L'expérimentation de l'installation et de la transmission</i>	31
2.3.1.	Les espaces-tests agricoles	31
2.3.1.1.	Les différentes formes d'espaces-tests pour tester son projet.....	31
2.3.1.2.	<u>Piste d'action V</u> : Promouvoir des espaces-tests territorialisés pour accentuer la mise en réseau du testeur	32
2.3.2.	Le stage de parrainage	33
2.3.2.1.	Le stage de parrainage pour tester la transmission	33
2.3.2.2.	<u>Piste d'action VI</u> : Développer un dispositif similaire au stage de parrainage pour les personnes actuellement exclues.....	33
2.4.	<i>L'installation et la transmission : transmettre son exploitation à plusieurs porteurs de projet</i>	33
2.4.1.	La transmission simultanée à plusieurs porteurs de projet.....	33
2.4.1.1.	L'incontestable désintérêt des porteurs de projet pour les GAEC	33
2.4.1.2.	<u>Piste d'action VII</u> : Promouvoir et accompagner les installations collectives diversifiées	34
2.4.1.3.	<u>Piste d'action VIII</u> : Sensibiliser et accompagner les cédants à la division d'une EA au profit de l'installation	35
2.4.2.	La transmission progressive	36
	<u>Piste d'action IX</u> : Informer les agriculteurs sur la transmission progressive	36

PARTIE IV : DISCUSSION..... 37

1.	RETOUR SUR LES HYPOTHESES DE TRAVAIL	37
2.	LA DISCUSSION A PROPOS DE LA METHODOLOGIE ABORDEE ET LES CONSEQUENCES SUR LES RESULTATS	37

2.1.	<i>Les limites liées à la composition des échantillons d'études.....</i>	<i>37</i>
2.1.1.	Les échantillons de la typologie illustrée.....	37
2.1.2.	L'échantillon des cédants	37
2.2.	<i>Les limites liées à l'incomplétude des données.....</i>	<i>38</i>
2.3.	<i>Les limites liées au contexte du stage.....</i>	<i>38</i>
3.	LES SUGGESTIONS D'AMELIORATION.....	39
3.1.	<i>La définition de variables communes aux bases de données.....</i>	<i>39</i>
3.2.	<i>La réalisation d'une typologie de cédants hors cadre familial en Auvergne.....</i>	<i>39</i>
3.3.	<i>L'analyse des interactions entre les difficultés liées au processus de transmission pour étoffer les propositions d'action.....</i>	<i>39</i>
CONCLUSION.....		40
BIBLIOGRAPHIE		
RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES		
WEBOGRAPHIE		
GLOSSAIRE		
TABLE DES ANNEXES		

TABLE DES FIGURES

- Figure 1** : Procédé de rétention foncière par les propriétaires de foncier agricole.
Source des données : (BELLEIL 2013). Réalisation personnelle
- Figure 2** : Les outils de planification au service de la protection du foncier agricole.
Source des données : (BELLEIL 2013). Réalisation personnelle
- Figure 3** : Les outils de préservation au service de la protection du foncier agricole
Source des données : (BELLEIL 2013). Réalisation personnelle
- Figure 4** : Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces certifiées ou en conversion en agriculture biologique en Auvergne.
Source (Chambre d'Agriculture d'Auvergne 2015)
- Figure 5** : Répartition de l'Agriculture Biologique dans les départements d'Auvergne.
Source des données : (Chambre d'Agriculture d'Auvergne 2015). Réalisation personnelle
- Figure 6** : Orientations technico-économiques des exploitations en AB en Auvergne.
Source des données : (Chambre d'Agriculture d'Auvergne 2015).
- Figure 7**: Organisation du mouvement Terre de Liens. Source : www.terredeliens.org
- Figure 8** : Organigramme de l'association Terre de Liens Auvergne. Réalisation personnelle.
- Figure 9** : Méthodologie adoptée pour la réalisation des trois missions de stage. Réalisation personnelle
- Figure 10** : Couverture géographique des répertoires utilisés pour l'étude. Réalisation personnelle
- Figure 11** : Graphique illustrant les tendances des profils des porteurs de projet. Réalisation personnelle
- Figure 12** : Graphique illustrant les tendances des projets des porteurs de projet. Réalisation personnelle
- Figure 13** : Répartition des OTEX et du type de production principale envisagés par les porteurs de projet. Réalisation personnelle
- Figure 14** : Répartition des activités annexes envisagées par les porteurs de projet. Réalisation personnelle
- Figure 15** : Répartition de la SAU recherchée en fonction du type de production envisagé par les porteurs de projet. Réalisation personnelle
- Figure 16** : Composition en famille des différents répertoires. Réalisation personnelle
- Figure 17** : Répartition des productions principales des potentiels cédants. Réalisation personnelle
- Figure 18** : Répartition de la SAU détenue par les potentiels cédants. Réalisation personnelle
- Figure 19** : Répartition des productions principales chez les potentiels cédants et les porteurs de projet. Réalisation personnelle
- Figure 20** : Répartition des SAU détenues par les potentiels cédants et recherchées par les porteurs de projet. Réalisation personnelle
- Figure 21** : Phases du dispositif 3P.
Source : Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
- Figure 22** : Fonctionnement des espaces test "Îlots Paysans" (2015).
Source des données : <http://celavarauvergne.wix.com>, Réalisation personnelle
- Figure 23** : Proposition de hiérarchisation des pistes d'action identifiées. Réalisation personnelle

TABLE DES TABLEAUX

Tableau I : Liste des familles initiales et de leurs caractéristiques. Réalisation personnelle

Tableau II : Portraits d'éleveurs de petits ruminants et de porcs plein air. Réalisation personnelle

Tableau III : Portrait d'éleveurs de bovins. Réalisation personnelle

Tableau IV : Portraits de producteurs de "petites" cultures. Réalisation personnelle

Tableau V : Evaluation des points forts et des points faibles de l'étude. Réalisation personnelle

SIGLES ET ACRONYMES

AB : Agriculture Biologique

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

ADDEAR ou **Adear** : Association pour le Développement (Durable) de l'Emploi Agricole et Rural

AFOCG : Association de FORMation Collective à la Gestion

APTE : Association pour la Promotion des Techniques Écologiques

AVEM : Association des Vétérinaires et Éleveurs du Millavois

C1, C2, C3 : Exploitation respectivement en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années de conversion en agriculture biologique.

CC : Communauté de Communes

CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole

CE3P : Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés

CF : Cadre Familial

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (dépendant du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt)

CIVAM : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

EA : Exploitation Agricole

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

FC : Filière(s) Courte(s)

FL : Filière(s) Longue(s)

FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

FRAB : Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GRAB : Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques

HCF : Hors Cadre Familial

JA : Jeune Agriculteur

MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

NIMA : Non Issu du Milieu Agricole

OPA : Organisations Professionnelles Agricoles

OTEX : Orientation Technico-Économique des Exploitations

PPAM : Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

PNR : Parc Naturel Régional

PII : Point Info Installation

PP : Porteur de Projet

PPP ou **3P** : Plan de Professionnalisation Personnalisé

PPEANP : Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

RA : Réseau(x) Agricole(s)

RAD : Réseau pour une Agriculture Durable

RDI : Répertoires Départ Installation

SA : Société Anonyme

Safer : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée

SAU : Surface Agricole Utile

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

UTH : Unité de Travail Humain

ZAP : Zone Agricole Protégée

INTRODUCTION

Aujourd'hui, « *un cédant sur deux n'a pas de schéma de transmission* ». Ce constat fait par L.Bouscarat de la Chambre d'Agriculture du Cantal, semble s'étendre à toute l'Auvergne et à tous les modes de production. Cette situation délicate résulte du recul des transmissions en Cadre Familial (CF). Les descendants d'agriculteurs actuels n'envisagent plus de reprendre l'exploitation agricole de leurs parents (DOUSSET 2009). Ainsi, le renouvellement des générations agricoles repose en partie sur des transmissions Hors Cadre Familial (HCF).

Ce premier constat s'inscrit dans un contexte foncier peu propice aux installations. Effectivement, la France perd environ 80 000 hectares de terres agricoles tous les 7 ans (LÉGER-BOSCH 2015). En 6 ans, les surfaces artificialisées ont augmenté de 3% pour atteindre 9% du territoire métropolitain en 2009 (Recensements Agreste). Cette consommation des terres agricoles génère une pression et une spéculation foncières sans précédent qui mettent en péril les nouvelles démarches d'installation et, par conséquent, les transmissions. Ainsi, en à peine plus de 10 ans, le nombre d'installations a chuté de 38% (BENETOS 2013). Or, il existe de nombreux enjeux liés à la transmission des exploitations agricoles et plus encore si nous considérons celle des exploitations conduites en agriculture biologique (AB). Depuis le début des années 2000, cette consommation accrue des espaces agricoles a alarmé les élus, la profession agricole ainsi que le législateur (LÉGER-BOSCH 2015). En conséquence, un cadre législatif a été développé afin de préserver les espaces agricoles et d'inciter les collectivités locales à réduire la consommation de ces espaces. Ce cadre législatif est essentiellement constitué autour de la *Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains* qui a instauré les Schémas de Cohérence Territoriale et le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, document d'orientation de la politique territoriale et spatiale de l'Union Européenne. Ensuite, la *Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement* et la *Loi du 27 juillet 2010 de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche*, ont introduit la question de la consommation foncière en fixant des objectifs de réduction de la consommation des espaces agricoles. Enfin, la *Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové* a établi des restrictions en faveur de la protection des espaces agricoles.

Ces constats nous amènent à nous interroger sur les possibilités actuelles de transmission en AB. Le Grenelle de l'Environnement avait d'ailleurs fixé des objectifs concernant l'agriculture biologique : atteindre 6% des surfaces en AB en 2012 et 20% en 2020. Or, l'Agence Bio (2015) a constaté que seulement 4.14 % de la SAU était utilisé par l'AB en 2014, la France est donc loin de ses objectifs. Parallèlement le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) a élaboré en 2012 le Programme Ambition Bio 2017 dans lequel prend place la présente étude.

Ainsi, les transmissions HCF sont récentes et restent complexes à mettre en place, c'est une des raisons pour laquelle des études se sont focalisées sur leurs difficultés. Parmi celles identifiées, les écarts entre l'offre et la demande en foncier constituent un des freins pressentis le moins étudié jusqu'alors. Un travail a donc été souhaité par l'association Terre de Liens Auvergne en vue de faciliter les transmissions agricoles de bio en bio. A travers ce mémoire de fin d'études, nous nous attacherons donc à répondre à la problématique suivante :

Préservation du foncier agricole biologique en Auvergne : Comment améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande en foncier pour favoriser les transmissions agricoles de bio en bio ?

Cette étude débutera par une présentation du contexte de stage qui est celui de la transmission des exploitations agricoles de bio en bio et de ses enjeux. Puis, la seconde partie s'attachera à caractériser l'inadéquation entre l'offre et la demande en foncier agricole biologique à partir de l'analyse de bases de données et d'entretiens. Ainsi, des pistes d'action permettant d'atténuer cette inadéquation, et évoquées au cours des rencontres, seront suggérées dans la troisième partie. Enfin, la dernière partie proposera une discussion autour de l'étude et du contexte de stage.

PARTIE I : LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1. La transmission en agriculture biologique : contexte et enjeux

1.1. Le contexte de la transmission en agriculture biologique

Avant de débiter la présentation de notre étude sur la transmission des exploitations agricoles en agriculture biologique, il paraît indispensable de définir les termes que nous allons employer tout au long de ce travail.

Par l'expression « transmission des exploitations agricoles », nous appelons ici le processus correspondant à l'opération juridique au cours de laquelle un agriculteur s'appropriant à cesser son activité, dans le cadre d'un départ en retraite ou d'un départ précoce, transmet l'ensemble de son outil de travail à un PP (MARTIN 2015). GAMBINO (2012) précise que l'outil de travail qui correspond à l'objet de la transmission est « l'ensemble constitué au fil des années par l'agriculteur quittant l'exploitation ». Il comprend alors des terres agricoles (en propriété ou location), du capital (matériel, cheptel, stocks...) et des savoir-faire. Donc, la complexité de ce processus résulte d'une part de l'enchevêtrement de dimensions économiques et personnelles, et d'autre part, de la rareté de l'opération puisqu'elle n'intervient généralement qu'une seule fois dans le parcours de l'agriculteur (MARTIN 2015).

Il existe deux grands types de transmissions. Les transmissions HCF regroupent l'ensemble des installations ne se réalisant pas dans le cadre familial, c'est à dire au delà du troisième degré de parenté entre le repreneur et le cédant. Les transmissions CF qui rassemblent les autres. DOUSSET (2009) rappelle que depuis les années 80, les enfants d'agriculteurs décident souvent de faire des études et de quitter le milieu agricole car la reprise de l'EA familiale n'est plus un critère de réussite sociale comme elle a pu l'être depuis une ou deux générations. Depuis les années 90, la baisse des transmissions en CF est partiellement compensée par des transmissions HCF qui tendent à se multiplier. En effet, comme nous l'avons abordé en introduction, de plus en plus de personnes Non Issue de Milieu Agricole (NIMA) sont désireuses de s'installer en tant qu'exploitant agricole. Les candidats à l'installation et donc potentiellement à la transmission changent comme l'évoque MARTIN (2015). Les conditions de transmission HCF ne sont évidemment pas les mêmes car elles mettent en jeu le transfert de biens et droits qui ont une valeur économique mais également patrimoniale, à des personnes qui sont extérieures à la famille. Cela complexifie ce processus déjà déstabilisant pour bon nombre de cédants (MARTIN 2015).

Le terme « agriculture biologique » désigne quant à lui un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants (définition du *Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt*).

Dans l'étude qui va suivre, nous qualifierons de « transmission de bio en bio », la transmission de tout ou partie d'une exploitation agricole, conduite en agriculture biologique, à un PP conservant ce mode de production biologique. Les termes « foncier biologique » et « foncier bio » seront utilisés pour nommer le foncier agricole support de l'agriculture biologique.

1.2. Les enjeux de la transmission

1.2.1. Les enjeux communs à l'ensemble des transmissions agricoles

1.2.1.1. Le maintien du foncier agricole existant en zone A (Agricole)

Les sols qui subissent de l'artificialisation perdent leur caractère agricole et ne sont plus disponibles pour de l'agriculture ou de la sylviculture. En effet, mis à part quelques exceptions, le processus d'artificialisation est malheureusement irréversible ; chose inquiétante quand on sait que la part des terres agricoles en France est en perpétuelle diminution : entre 1960 et 2010, plus de 20%

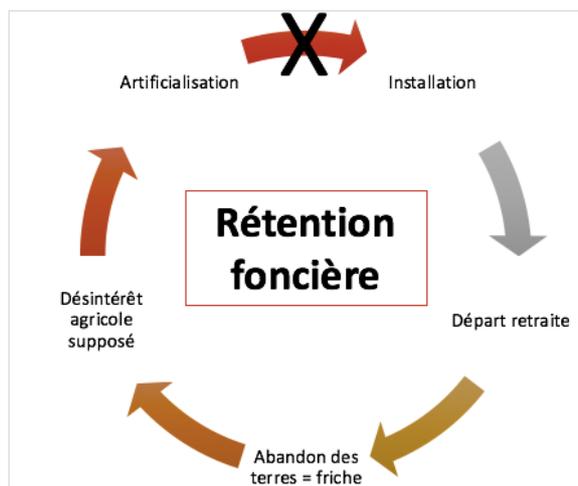


Figure 1 : Procédé de rétention foncière par les propriétaires de foncier agricole.
 Source des données : (BELLEIL 2013), Réalisation personnelle

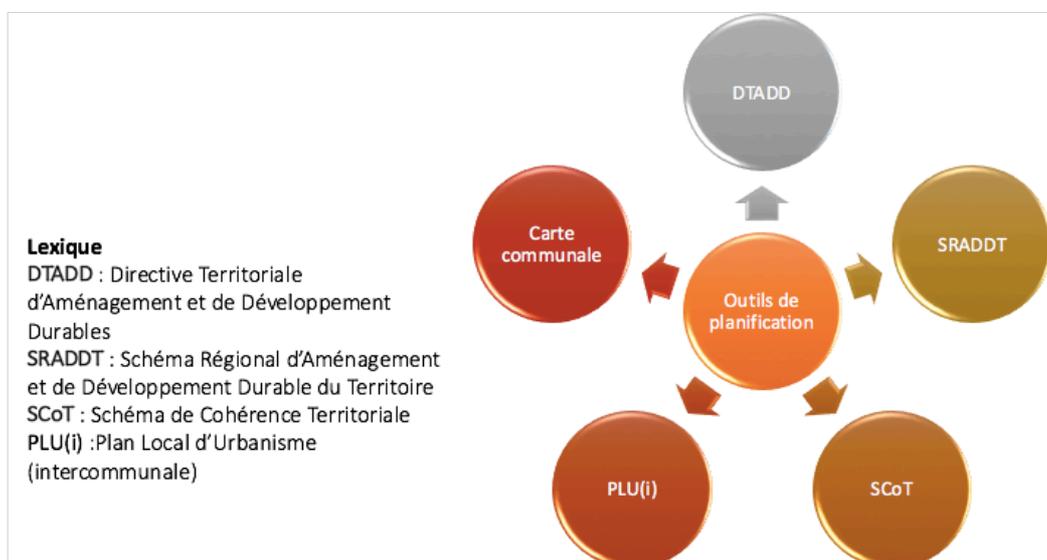


Figure 2 : Les outils de planification au service de la protection du foncier agricole.
 Source des données : (BELLEIL 2013), Réalisation personnelle

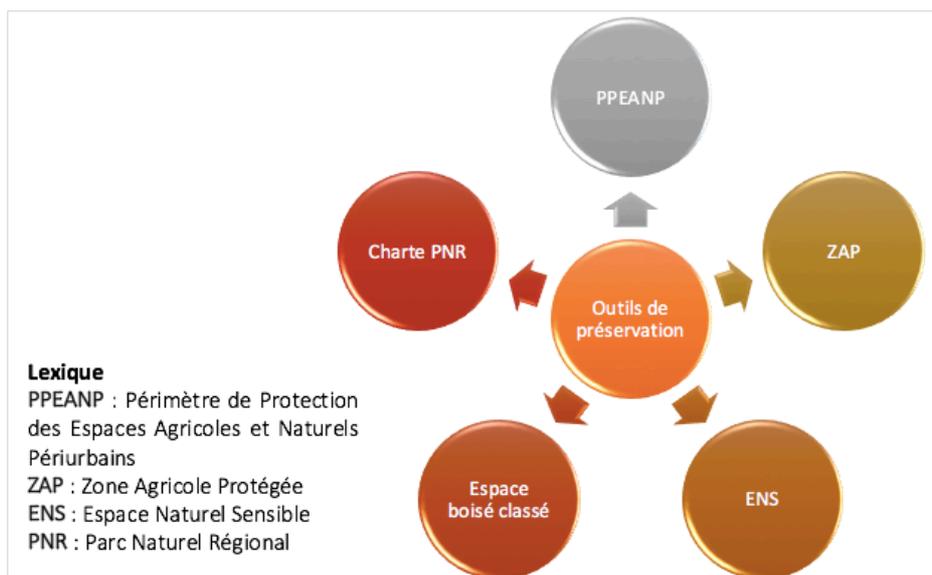


Figure 3 : Les outils de préservation au service de la protection du foncier agricole
 Source des données : (BELLEIL 2013), Réalisation personnelle

de terres agricoles ont disparu au profit de l'artificialisation (DOMERGUE 2012). LE JEUNE (2015) nous alerte sur les conséquences désastreuses de l'artificialisation : fragilisation de la souveraineté alimentaire de notre pays, spéculation et rétention foncières (accentuées en zone périurbaine, Cf. Figure 1) et conséquences écologiques. Pour répondre à ces inquiétudes, des outils de planification (Cf. Figure 2) et de préservation du foncier (Cf. Figure 3) ont été développés.

1.2.1.2. *La question du foncier bâti*

Au cours de la transmission, en plus du foncier agricole, peut être transmis le foncier bâti. Celui-ci se compose généralement de la maison d'habitation présente sur l'EA ainsi que des bâtiments agricoles (hangar à matériel, bâtiments d'élevage...). En l'absence de transmission, la maison d'habitation peut soit être conservée par le cédant, soit être vendue sur le marché de l'immobilier. Dans le second cas, le bien est généralement acheté par des urbains qui viennent s'installer à la campagne ou bien qui en font leur maison secondaire. Plusieurs problèmes se posent alors. D'une part, l'absence de maison habitable disponible sur l'EA complexifie toute nouvelle installation agricole. En effet, comme le RAD (2013) le rappelle, il est souvent complexe pour un agriculteur de s'installer sans maison d'habitation, cette difficulté est également mise en évidence dans le cas d'une transmission où le cédant souhaite conserver sa maison d'habitation. L'absence d'une nouvelle installation conduira à l'abandon des parcelles agricoles ou bien à leur dispersion entre les EA voisines. D'autre part, la transformation de l'habitation principale en habitation secondaire engendre un problème de démographie locale puisque les personnes présentes de façon partielle sur le territoire participent moins la vie locale et notamment économique.

1.2.1.3. *Le maintien de l'entité de l'exploitation agricole au profit de l'installation*

En transmettant son EA d'un seul tenant, le cédant évitera l'abandon des terres agricoles et leur artificialisation mais également l'émiettement de son EA au profit des agriculteurs voisins. En effet, de nombreux agriculteurs souhaitent acquérir les parcelles agricoles cédées afin d'agrandir leur propre exploitation. Cela nous rappelle que le modèle agricole dominant actuellement est celui des grandes EA spécialisées. Cet engouement pour l'agrandissement est directement illustré par la taille moyenne des EA qui ne cesse de croître : 42 ha en 1988, 66 ha en 2000 et 78 ha en 2010 (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer 2015). MARTIN (2015) nous alerte sur l'impact de la pression foncière qui conduit parfois les agriculteurs à succomber aux pressions de leurs voisins et à choisir de démanteler leur EA quand la présentation d'un candidat à l'installation tarde à arriver.

Toutefois, quelques cédants résistent et ont la volonté de maintenir l'entité de l'EA pour installer un ou plusieurs nouveaux agriculteurs.

- **Installer un nouvel exploitant agricole**

MOUIHI (2015) affirme que l'agriculture, en assurant la production de denrées alimentaires et l'ouverture des paysages favorable à l'attractivité touristique, a un rôle économique et paysagé indéniable. Mais, elle détient également un rôle primordial dans la constitution du tissu social local. MOUIHI (2015) va même jusqu'à positionner l'agriculture au centre du cercle vertueux du développement des territoires ruraux. Ainsi, il semblerait que l'installation de nouveaux exploitants agricoles (dont les NIMA) participe au maintien du tissu agricole local et à la démographie agricole tout en évitant l'agrandissement des EA et l'abandon des terres agricoles à céder. Au cours de son étude, DOUSSET (2009) a interrogé les futurs cédants pour connaître leurs motivations à transmettre. Il en ressort que le souhait de transmettre découle d'une crainte de la désertification des espaces ruraux et d'une volonté de participer « au maintien d'une population travaillant sur le territoire ». Les agriculteurs, à travers le processus de transmission sont également désireux de « pérenniser le métier » et de « conforter une vision politique de l'agriculture par des actes (installer un jeune, maintenir une agriculture paysanne ...) » (DOUSSET 2009).

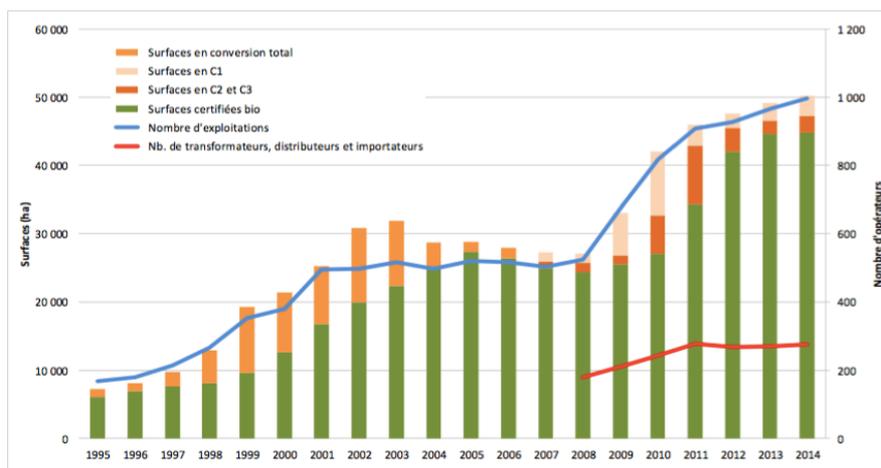


Figure 4 : Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces certifiées ou en conversion en agriculture biologique en Auvergne.
Source (Chambre d'Agriculture d'Auvergne 2015)

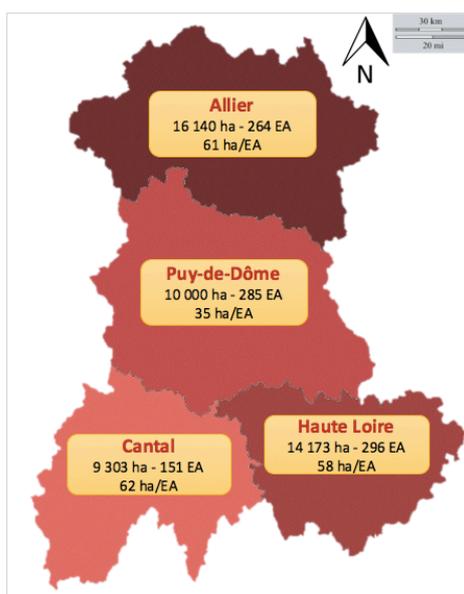


Figure 5 : Répartition de l'Agriculture Biologique dans les départements d'Auvergne.
Source des données : (Chambre d'Agriculture d'Auvergne 2015), Réalisation personnelle

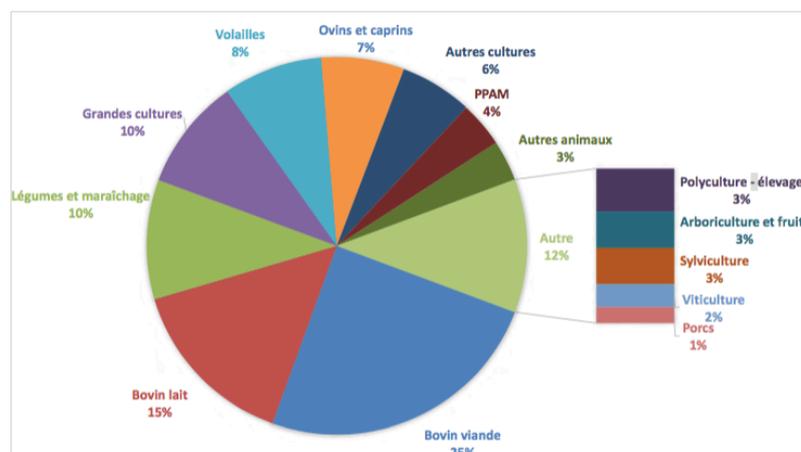


Figure 6 : Orientations technico-économiques des exploitations en AB en Auvergne
Source des données : (Chambre d'Agriculture d'Auvergne 2015).

- **Installer un jeune agriculteur**

L'installation des jeunes agriculteurs, en plus des enjeux précédents, joue un rôle important dans la démographie du territoire rural. De façon générale, ils participent au rajeunissement des populations rurales avec tous les avantages que cela implique. En effet, les agriculteurs constituent une part non négligeable de la population des territoires ruraux. En s'installant, le jeune agriculteur a bien entendu un projet professionnel mais il a également un projet de vie qui passe très certainement par le fait de fonder une famille. Les enfants des agriculteurs bénéficieront des services locaux et participeront ainsi à la vie du territoire ainsi qu'au maintien des services proposés. Ainsi, comme le met en évidence *MOUIHI (2015)*, l'installation de jeunes agriculteurs assure le maintien des autres activités, services et commerces du territoire d'accueil.

1.2.1.4. *Le développement de systèmes innovants à partir d'une entité*

L'installation, qu'elle concerne un jeune agriculteur ou non, augmente les probabilités de développement de systèmes innovants, contrairement à l'agrandissement d'EA. Il est effectivement beaucoup moins probable qu'un agriculteur choisissant d'agrandir son EA souhaite développer ces systèmes alternatifs au modèle dominant qui sont plus adaptés à de petites EA. Ces systèmes innovants concernent l'AB, la permaculture, l'agro-écologie, la diversification ...

1.2.2. Les enjeux spécifiques aux transmissions de bio en bio

1.2.2.1. *Un développement de l'AB qui passe par l'installation*

BENETOS (2013) définit l'installation en Agriculture Biologique (AB) comme la création d'une activité agricole biologique, ou la reprise en AB d'une EA biologique ou conventionnelle.

L'AB s'est longtemps développée grâce à la conversion des exploitations conventionnelles. Cependant, à travers l'exemple du territoire breton, *DESPEGHEL (2012)* met en évidence un essoufflement des conversions en AB. Selon *DESPEGHEL (2012)*, l'essor de l'AB reposerait désormais sur les nouvelles installations en AB (qui représentaient 60% des entrées bretonnes en AB en 2011). Si nous revenons au contexte national, nous constatons qu'il existe encore peu de statistiques propres aux installations en AB. Il est possible d'avoir une idée des dynamiques en cours en s'intéressant aux conversions en AB, ainsi qu'à la part de l'AB tant au niveau du nombre d'EA qu'à la part de SAU que cela représente. Pour être en accord avec la poursuite du travail, nous nous appuyerons sur l'exemple de l'Auvergne et les données publiées en 2015 par la Chambre d'Agriculture Régionale (*Chambre d'Agriculture d'Auvergne 2015*).

A l'échelle de l'Auvergne, l'AB a suivi le rythme de développement national. De 1995 à 2001, le développement de l'AB s'est fait de façon rapide. Puis, dans les années 2000, jusqu'en 2008 environ, l'AB a connu une stabilisation, notamment en terme de nombre d'EA. Depuis les années 2008, le développement de l'AB connaît un nouvel essor (Cf. Figure 4). D'une part, l'AB concerne 44 790 hectares, soit 3.1% de la SAU. S'ajoutent à cela 2 991 hectares en première année de conversion et 2 470 hectares en 2^{ème} et 3^{ème} années de conversion. Les surfaces en conversion correspondent à 5 462 hectares, soit 0.38% de la SAU auvergnate. Au total, 50 252 hectares sont en AB ou en conversion, soit 3.5% de la SAU, ce qui place l'Auvergne au 9^{ème} rang français en terme d'hectares consacrés à l'AB. D'autre part, l'AB avec 996 EA représente cette fois-ci 5.15% des EA, ce qui la positionne au 8^{ème} rang français. Ce pourcentage est plus élevé que celui des surfaces qui était de 3.5%. Ainsi, nous pouvons déduire à partir de ces deux proportions que la superficie moyenne des EA biologiques est inférieure à celle des EA « conventionnelles ». L'état des lieux de l'AB en Auvergne met en évidence une grande diversité en terme de SAU, du nombre d'EA, des superficies moyennes des EA (Cf. Figure5) mais également au niveau des OTEX (Cf. Figure 6).

1.2.2.2. *La préservation des années de conversion nécessaires pour la certification*

Comme nous venons de l'aborder dans la partie précédente, le déploiement de l'agriculture biologique a longtemps été assuré par les conversions en agriculture biologique. Dans ce contexte,

les actuels cédants en agriculture biologique sont des chefs d'exploitation ayant suivi une conversion. La conversion correspond à la phase de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique en vue d'une certification en « AB ». Cet engagement requiert une refonte du système de production vers des pratiques conformes à la réglementation relative à l'agriculture biologique. Sur le plan administratif, la période de conversion dure généralement entre 2 et 3 ans selon les productions. Sur le plan écologique, cette période correspond aux changements des cycles de vie des organismes du sol et à l'épuration des sols lorsque ces derniers contiennent des résidus chimiques. Enfin, sur le plan économique, la conversion est une période délicate durant laquelle l'agriculteur réalise les investissements nécessaires à ses changements de pratiques sans pouvoir commercialiser ses produits avec la plus value apportée par la certification « Agriculture Biologique ».

La transmission de bio en bio permet au repreneur de bénéficier de la certification « Agriculture Biologique » sans passer par une période de conversion. Ce qui présente des avantages économiques, écologiques et administratifs pour le nouvel installé. Alors que, toute transmission se faisant hors de ce cadre, nécessitera systématiquement une nouvelle période de conversion pour un PP souhaitant s'installer en agriculture biologique ultérieurement.

1.2.2.3. *La préservation des aides publiques accordées pour les conversions*

Outre les avantages assurés aux repreneurs, la transmission de bio en bio présente un enjeu économique global qui concerne directement la population, et plus précisément le contribuable. En effet, les agriculteurs bénéficient d'un soutien financier pour faciliter le processus de conversion en agriculture biologique.

L'agriculteur en conversion peut prétendre à l'aide européenne de soutien à la conversion en agriculture biologique, financée avec le deuxième pilier (développement rural) de la Politique Agricole Commune (PAC). En contrepartie, l'agriculteur s'engage à maintenir un mode de production biologique pendant au moins 5 années. Le montant est calculé à l'hectare conformément à la réglementation européenne. Le calcul repose sur un différentiel de marge brute entre un mode de production conventionnel et un mode de production biologique. Il peut également dans certains cas intégrer les surcoûts liés au temps consacré par le producteur à travailler son projet au lieu de produire. Ainsi, l'aide doit parvenir à compenser tout ou partie des surcoûts et manques à gagner liés à la période de conversion comparativement aux pratiques de l'agriculture conventionnelle. Pour la programmation 2015-2020 de la PAC, les aides en faveur de l'agriculture biologique (conversion et maintien) ont été estimées à 160 millions d'euros par an (crédits européens et contreparties nationales) sur la période 2015-2020 (MAAF 2015).

La transmission de bio en bio permet de préserver les aides à la conversion. En effet, un agriculteur bio qui s'installe sur une exploitation déjà conduite en agriculture biologique ne percevra pas les aides à la conversion car il bénéficiera directement de la certification AB. *A contrario*, si une exploitation agricole biologique est reprise par un agriculteur non biologique, alors les parcelles qui avaient bénéficié d'une aide à la conversion repartiront en agriculture conventionnelle. Ainsi, comme le souligne justement un des experts rencontrés, « *la transmission de bio à du conventionnel constitue de l'argent perdu pour tout le monde* ». Il y a donc un réel enjeu économique à l'échelle européenne d'assurer la transmission des exploitations agricoles de bio en bio.

2. **Le mouvement Terre de Liens : agir sur l'accès au foncier agricole pour faciliter la transmission**

2.1. Terre de Liens : une autre perception de la gestion foncière

2.1.1. *Une association de préservation du foncier agricole, et en particulier du foncier support de l'agriculture biologique*

Créée en 2003, l'Association Nationale Terre de Liens (de loi 1901) constitue la base historique de Terre de Liens. Elle est née d'un intérêt partagé pour des questions d'alimentation, de

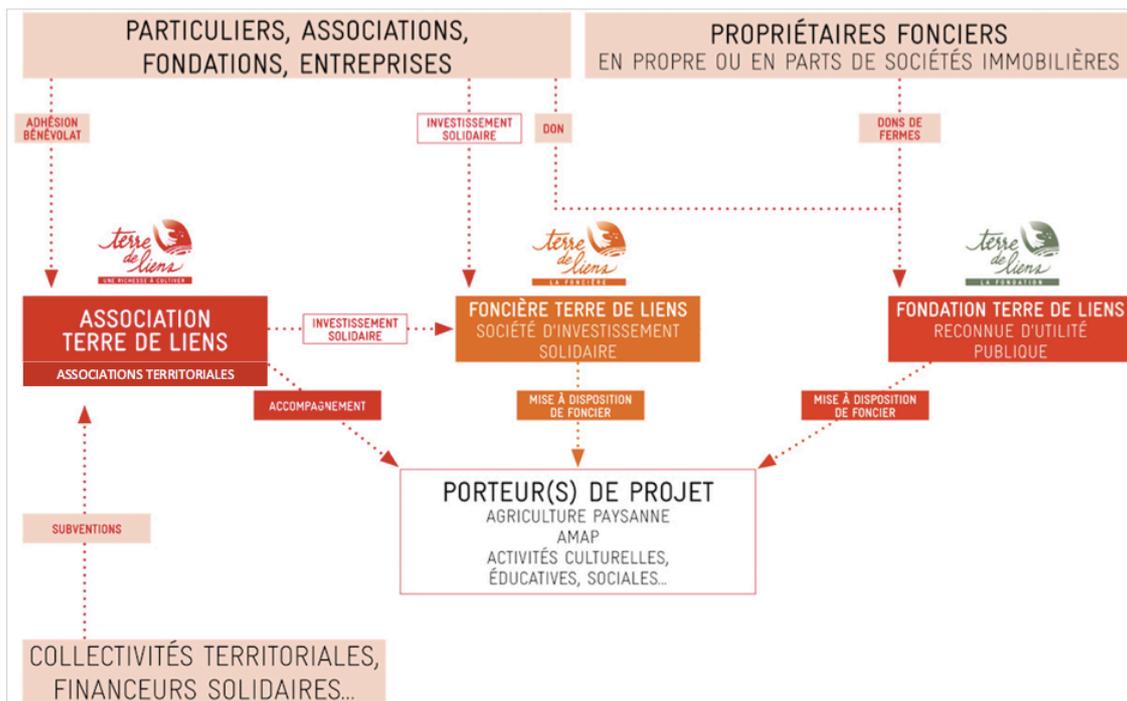


Figure 7: Organisation du mouvement Terre de Liens.
 Source : (CONRAD 2009)

santé et de réappropriation de l'agriculture par différents acteurs du développement agricole (Confédération paysanne ...), de la finance éthique (Société Coopérative Financière La Nef), et des associations d'éducation populaire et du milieu rural (Association Relier...). A travers la création de cette association, les fondateurs ont souhaité concrétiser les idées défendues par le Mouvement : libérer la terre de la spéculation foncière, favoriser l'accès des paysans à la terre, promouvoir des projets citoyens pour dynamiser les territoires ruraux et appuyer une agriculture respectueuse de l'environnement. En réponse à la disparition des terres agricoles et à la spéculation foncière grandissante qui complexifient grandement l'accès aux terres pour les personnes désireuses de s'installer, l'Association Nationale promeut un nouveau rapport au foncier agricole et de façon générale, à l'agriculture. Les autres structures que nous allons à présent aborder sont les outils dont l'Association Nationale s'est dotée pour mettre en pratique ses valeurs et lutter contre l'inaccessibilité des terres agricoles.

2.1.2. L'organisation générale et les missions du mouvement

Le Mouvement Terre de Liens repose aujourd'hui sur quatre structures (Cf. Figure 7) présentées ci-dessous.

Suite à la constitution de l'Association Nationale, le mouvement a créé en 2006 une seconde structure qui est une société d'investissement solidaire : La Foncière Terre de Liens. Le système de la Foncière Terre de Liens repose sur de la collecte d'épargne solidaire auprès de citoyens et d'institutions privées intéressés par les questions d'accessibilité au foncier agricole. Cette épargne sert ensuite à l'acquisition de fermes (foncier et bâtiments agricoles) mises à la disposition d'exploitants agricoles via un Bail Rural Environnemental. En devenant propriétaire, la Foncière retire le foncier agricole acheté de la spéculation foncière et le pérennise dans sa vocation agricole. En outre, cette transaction permet l'installation d'un nouvel exploitant agricole qui s'engage pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement. De surcroît, l'acquisition collective de ferme permet de rapprocher les agriculteurs locaux des consommateurs. La Foncière est donc un outil amené à remplir trois fonctions essentielles au fonctionnement du Mouvement :

- La collecte d'épargne et le lien avec les actionnaires ;
- L'acquisition de terres et de fermes ;
- La gestion du patrimoine acquis.

Les Fonds Terre de Liens est la troisième structure mise en place en 2009 et destinée à recevoir des dons et donations. Or, le Mouvement a pris conscience qu'aucune des trois structures présentées jusqu'à présent - l'Association Nationale, la Foncière et les Fonds Terre de Liens - n'était en mesure de recevoir des dons de la part de collectivités publiques. Il a alors été choisi en 2013 de développer une Fondation pour remplacer les Fonds. Cette Fondation, reconnue d'utilité publique, peut recevoir des dons financiers ou en nature de la part de citoyens et de collectivités publiques ainsi que des mécénats d'entreprises. Ainsi, cette nouvelle structure permet des acquisitions de fermes grâce aux dons, aux mécénats et aux partenariats avec des collectivités publiques, complémentaires aux acquisitions par l'épargne solidaire.

Enfin, le dernier « maillon » constituant le Mouvement est représenté par les associations territoriales. Les associations territoriales avec l'Association Nationale constituent le réseau associatif, socle du Mouvement Terre de Liens. Les associations territoriales ou antennes régionales, au nombre de 19 aujourd'hui, sont des déclinaisons régionales ou bi-régionales de l'Association Nationale. Elles ont été créées indépendamment les unes des autres sur plusieurs années, pour mettre en œuvre les projets de l'Association Nationale à des échelons locaux. Dans cet objectif, elles diffusent localement les valeurs défendues par le Mouvement et ont également des missions qui leurs sont propres. L'exemple de l'association territoriale Terre de Liens Auvergne sera abordé par la suite (Cf. 2.1.3. *L'association régionale Terre de Liens Auvergne et son fonctionnement*).

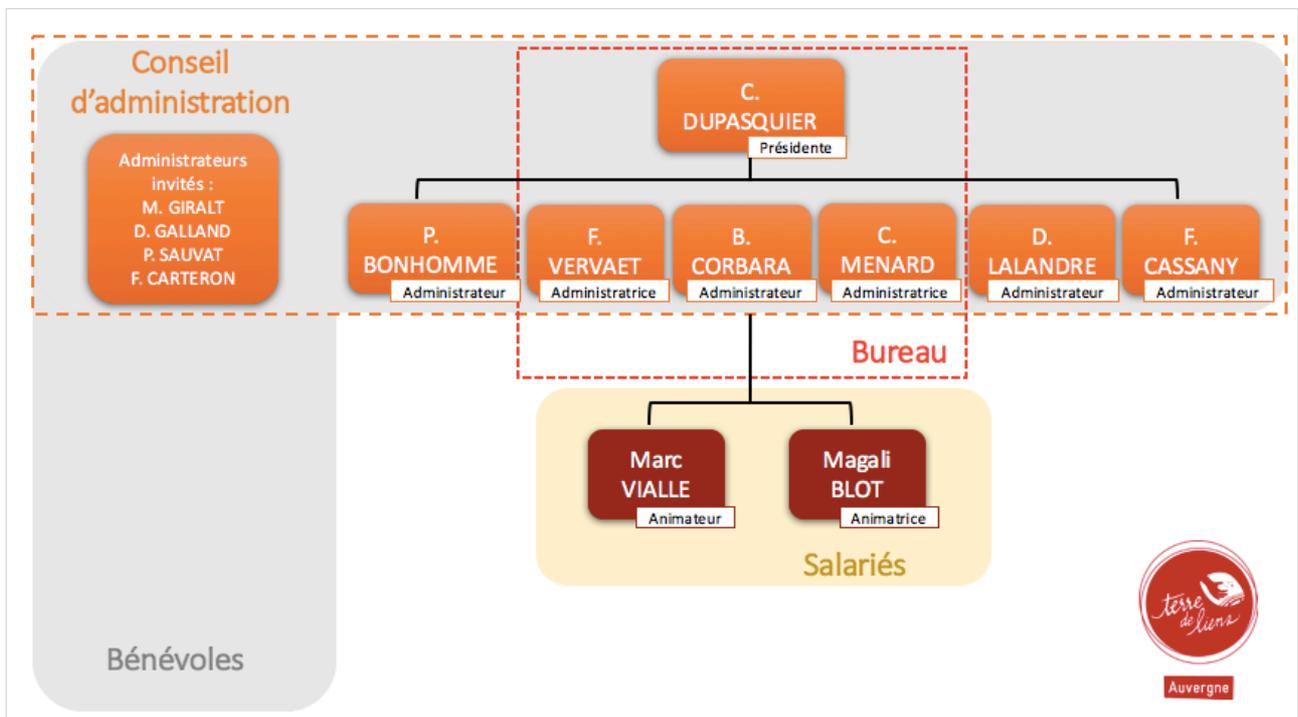


Figure 8 : Organigramme de l'association Terre de Liens Auvergne.
Réalisation personnelle.

2.1.3. L'association régionale Terre de Liens Auvergne et son fonctionnement

L'association régionale étant définie dans le cadre de la loi de 1901, son fonctionnement repose sur une assemblée générale qui se réunit annuellement et un conseil d'administration constitué de sept administrateurs bénévoles aux profils variés et engagés pour développer le projet de Terre de Liens. Ce conseil se réunit à échéances régulières : 4 à 5 fois par an. De plus, un bureau d'administration composé de quatre administrateurs se réunit plus fréquemment pour discuter de la gestion quotidienne de l'association. Enfin, depuis mars 2013, le bon fonctionnement de Terre de Liens Auvergne repose également sur le travail de deux salariés animateurs régionaux : Magali BLOT et Marc VIALLE (Cf. Figure 8).

L'association Terre de Liens Auvergne est intégrée dans un tissu associatif dense. Tout d'abord, à travers un partenariat fort avec les associations agricoles et rurales regroupées au sein du CELAVAR Auvergne (Réseau des Crefad, Accueil Paysan, Solidarité Paysans, Cigales, CIVAM, CantAdear...). Ensemble, ces associations développent des projets inter-associatifs : « Ilots paysans » qui est un ensemble d'espaces-tests agricoles, des formations à destination des PP... Outre ce premier partenariat, Terre de Liens Auvergne collabore avec des structures associatives et professionnelles spécialisées dans l'Agriculture Biologique dont le GRAB d'Auvergne, les GABs des départements auvergnats (Bio 63, Bio 15, Allier Bio et Haute-Loire Biologique) ...

Terre de Liens Auvergne mène des actions articulées autour des questions de l'accessibilité au foncier agricole biologique à travers les deux champs d'action suivants :

- **AGIR EN PARTENARIAT POUR CONFORTER LE FONCIER BIOLOGIQUE EN AUVERGNE** : Le foncier biologique est reconnu comme une des sept priorités dans la déclinaison régionale du Programme Ambition Bio 2017. A l'échelle de l'Auvergne, Terre de Liens et la SAFER ont été désignées pour co-piloter la Mission régionalisée « Foncier Bio ». Celle-ci s'inscrit dans l'action régionale « Maintenir les terres en bio et faciliter l'accès au foncier des producteurs bio » comprise dans l'objectif 2 « Favoriser les installations et les transmissions en Bio : la prise en compte du bio dans les projets et parcours » de l'axe 1 « Développer la production ».
- **ACCOMPAGNER DES PP SUR L'ACCES COLLECTIF ET SOLIDAIRE AU FONCIER** : Parallèlement à la première action menée, Terre de Liens Auvergne accompagne des PP en agriculture biologique et/ou paysanne pour leur faciliter l'accès au foncier agricole. De façon simplifiée, la démarche d'acquisition est la suivante. Un PP identifie du foncier agricole en vente et contacte l'association pour qu'elle l'accompagne dans l'acquisition. Si le projet s'intègre dans les principes de la Charte Terre de Liens et est viable, les démarches d'acquisition peuvent être entreprises. La Foncière peut alors acquérir le bien grâce à de l'épargne solidaire collectée et le mettre à disposition du PP via un bail rural environnemental. A ce jour, Terre de Liens Auvergne a participé au processus d'acquisition de sept fermes (acquises et en acquisition) dont trois dans le Puy-De-Dôme, trois en Haute-Loire et une dans l'Allier.

2.2. Le co-pilotage de la mission « Foncier Bio » par Terre de Liens et la Safer

2.2.1. Le Programme Ambition Bio 2017 : contexte, axes d'action et objectifs

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a élaboré en 2012 le Projet agro-écologique pour la France, intitulé « Agriculture : produisons autrement » qui a pour objectif faire de l'agro-écologie une force pour la France. Ce projet regroupe six programmes d'action dont le Programme Ambition Bio 2017.

Le Programme Ambition Bio 2017 fait suite à un premier programme d'action en faveur de l'agriculture biologique mis en œuvre entre 2007 et 2012. Le Programme Ambition Bio 2017 a été lancé le 31 mai 2013 dans le but de poursuivre et de dynamiser le développement de l'ensemble du

secteur biologique. En effet, il intègre à la fois la production, la transformation, la distribution et à la consommation. Ce « nouveau » programme, qui s'étend sur la France entière (métropole et DOM inclus), s'articule autour de six axes d'action :

- Axe 1 : Développer la production ;
- Axe 2 : Structurer les filières ;
- Axe 3 : Développer la consommation et conquérir des marchés ;
- Axe 4 : Renforcer la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats ;
- Axe 5 : Former les acteurs agricoles et agroalimentaires ;
- Axe 6 : Adapter la réglementation.

A la suite d'un bilan de la situation de l'agriculture biologique en 2012, des actions à développer à l'échelle nationale ont été identifiées pour chacun des axes précédents. Toutefois, afin que ces actions soient en adéquation avec les territoires sur lesquels elles sont mises en place, des déclinaisons régionales du programme ont été définies.

2.2.2. La déclinaison régionale en Auvergne

Le cadre régional du Programme Ambition Bio 2017 en Auvergne a été défini par les services de l'État et de la Région (DRAAF et Conseil Régional) en concertation avec « l'ensemble des acteurs concernés ». La déclinaison donne les orientations stratégiques retenues et met en évidence les acteurs de la gouvernance de la bio en Auvergne (Cf. *Annexe 1*). Ces nouvelles orientations devront permettre un développement équilibré des filières de la production à la consommation. Les axes autour desquels s'articulent les objectifs stratégiques correspondent aux quatre premiers axes du Programme national. Pour chaque objectif stratégique, des actions régionales en lien avec le Programme national ont été définies. Ces actions correspondent à la mise en place d'un ou plusieurs outils sur le territoire de l'Auvergne par des acteurs pré-identifiés lors des concertations.

Parmi les outils de territoire introduits, nous allons essentiellement nous intéresser à la Mission « Foncier Bio » co-pilotée par Terre de Liens Auvergne et la Safer d'Auvergne.

3. La mission et les objectifs du stage

3.1. La mission Foncier Bio à l'origine du stage

Le présent stage s'inscrit dans la mission régionalisée « Foncier Bio » introduite par l'Axe 1 : « Développer la production », du cadre régional. Elle a pour objectif stratégique de « Favoriser les installations et les transmissions en Bio : prise en compte du bio dans les projets et les parcours » à travers une action régionale définie dans le plan d'actions 2015-2017 qui est celle de « Maintenir les terres en bio et faciliter l'accès au foncier des producteurs bio ».

La mission « Foncier Bio » est déclinée en trois axes d'action :

- Axe 1 : Partager les axes de développement du foncier bio en Auvergne (animation) ;
- Axe 2 : Mieux connaître le foncier bio à l'échelle de l'Auvergne pour optimiser son maintien ;
- Axe 3 : Augmenter la surface régionale de foncier bio : approfondissement des résultats de l'étude par des approches de territoires et de filières.

La mission de stage s'intègre plus précisément dans l'Axe 2 cité ci-dessus, pour lequel des actions sont menées par les deux structures responsables. Premièrement, la Safer d'Auvergne a créé un outil d'observation du foncier biologique en Auvergne : VigiBi'Auvergne. De façon générale, cet observatoire doit permettre de suivre l'évolution des surfaces certifiées en AB. Ce dernier est mis à disposition des partenaires, Chambres d'Agriculture et collectivités territoriales pour qu'elles puissent avoir une connaissance cartographique du foncier agricole biologique. Cet outil leur offre donc d'une part, la possibilité d'anticiper les cessations d'activité afin d'accompagner les cédants en agriculture biologique dans leurs démarches de transmission. Et, d'autre part, de connaître les surfaces certifiées AB pour les proposer aux PP souhaitant s'installer avec ce mode de production (*Safer d'Auvergne 2015*). Il paraît essentiel de préciser ici que la Safer d'Auvergne est un acteur

essentiel de la transmission car elle régule les prix dans les transactions par son droit de préemption. Elle est activement investie dans les questions de transmission et a notamment mis en place deux outils pour faciliter l'accès au foncier : le Fond de Stockage et le Fond d'acquisition différée. Depuis la *Loi du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt* (LAAF), la Safer est également un acteur significatif dans la favorisation des transmissions de bio en bio puisqu'elle « est tenue de céder les terrains certifiés AB en priorité à des exploitants qui s'engagent à poursuivre au moins 6 ans ce mode de production » (MAAF. 2014).

Deuxièmement, Terre de Liens Auvergne réalise dans le cadre de cette mission une étude quantitative et qualitative approfondie sur le foncier biologique en Auvergne. Suite à la réalisation en 2015 d'un premier stage de 6 mois par Anne Laure MARTIN (MARTIN 2015) sur la question des cédants des exploitations agricoles biologiques, un travail sur les PP a été souhaité par l'association. C'est donc dans ce contexte que la mission du présent stage a été créée. Celle-ci est placée sous la responsabilité d'un des deux salariés de l'association, Marc VIALLE, anciennement salarié de l'Adasea du Puy-De-Dôme.

3.2. La détermination des objectifs stratégiques et l'élaboration de la problématique de stage

Afin de se familiariser avec le sujet d'étude, le stage a été initié par une phase de recherche et synthèse bibliographiques. Cette synthèse traite de façon générale de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles en Auvergne avec un focus sur l'agriculture biologique. A partir de cette phase exploratoire, de la fiche de stage préétablie par les animateurs de Terre de Liens Auvergne (Cf. *Annexe 2*) et en concertation avec le maître de stage, les objectifs stratégiques du stage ont été définis de la façon suivante :

- Produire une analyse des projets fonciers d'installation en Agriculture Biologique ;
- Mettre en regard les projets de cession d'exploitation et les recherches ;
- Identifier des outils, méthodes pour améliorer le rapprochement cédants/repreneurs ;
- Produire une analyse des outils existants, des outils à adapter et/ou à mettre en place pour favoriser ce rapprochement ;
- Analyser la synergie entre ces outils ;
- Analyser le fonctionnement en réseau des acteurs porteurs de ces outils.

Suite à la détermination de ces objectifs, il a été choisi de formuler la problématique de stage de la façon suivante :

Préservation du foncier agricole biologique en Auvergne :

Comment améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande de foncier pour favoriser les transmissions agricoles de bio en bio ?

L'échelle initialement définie est celle de l'Auvergne. La déclinaison régionale du Programme Ambition Bio 2017 étant antérieure à la réforme des régions, les financements qui y sont rattachés et sont accordés pour la réalisation de cette mission sont apportés par la Région Auvergne jusqu'à la fin de la programmation 2016.

Autre remarque, demande est un terme générique. Or, un acheteur potentiel de foncier doit être considéré avec précaution. En effet, il existe un écart entre l'intention et la volonté concrète de s'installer en accédant au foncier. Dans cette étude, nous considérerons que l'ensemble des PP en recherche de foncier constitue la demande de foncier.

3.3. Le déroulement du stage structuré en trois missions

3.3.1. Les trois missions initiales proposées par Terre de Liens Auvergne

Afin de répondre à la problématique identifiée, le contenu du stage se décline en trois missions principales proposées par les animateurs de Terre de Liens Auvergne.

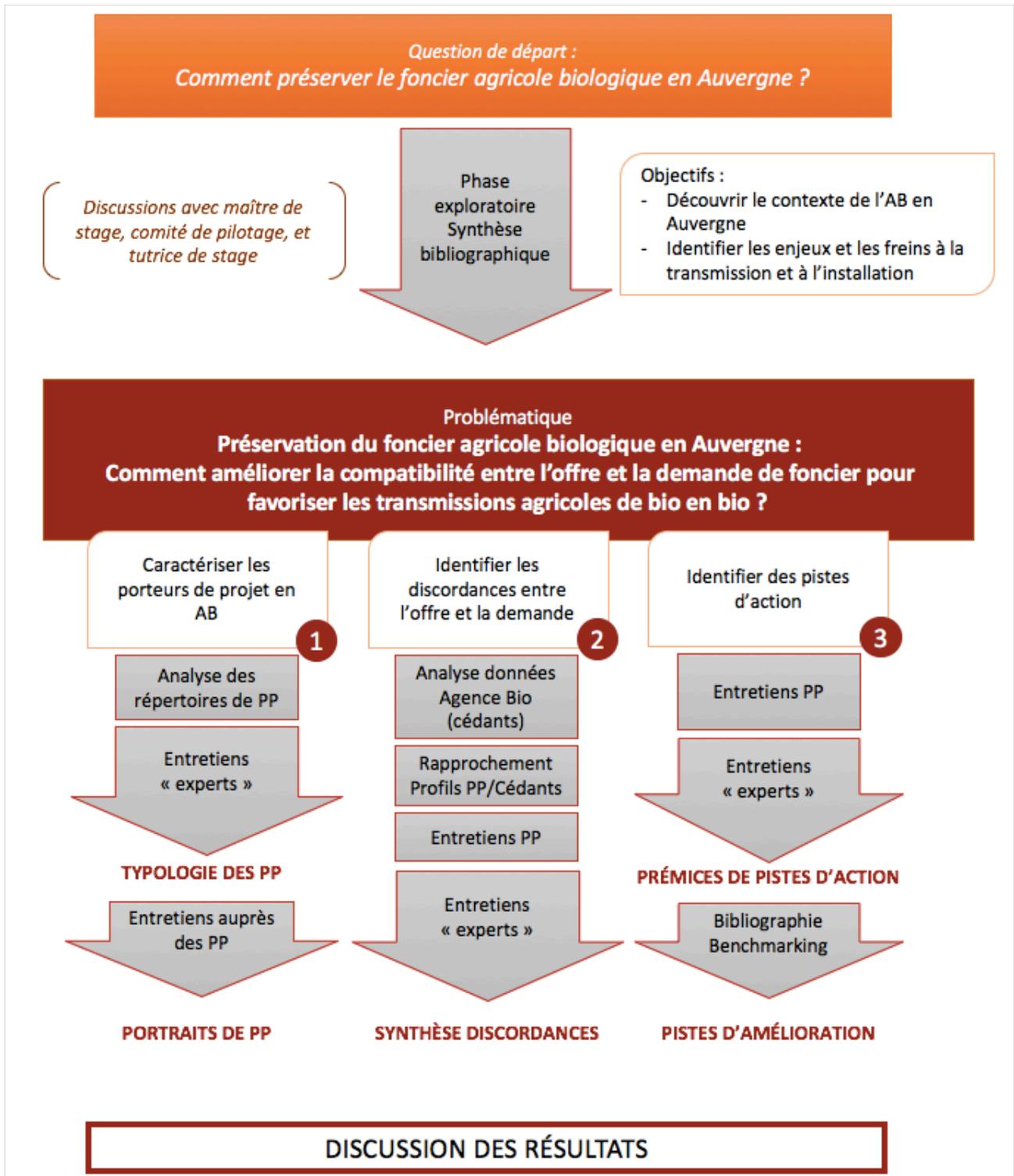


Figure 9 : Méthodologie adoptée pour la réalisation des trois missions de stage.
Réalisation personnelle

MISSION 1 : QUALIFICATION DES PROFILS DES PP EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'objectif est d'identifier plusieurs profils-types de PP en agriculture biologique hors cadre familial. Une typologie à deux niveaux comprenant des grandes familles elles mêmes subdivisées en sous familles est attendue.

MISSION 2 : RAPPROCHEMENT DES PROFILS TYPE ETABLIS AUX OFFRES DE FERMES A CEDER

L'objectif est d'identifier les critères sur lesquels il y a une incompatibilité entre l'offre et la demande et de « mesurer » l'éloignement entre les deux.

MISSION 3 : RECHERCHE D'OUTILS POUR FACILITER LE RAPPROCHEMENT OFFRES / DEMANDES

L'objectif de cette dernière mission est de mener une réflexion sur des outils adaptés pour faciliter la mise en relation des candidats et des cédants et atténuer les « éloignements » précédemment identifiés.

3.3.2. Les missions arrêtées au vu du contexte de stage

Rapidement après le début du stage, nous avons rencontré des difficultés pour récupérer les données. Alors, nous avons pris conscience qu'il serait nécessaire de consacrer davantage de temps que celui prévu initialement pour la première mission de stage. En conséquence, les deux premières missions sont restées inchangées, la dernière en revanche a été modifiée de la façon suivante :

MISSION 3 : IDENTIFICATION DE PISTES D'ACTION RELATIVES POUR FACILITER LE RAPPROCHEMENT OFFRES / DEMANDES

L'objectif de cette dernière mission est d'identifier des pistes d'action pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en foncier. De plus, il paraît judicieux, dans la mesure du possible, d'associer les pistes d'action identifiées à des dispositifs existants dans lesquels elles pourraient être intégrées pour les rendre plus efficaces.

3.4. Les hypothèses de travail

Préalablement à la réalisation de l'étude qui va être présentée, trois hypothèses de travail ont été définies :

- A l'échelle de l'Auvergne, suffisamment de données sur les PP en agriculture biologiques sont accessibles pour élaborer une typologie de ces personnes et de leur projet.
- Des écarts entre l'offre et la demande de foncier agricole biologique en Auvergne existent, sont quantifiables et constituent un frein à la transmission des exploitations de bio en bio.
- Des solutions pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de foncier biologique existent et peuvent être détenues par des experts de l'installation-transmission.

Nous reviendrons sur ces hypothèses de travail à la fin de notre étude, pour les confirmer ou infirmer.

4. La méthodologie de l'étude

La démarche générale adoptée pour la réalisation de cette étude a été choisie en concertation avec le maître de stage (Cf. Figure 9). Les parties qui vont suivre visent à présenter succinctement les différentes étapes de l'étude en précisant les objectifs de chacune.

4.1. La réalisation d'une typologie illustrée de porteurs de projet

Afin de produire une analyse des projets d'installation en Agriculture Biologique en Auvergne, il a été choisi dans un premier temps d'établir une typologie des PP souhaitant développer une activité agricole sur le territoire étudié. La typologie est une démarche méthodique qui consiste à regrouper sous un même type des personnes présentant des caractéristiques communes. Le terme typologie désigne également l'ensemble des types identifiés.

La typologie que nous avons élaborée dans le cadre de cette étude, réunit dans un même type (appelé aussi famille) des PP présentant des caractéristiques communes. Cette première étape résulte

essentiellement d'une analyse quantitative de données collectées au sein de divers répertoires, agrémentée d'éléments qualitatifs recueillis auprès « d'experts » de la transmission (ou appelés personnes qualifiées). Dans un même temps, il a été choisi de tester la typologie auprès de ces personnes. Les objectifs de ces rencontres sont donc de savoir si la typologie reflète précisément les PP en agriculture biologique en Auvergne et de l'améliorer au regard des commentaires apportés.

4.2.L'illustration par des portraits

La typologie proposée prend seulement en compte des tendances générales, ce qui peut être identifié comme une limite à notre étude. Aussi, nous avons jugé indispensable de mettre en évidence la diversité des PP appartenant à un même type.

Dans le but d'illustrer les familles générées et la diversité intra-famille, nous avons souhaité réaliser une dizaine de portraits de PP. Pour cela, des rencontres avec ces derniers ont eu lieu. Les portraits, proposés de façon anonyme, consistent à reprendre certains éléments propres à chaque PP. De cette façon, nous pouvons aborder des critères qui n'apparaissent pas dans la typologie (parce qu'ils n'étaient pas mentionnés, ou bien parce que la donnée était fréquemment manquante) et qui peuvent de ce fait, constituer des éléments de distinction entre les PP d'un même type.

4.3.La mise en évidence de l'inadéquation entre l'offre et la demande de foncier agricole « biologique » en Auvergne

Le second temps de cette étude consiste en la mise en relation des résultats de la typologie avec les offres d'exploitations agricoles biologiques à céder. Pour cela, il nous faudra identifier préalablement les grandes tendances caractérisant l'offre de foncier (c'est-à-dire les exploitations agricoles à céder). Ce travail s'appuiera principalement sur les données de l'Agence Bio ainsi que sur les conclusions du stage précédemment effectué à Terre de Liens Auvergne par Anne Laure MARTIN sur les cédants d'exploitations agricoles biologiques en Auvergne (MARTIN 2015).

Ensuite, les résultats obtenus sur les cédants seront mis en regard des profils-types des PP afin d'identifier les « éloignements » entre l'offre et la demande de foncier. Les résultats seront présentés sous formes graphiques. Outre les données quantitatives générées par cette analyse, des éléments qualitatifs seront apportés par des entretiens complémentaires auprès de personnes qualifiées et de PP. Ces éléments de « terrain » concerneront essentiellement les difficultés de la transmission liées à l'accessibilité au foncier.

4.4.Les pistes d'action : discussion des « dispositifs » d'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande de foncier biologique

La dernière étape s'attachera à identifier des outils et des méthodes, rassemblés sous le nom de dispositifs, pouvant potentiellement améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande de foncier. Un début de réflexion sera conduit à travers les entretiens auprès des personnes qualifiées et des PP afin de mettre en évidence les avantages et les inconvénients des outils existants. Ces rencontres permettront également de recueillir des pistes d'action sur lesquelles il serait intéressant de travailler par la suite.

Nous appelons sous le terme de pistes d'action, des solutions envisageables pour améliorer la situation. La liste des pistes d'action proposée dans cette étude n'a pas la prétention de citer des préconisations mais plutôt d'évoquer des idées qui, compilées entre elles et adaptées à chaque situation, pourraient potentiellement améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande de foncier. Pour chacune des pistes d'action identifiées, des éléments de discussion seront apportés d'une part, et des exemples inspirés de dispositifs ayant fait leurs preuves dans d'autres régions seront présentés d'autre part.

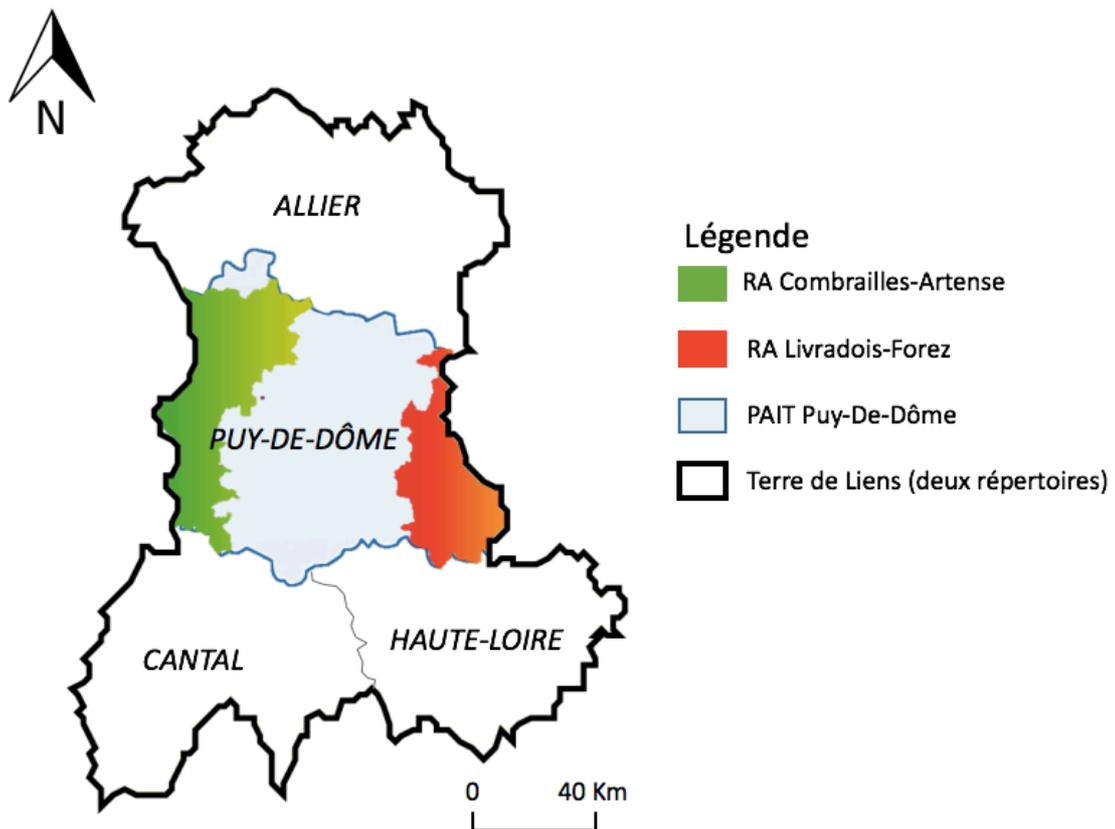


Figure 10 : Couverture géographique des répertoires utilisés pour l'étude.
Réalisation personnelle

PARTIE II : L'ETUDE DE L'INADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FONCIER BIOLOGIQUE EN AUVERGNE

1. Mieux connaître les porteurs de projet et leur demande de foncier pour faciliter les transmissions : typologie des porteurs de projet en agriculture biologique en Auvergne

1.1. L'élaboration de la typologie de porteurs de projet

1.1.1. L'élaboration initiale de la typologie de porteurs de projet

1.1.1.1. Rassembler les bases de données

Des bases de données accessibles et d'autres pas

Dans le but d'apporter une représentativité certaine à notre échantillon, il a été choisi de recueillir des candidatures de PP provenant de divers répertoires répartis en Auvergne. De cette façon, nous souhaitons limiter les biais liés à la répartition géographique des données puisque les répertoires ne concernent pas tous le même périmètre géographique : les réseaux agricoles récoltent les candidatures orientées vers leurs communautés de communes respectives, les PAIT sont à l'échelle des départements et les réseaux associatifs ont des périmètres variés (Terre de Liens Auvergne à l'échelle de l'Auvergne, les ADEAR à l'échelle des départements...).

Par ailleurs, certains PP privilégient les contacts « traditionnels » comme ceux de la Chambre d'Agriculture et de la Safer, d'autres s'adressent plutôt à des réseaux territoriaux (collectivités territoriales, réseaux agricoles...) et d'autres encore s'orientent vers les réseaux associatifs (Terre de Liens, CREFAD...). Ils peuvent également choisir de s'adresser à plusieurs répertoires. La diversité des origines des données récoltées permet donc de limiter les biais liés aux types de répertoires vers lesquels s'adressent les PP.

Pour rester en cohérence avec la mission de stage, des critères discriminants ont été définis. D'une part, les projets devaient être orientés vers de l'agriculture biologique, et d'autre part, ces projets devaient concerner des installations hors cadre familial. Il a effectivement été souhaité d'éloigner les candidatures d'installation en cadre familial car dans ce cas là, la demande s'adapte systématiquement à l'offre, ce qui est donc hors du champ de la problématique de la présente étude. De plus, d'après les acteurs rencontrés, il est très difficile voire impossible d'intervenir dans ces transmissions. Nous sommes toutefois conscients qu'en éliminant dès le départ les candidats souhaitant s'installer en cadre familial, nous excluons une partie des PP de notre typologie. Dans ces conditions, nous qualifierons la classification qui va suivre de « Typologie des PP souhaitant s'installer en agriculture biologique, hors cadre familial ».

Parmi les répertoires sollicités, nous avons finalement pu récupérer les données du Réseau Agricole Livradois-Forez, du Réseau Agricole Combrailles-Artense, du PAIT (Point Accueil Installation Transmission) du Puy-de-Dôme, des annonces du site de Terre de Liens, ainsi que des appels téléphoniques reçus par Terre de Liens Auvergne. Les autres répertoires n'ont pas pu partager leurs données pour des raisons diverses : manque de temps à consacrer à la demande, pas de répertoire informatisé.... De façon générale, les démarches pour récupérer les données ont été relativement longues, ceci pour des raisons de confidentialité des informations et d'autorisations nécessaires pour partager les données même sous un format anonyme.

Finalement, certains répertoires ne sont pas représentés dans notre échantillon ce qui génère certainement des manquements. En s'intéressant à ceux accessibles, il est possible de constater qu'il y a une surreprésentation des PP localisés dans le Puy-De-Dôme (Cf. Figure 10). *A priori*, ces deux

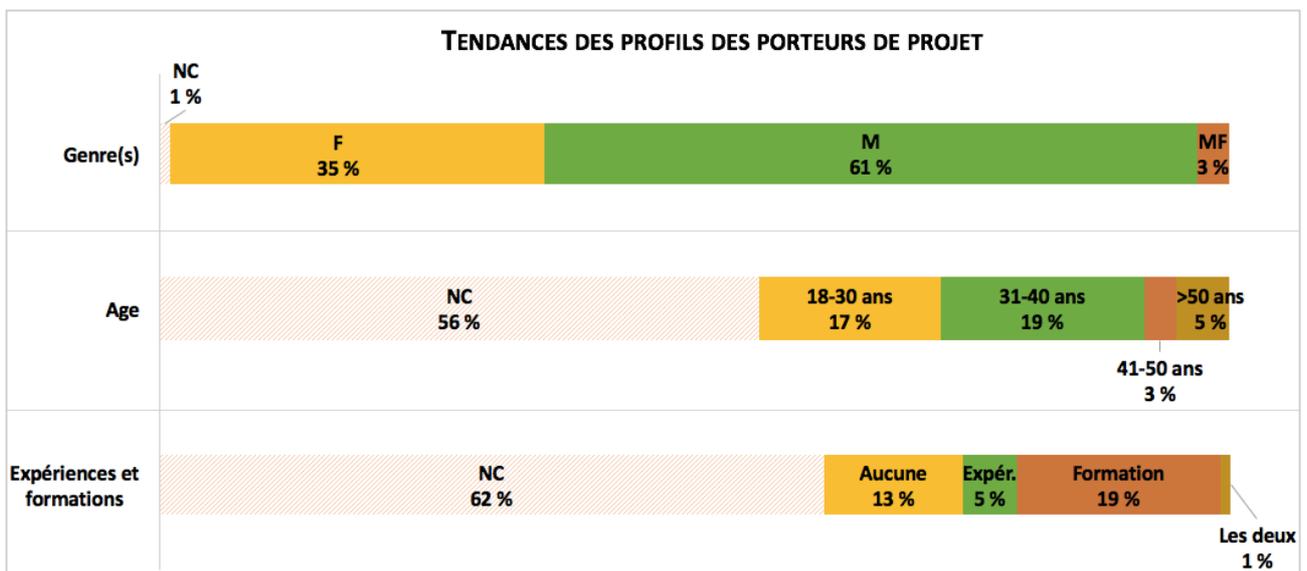


Figure 11 : Graphique illustrant les tendances des profils des porteurs de projet.
Réalisation personnelle

éléments peuvent constituer des biais qui affecteraient la détermination des familles (absence potentielle de certaines familles) ainsi que leur proportion.

Des doublons pas systématiquement identifiables

La mise en commun des données issues des différents répertoires a permis d'éloigner la plupart des doublons. Cependant, les données du PAIT étant anonymes, nous n'avons pas pu identifier les doublons générés par le croisement de ce répertoire avec les autres. Ceci n'influera pas les familles de PP mises en évidence dans la typologie mais aura un impact direct sur les proportions de chacune d'entre elles. Ces doublons potentiels constituent donc un biais à cette étude.

1.1.1.2. Repérer les variables récurrentes de caractérisation des porteurs de projet

Une première analyse autour de ces répertoires a notamment mis en évidence que les variables renseignées étaient différentes d'un répertoire à l'autre. Et qui plus est, d'une candidature à l'autre au sein d'un même répertoire.

Le premier constat peut s'expliquer par une hiérarchisation différentielle des critères (ou variables) importantes d'un responsable de répertoire à l'autre. Des variables sont aussi renseignées « OFF » dans certains des répertoires, ce qui rend l'information difficilement accessible pour notre étude. La mise en commun des différents répertoires a permis de conserver uniquement les variables récurrentes entre les répertoires parmi l'ensemble de celles utilisées dans ces derniers. Ces variables, sont au nombre de 13 : 3 variables caractérisant le profil du PP, 7 caractérisant le projet et 3 caractérisant le contact auprès du répertoire (*Cf. Annexe 3*).

Le second constat peut quant à lui se justifier par une demande à géométrie variable. Autrement dit, les PP ne hiérarchisent pas de la même façon les critères de leur recherche de foncier : localisation, type de production, activités annexes, SAU recherchée, les services disponibles à proximité... Effectivement, certains ont des exigences propres à certaines variables et ne se sont pas forcément interrogés sur les autres, ce qui peut expliquer l'absence de données dans les candidatures.

Pour la suite de l'étude, il a été choisi d'éloigner les candidatures pour lesquelles il manquait plus de quatre des variables récurrentes car cela les rendait difficilement analysables. De plus, les candidatures pour lesquelles la production n'était pas connue (et non pas indéterminée) ont également été éloignées car il avait été présumé que ce critère serait essentiel pour la suite de l'analyse. L'échantillon final sur lequel l'analyse a été réalisée se compose de 155 individus (*Cf. Annexe 4*). Les données de l'échantillon ont été retraitées afin de les homogénéiser et faciliter les analyses suivantes.

1.1.1.3. Tris à plat pour caractériser les PP sur la base des quelques variables récurrentes et essais de tris croisés

Mise en évidence de quelques tendances

Nous allons commencer l'analyse des tendances en nous intéressant aux variables récurrentes qui caractérisent les PP : genre, âge et formations-expérience agricoles. La Figure 11 met en évidence que les PP sont pour environ deux tiers d'entre eux, des hommes (61%) et un tiers, des femmes (35%). Les projets mixtes sont à hauteur de 3%. De plus, la plupart des projets est proposée par des personnes de moins de 40 ans : 19% entre 31 et 40 ans, et 17% entre 18 et 30 ans. Quelques projets sont portés par des personnes âgées de plus de 40 ans (3% entre 41 et 50 ans et 5% plus de 50 ans) et sont très certainement le reflet de reconversions professionnelles. Les PP restant (56%) sont ceux qui n'ont pas précisé leur âge. Enfin, le dernier critère caractérisant les PP est leur expérience et/ou leur formation agricole. Parmi les PP de l'échantillon, 62% n'ont pas indiqué s'ils avaient des antécédents agricoles. Toutefois, nous pouvons tout de même constater que 19% des personnes ont une formation agricole acquise ou en cours, 5% ont une expérience agricole et 1% a les deux. L'hétérogénéité des données ne nous permettait pas de définir plus précisément les niveaux de formations et la durée des

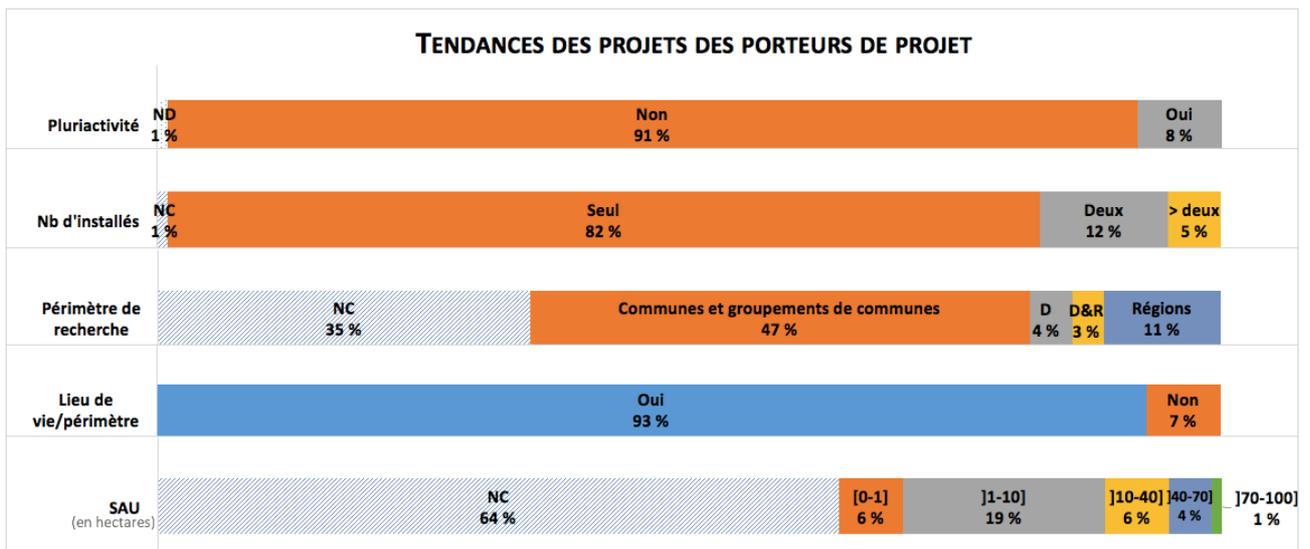


Figure 12 : Graphique illustrant les tendances des projets des porteurs de projet. Réalisation personnelle

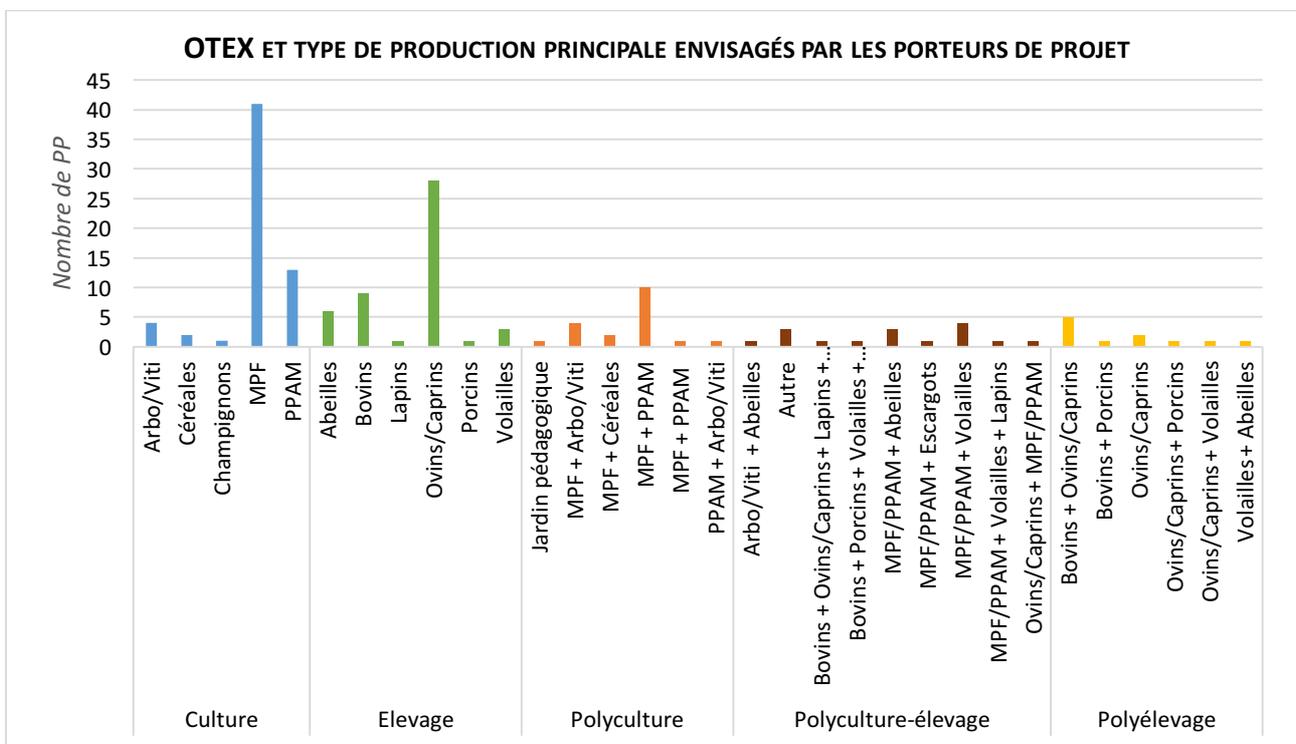


Figure 13 : Répartition des OTEX et du type de production principale envisagés par les porteurs de projet. Réalisation personnelle

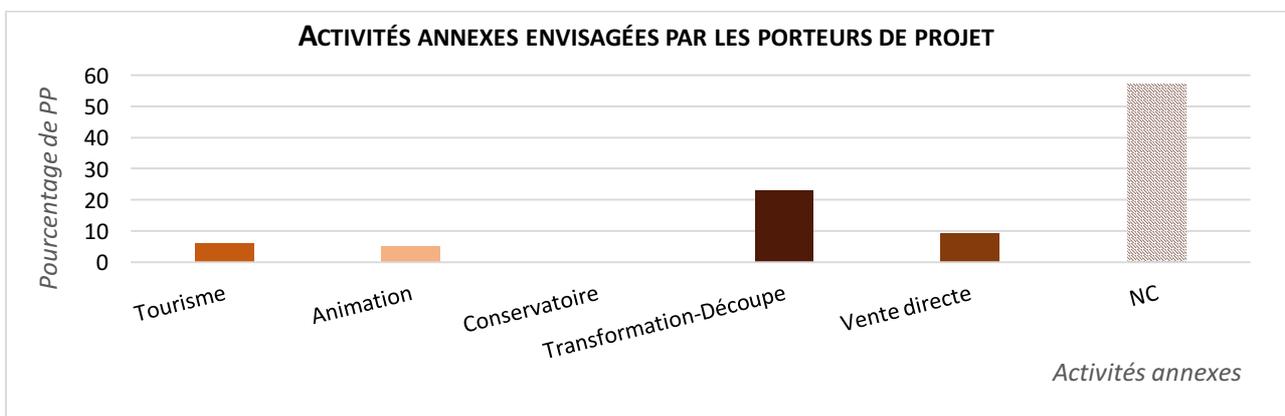


Figure 14 : Répartition des activités annexes envisagées par les porteurs de projet. Réalisation personnelle

expériences. Le dernier constat est que 13% des PP, soit presque un quart de l'échantillon, n'ont ni formation ni expérience agricole.

Intéressons-nous à présent aux variables récurrentes caractérisant les projets. La Figure 12 présente de façon synthétique les tendances observées dans les projets des PP : nombre d'installé(s), pluriactivité, périmètre de recherche, lieu de vie dans le périmètre recherché et la SAU recherchée. Les PP s'installent majoritairement à temps plein sur leur exploitation (91% des PP). De plus, ils choisissent principalement de s'installer seuls : 82% des installations concernent un seul installé, 12% deux installés, et 5% plus de deux installés. Les relations qui existent entre les installés quand ils sont plusieurs sont diverses. Dans notre échantillon, les installations à plusieurs peuvent concerner des frères/sœurs, des parents/enfants, des amis ou des couples. Le périmètre de recherche de foncier pour l'installation peut correspondre à plusieurs échelles. D'une part, 47% des PP souhaitent s'installer sur une commune ou une Communauté de Communes (CC) précises et recherchent donc sur un périmètre restreint. D'autre part, 11% des PP veulent s'installer sur une zone géographique comprenant plusieurs régions, et recherchent alors sur un périmètre relativement vaste. Entre ces deux extrêmes, 4% et 3% des PP cherchent respectivement du foncier à l'échelle d'un département ou de plusieurs départements (D ou D&R), donc sur des périmètres intermédiaires. En s'intéressant de plus près au lieu d'habitation actuel, il est possible d'identifier si les personnes habitent ou non dans le périmètre sur lequel elles recherchent du foncier. Cette analyse n'a de sens que si le périmètre de recherche est relativement restreint, ainsi, seuls les projets concernant des échelles égales ou inférieures à un département ont été conservés. Il est alors possible de constater que 93% des personnes recherchant du foncier sur un périmètre égal ou inférieur à un département habitent dans ce périmètre. Le dernier critère présenté dans cette figure est la SAU recherchée. Le premier constat est que 64% des PP, soit plus de la moitié de notre échantillon, n'ont pas mentionné la SAU qu'ils recherchaient. Cela peut être dû au fait qu'ils ne savent pas encore la surface qu'ils recherchent ou qu'ils ne pensent pas que ce critère soit essentiel dans leur recherche. Nous pouvons tout de même nous intéresser aux proportions des SAU recherchées d'après les données des personnes qui l'ont précisée. Ainsi, la plupart des PP recherche une SAU entre 1 et 10 hectares (19%), viennent ensuite les SAU inférieures à 1 hectare et celles entre 10 et 40 hectares (toutes deux égales à 6%), puis les SAU entre 40 et 70 hectares (4%), et enfin les SAU entre 70 et 100 hectares (1%). Cette répartition nous informe que de façon générale les SAU recherchées sont relativement restreintes et concernent principalement des surfaces allant de 0 à 40 hectares inclus.

Une autre variable récurrente qui caractérise les projets est le type de production (associé à l'OTEX simplifiée). La Figure 13 met en évidence la grande diversité des projets en terme de production. A première vue, il est possible de constater que la production la plus en vogue dans les projets est celle du maraîchage petits fruits (41 projets), suivie de l'élevage d'ovins et/ou caprins (28 projets), puis des PPAM (13 projets). Sur cette même figure, les types de productions ont été classés en fonction de leur OTEX simplifiée : Elevage, Culture, Polyculture-élevage, Polyélevage, et Polyculture. Cette hiérarchisation nous permet de constater que les projets diversifiés en terme de production sont nettement moins pesants que ceux non diversifiés (46 contre 109 projets), excepté pour les projets de polyculture regroupant du maraîchage petits fruits et des PPAM (10 projets). Il semblerait alors que les PP choisissent préférentiellement des monoproductions. Mais qu'en est-il de la diversification globale des projets ?

Intéressons-nous enfin à la diversification des projets par le développement d'activités annexes à la production (Cf. Figure 14). Pour clarifier l'analyse, les activités annexes ont été regroupées sous plusieurs catégories et sont comptabilisées indépendamment lorsqu'elles sont couplées, ce qui explique que le total soit supérieur à 100%. Les activités de transformation et découpe, qui regroupent toutes formes de transformation (charcutière, boulangère, de confiserie, fromagère...), sont les activités annexes les plus envisagées avec 23% des PP. Ensuite, les activités de vente directe qui réunissent les AMAP, la vente à la ferme, les marchés de producteurs... sont

**RÉPARTITION DE LA SAU RECHERCHÉE EN FONCTION DES PRODUCTIONS SOUHAITÉES PAR
LES PORTEURS DE PROJET**

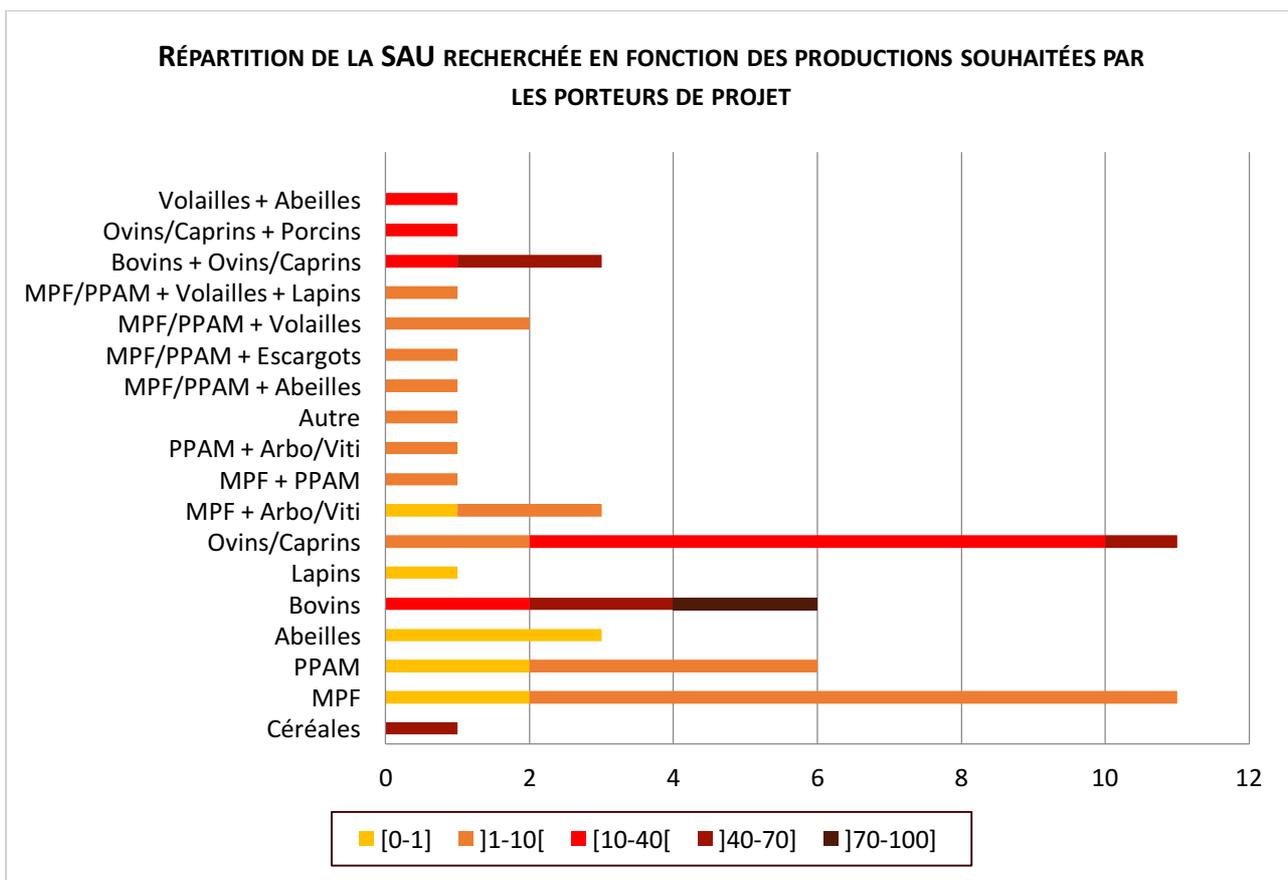


Figure 15 : Répartition de la SAU recherchée en fonction du type de production envisagé par les porteurs de projet.
Réalisation personnelle

choisies par 9% des PP. Puis, les activités touristiques (gîtes, chambres d'hôtes...) et d'animation (visites pédagogiques, activités de loisir...) sont respectivement envisagées par 6% et 5 % des PP. La dernière activité identifiée est celle de conservatoire, choisie par un seul PP, ce qui explique que le pourcentage soit très proche de zéro. Enfin, 57% des PP ne se sont pas prononcés quant à leur souhait de développer une activité annexe, soit parce qu'ils ne désirent pas en développer à court terme, soit parce qu'ils ne sont pas fixés sur la ou lesquelles développer.

Nous venons de mettre en évidence les grandes tendances qui pouvaient exister chez les PP et leur projet à partir des variables récurrentes. Nous allons poursuivre l'analyse sur ces variables en nous intéressant à l'existence de variables corrélées.

Tentatives de repérage des variables corrélées

Afin de créer la typologie, il paraissait indispensable d'identifier les corrélations existant entre les variables récurrentes. Toutefois, au vu de notre échantillon, et d'un manque important de données pour la plupart des variables étudiées, les variables corrélées n'ont pas pu être statistiquement identifiées. Il apparaît de façon globale que peu de variables sont vraisemblablement corrélées.

L'unique corrélation que nous sommes parvenus à mettre en évidence est celle entre la SAU recherchée et le type de production envisagé. Ainsi, en s'intéressant à chacune des productions pour lesquelles plus d'un PP a mentionné la SAU qu'il recherché, nous pouvons constater que les intervalles de SAU sont identiques ou se « suivent » pour chaque PP (Cf. Figure 15). Par exemple, les productions de MPF ou PPAM sont toutes envisagées sur des surfaces inférieures à 10 hectares alors que les celles bovins sont intégralement envisagées sur des SAU supérieures à 10 hectares. Par conséquent, il semblerait alors que la SAU recherchée soit dépendante du type de production envisagé.

1.1.1.4. La typologie descendante et ses variables discriminantes

Au vu des données disponibles et du déficit de variables récurrentes et corrélées, une classification par une méthode statistique n'était pas envisageable. Dans ce contexte, l'alternative d'élaborer une typologie descendante a alors été choisie. Une typologie descendante consiste en la constitution de groupes à partir de critères retenus car pressentis comme pertinents pour opérer une discrimination entre les individus de l'échantillon.

Gardant à l'esprit que l'objectif principal de cette typologie était de qualifier la demande en foncier biologique, il était évidemment indispensable de conserver les variables pouvant caractériser le foncier demandé. Le but étant de sélectionner une d'entre elles comme entrée de notre typologie. Dans ces conditions, seules l'OTEX et la SAU recherchée apparaissaient en tant que variables pouvant être utilisées comme entrée. Toutefois, une entrée par la SAU n'était pas satisfaisante car la donnée était parfois absente dans les candidatures, ce qui excluait ces dernières automatiquement. Une entrée par l'OTEX a donc été préférée. Chaque OTEX identifiée a ensuite été caractérisée en fonction des données disponibles parmi les variables récurrentes informées. Ainsi, la typologie intermédiaire reposait sur les variables suivantes : OTEX, SAU recherchée et activités annexes.

Les familles issues de cette classification étant peu caractérisables à partir des données disponibles, une solution a été recherchée pour compléter ce premier résultat. Des personnes qualifiées ont alors été rencontrées dans le but de valider et d'enrichir qualitativement ce travail.

1.1.2. La validation et les compléments apportés par les personnes qualifiées

1.1.2.1. Les personnes qualifiées sollicitées

En vue de constituer un échantillon de personnes qualifiées représentatif et pertinent pour cette étude, trois critères de sélection ont été respectés. Tout d'abord, pour correspondre au territoire étudié, les personnes sollicitées devaient être en contact avec des PP souhaitant s'installer en

Tableau I : Liste des familles initiales et de leurs caractéristiques.
Réalisation personnelle

Familles	Informations issues de l'analyse des répertoires	Informations issues des rencontres	Décision
Éleveurs de petits ruminants et de porcs plein air (PRP)	<ul style="list-style-type: none"> • Productions : caprins, ovins allaitants, ovins laitiers et porcs plein air • SAU =]10-40] Ha • AA : CC / transformation • Modèle dominant : Caprins –Transformation fromagère – CC 	<ul style="list-style-type: none"> • Foncier : parcours boisés, terres motorisables • Bâtiments agricoles • Formation et expérience 	A conserver
Éleveurs de bovins (GR)	<ul style="list-style-type: none"> • Productions : bovins laitiers ou allaitants • SAU > 40 Ha • AA : CC / transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Foncier : peu de parcours boisés, terres motorisables • Bâtiments agricoles • Formation et expérience 	A conserver
<i>Éleveurs d'équins</i>	<ul style="list-style-type: none"> • SAU =]1 – 10] Ha • Activité d'animation 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcelle regroupée • Bâtiments • <i>Non certifiées en AB</i> 	<i>A exclure</i>
Éleveurs de « petits » animaux (TPE)	<ul style="list-style-type: none"> • Productions : Abeilles, Lapins, Escargots, Volailles • SAU < 1 Ha • AA : CC / transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments agricoles 	A conserver
Producteurs de « petites » cultures (PC)	<ul style="list-style-type: none"> • Productions : MPF, PPAM, viticulture, verger • SAU < 10 Ha • AA : CC / transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Foncier : source d'eau, basse altitude • Peu formation / expérience 	A conserver
Céréaliers	<ul style="list-style-type: none"> • Production : Paysan boulanger • SAU ? • AA : CC/transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • SAU > aux SAU classiquement utilisées par les céréaliers • Formations : boulanger et agricole 	A conserver
Porteurs de projets pédagogiques (Péda)	<ul style="list-style-type: none"> • Ferme ou jardin • SAU = [1 – 10] • Activité pédagogique • AA : Animation 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcelle regroupée • Bonne accessibilité • Proximité zone urbaine • Bâtiments d'accueil et agricoles 	A conserver
<i>« Indéterminés »</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Personnes souhaitant développer un projet agricole encore indéfini</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ne peuvent être qualifiés de PP car n'ont pas de projet</i> 	<i>A exclure</i>

Auvergne. De plus, ces personnes devaient appartenir à des organismes variés : Chambres d'Agriculture, collectivités territoriales, Réseaux Agricoles, organismes dédiés à l'Agriculture Biologique, associations de développement rural et/ou agricole, syndicat agricole. Le dernier critère reposait sur la rencontre d'experts localisés sur des zones géographiques distinctes et si possible, préférentiellement dans des zones où peu ou pas de données avaient été récoltées à travers les répertoires.

L'échantillon « personnes qualifiées » se compose finalement de 16 personnes interrogées individuellement ou au cours de la restitution intermédiaire (Cf. *Annexe 5*). Malgré les précautions prises, certaines personnes n'étaient pas disponibles ou n'ont pas souhaité participer à l'étude. Certains organismes n'ont pas été rencontrés et ne sont donc pas représentés dans notre échantillon. De plus, il y a une nouvelle fois une surreprésentation des personnes localisées dans le Puy-De-Dôme.

1.1.2.2. *L'élaboration d'un guide d'entretien « Personnes qualifiées »*

Un guide d'entretien semi-directif destiné aux personnes qualifiées a été élaboré en vue de recueillir les informations nécessaires à la suite de l'étude en laissant la personne parler assez librement (Cf. *Annexe 6*). Afin de ne pas sur-solliciter les acteurs rencontrés, le guide d'entretien initial comporte les questions anticipées pour l'ensemble des étapes de l'étude menée. Celui-ci est divisé en cinq parties. La première correspond classiquement à la présentation de la personne interrogée et de sa structure. La seconde, qui est celle d'intérêt pour cette phase de l'étude, propose une discussion guidée autour de la typologie proposée : la représentativité des familles, leur proportion ainsi que des propositions de compléments. La troisième partie est anticipée pour la phase suivante de notre étude qui est celle concernant les cédants (cf. 21. *La caractérisation du foncier agricole à céder dans les dix prochaines années*). La quatrième partie permet d'identifier les difficultés ressenties par les PP et les cédants d'après les experts et abordées dans la suite de l'étude (cf. 2. *La mise en évidence d'une certaine inadéquation entre l'offre et la demande de foncier*). Enfin, la cinquième partie est articulée autour des outils existants et des améliorations possibles pour faciliter les transmissions, et en particulier pour surmonter les difficultés liées à l'incompatibilité entre l'offre et la demande en foncier. Les résultats de cette dernière partie permettront de définir les pistes d'action proposées dans la dernière phase de notre étude (cf. *Partie III 2. Les pistes d'action pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en foncier*).

1.2. Les profils des PP en agriculture biologique et hors cadre familial

La typologie intermédiaire, complétée par les apports qualitatifs proposés par les personnes rencontrées a abouti à une typologie finale distinguant six familles de PP en Auvergne. Le Tableau I récapitule l'ensemble des familles initiales en distinguant les caractéristiques apportées par l'analyse quantitative de celles issues de l'analyse qualitative. Les proportions proposées sont celles issues de l'analyse quantitative des données. A présent, les familles vont être successivement détaillées dans les parties suivantes.

1.2.1. *L'émergence de modèles alternatifs basés sur des systèmes à haute valeur ajoutée*

Les familles présentées ici sont celles qui illustrent l'émergence et la multiplication de modèles alternatifs reposant sur des systèmes d'exploitation à haute valeur ajoutée. Ces familles regroupent donc des PP qui souhaitent s'installer dans des modes d'exploitation qui ne correspondent pas au modèle agricole dominant actuel, caractérisé par des exploitations agricoles intensives et spécialisées. La pérennité théorique de ces projets repose sur la création d'une haute valeur ajoutée grâce à des produits de haute qualité, de la transformation, de la commercialisation en circuit court...

La volonté de développer un système d'exploitation alternatif est commune aux PP appartenant aux cinq familles présentées ci-après, ce qui justifie qu'elles soient regroupées dans cette même partie.

➤ **LES ELEVEURS DE PETITS RUMINANTS ET DE PORCS PLEIN AIR (PRP = 22% DES PP)**

Les PP qui sont regroupés dans cette famille sont ceux qui souhaitent développer une ou plusieurs des productions suivantes comme productions principales : ovins laitiers, ovins allaitants, caprins, porcs plein air. La surface agricole utile recherchée est généralement comprise entre 10 et 40 hectares, ce qui n'exclut pas que certains PP cherchent des surfaces en dehors de cet intervalle (Cf 133. *Les portraits de porteurs de projet*). Cette surface doit permettre de faire pâturer les ruminants et peut être partiellement constituée de surfaces boisées relativement bien valorisées par ces animaux. Grand nombre de ces PP souhaitent développer une activité de transformation, celle la plus fréquemment désirée étant la transformation fromagère. Cette famille est caractérisée par une dominance des projets caprins laitiers - transformation fromagère - vente directe comme le précise l'intégralité des experts rencontrés. Effectivement, l'activité de transformation est généralement couplée à une commercialisation en circuit court, c'est-à-dire avec un maximum d'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. En terme de foncier, cela implique d'avoir non seulement un ou plusieurs bâtiments d'exploitation permettant l'hivernage du troupeau, le stockage du matériel et la traite pour les systèmes laitiers, mais également un atelier de transformation et éventuellement un lieu aménagé pour accueillir la clientèle quand la vente directe à la ferme est envisagée. Enfin, en ce qui concerne le profil des PP, les personnes qualifiées rencontrées ont constaté que dans la plupart des cas, ces PP avaient une formation agricole de niveaux variables qui va fréquemment de pair avec une expérience agricole en élevage plus ou moins longue et plus ou moins en accord avec le projet choisi.

➤ **LES ELEVEURS DE BOVINS (GR = 11% DES PP)**

Les projets portés par les personnes regroupées dans cette famille concernent des productions principales de bovins laitiers ou bovins allaitants. La surface agricole utile recherchée est fréquemment supérieure à 40 hectares ce qui en fait la famille dans laquelle les surfaces recherchées sont les plus grandes. Contrairement à la famille précédente, les parcours boisés ne sont pas réellement adaptés. Les surfaces recherchées sont donc principalement constituées de prairies, de parcelles fauchables et éventuellement de parcelles cultivables pour y produire les céréales apportées au cheptel. En ce qui concerne les moyens de valorisation de la production, la transformation et de la commercialisation sont relativement similaires à la famille précédente. Ainsi, les besoins en bâtiments rejoignent les précédents avec évidemment des tailles à adapter en fonction des cheptels. Enfin, les PP ont généralement une formation et/ou une expérience dans le domaine de l'élevage.

➤ **LES ELEVEURS DE « PETITS » ANIMAUX (TPE = 7.5 % DES PP)**

Ces éleveurs souhaitent développer leur production principale parmi les suivantes : apiculture, cuniculture ou aviculture (volailles de chair ou pondeuses). Leur recherche de foncier est caractérisée par de très petites surfaces recherchées, généralement inférieures à 1 hectare. Ces productions ont cependant des exigences distinctes en terme de foncier. Par exemple, en apiculture biologique, l'environnement de proximité doit respecter certaines normes pour que le miel obtienne la certification, les productions voisines sont donc déterminantes dans le choix du foncier. Une fois encore, ces productions sont valorisées par de la commercialisation en circuits courts et éventuellement de la transformation. Ces productions, bien que nécessitant de petites surfaces, ont besoin de bâtiments d'élevage, de transformation et de commercialisation.

➤ **LES PRODUCTEURS DE « PETITES » CULTURES (PC = 55 % DES PP)**

Sont regroupés dans cette famille, les PP souhaitant développer une des activités suivantes comme activité principale : maraîchage, culture de PPAM (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales), culture de petits fruits (fraise, framboises, groseilles...), arboriculture et viticulture. Les surfaces recherchées sont généralement inférieures à 10 hectares. Elles doivent être cultivables, motorisables ou non selon le mode de production choisi par le PP. Un accès à une source d'eau est quasiment systématiquement exigé afin d'alimenter en eau les cultures. Une altitude basse est généralement préférée à une localisation en moyenne montagne car les conditions de production y

sont plus faciles. La commercialisation en circuits courts est souvent envisagée comme un moyen de commercialisation exclusif. Pour cette raison, les PP souhaitent s'installer à proximité des zones urbaines où se trouve leur clientèle. Des transformations de type confitures, soupes, jus de fruits... peuvent également être développées. Contrairement aux familles d'éleveurs, ces producteurs de « petites » cultures sont fréquemment déficitaires en formation ou en expérience professionnelle dans l'activité dans laquelle ils souhaitent s'installer. Ce constat est d'autant plus marqué chez les maraîchers, producteurs de petits fruits ou de PPAM, qui estiment que leur expérience de production à titre personnelle constitue une expérience professionnelle.

➤ **LES CERÉALIERES (C = 1.5% DES PP)**

Les céréaliers constituent la famille dans laquelle les PP souhaitent cultiver des céréales pour des fins autres que l'autoconsommation par le bétail. Cette famille, représentée par une minorité de personnes, est exclusivement composée de paysans boulangers. Les paysans boulangers développent à la fois une activité de production qui est celle de céréales, de transformation en farine (activité de meunerie) et de transformations en pains et autres produits boulangers (activité de boulangerie). De plus, ils prennent fréquemment en charge la commercialisation de ces produits via des circuits courts. Les données recueillies ne permettent pas de définir un intervalle caractérisant les surfaces recherchées comme cela a été proposé pour les familles précédentes. En effet, un seul PP a précisé la surface qu'il recherchait (celle-ci était de 50 hectares). Cependant, les personnes qualifiées rencontrées ont confirmé que les paysans boulangers recherchaient des surfaces nettement plus petites que celles utilisées par les céréaliers « classiques ». Il est évident que ces surfaces doivent être des terres cultivables. En ce qui concerne le bâti, des structures adaptées aux activités de meunerie, de boulangerie et éventuellement de commercialisation sont indispensables. Les PP appartenant à cette famille ont quasiment systématiquement une formation de boulanger et une formation agricole.

1.2.2. Des projets à vocation pédagogique

La dernière famille présentée ci-dessous se distingue des précédentes par la finalité de l'installation agricole. Effectivement, les précédentes familles avaient pour finalité la production alors que cette dernière a pour finalité la pédagogie.

➤ **LES PORTEURS DE PROJETS PÉDAGOGIQUES (PEDA = 2% DES PP)**

Cette famille regroupe l'intégralité des PP souhaitant développer une activité agricole à des fins pédagogiques, c'est à dire des fermes et des jardins pédagogiques. Ces projets ont des exigences particulières en terme de foncier. Il semblerait que la surface adaptée se situe entre 1 et 10 hectares, avec probablement des variations entre les jardins et les fermes. Le parcellaire doit être regroupé afin de faciliter les visites et de les sécuriser. L'activité pédagogique nécessite également des bâtiments d'accueil pour le public : espace informatif, sanitaires, lieu pour se restaurer... Enfin, la localisation est un enjeu encore plus primordial que pour les précédentes familles. En effet, le fonctionnement de ces exploitations agricoles repose quasiment essentiellement sur les visites, il faut donc être situé dans un endroit stratégique d'un point de vue touristique et pédagogique. Une proximité à une zone urbaine et une accessibilité par des voies de communication adaptées aux transports collectifs semblent donc impératives.

1.2.3. Les effets dissimulés dans la typologie

Les variables utilisées pour élaborer la typologie présentée ci-dessus ne permettent pas de mettre en évidence certains effets qu'il aurait pourtant été judicieux de définir et de mesurer.

Tout d'abord, l'effet territoire ne peut pas être rigoureusement mis en avant à partir des données disponibles puisque le département du Puy-De-Dôme est surreprésenté dans notre échantillon, ce qui impacte très certainement les proportions de chaque famille à l'échelle de l'Auvergne. A ce sujet, Chantal LAMADON précise que la typologie donne une « *image parfaitement*

conforme de la réalité, surtout dans le Puy-De-Dôme » mais souligne également que « dans les départements plus ruraux comme le Cantal, les proportions sont différentes ». De surcroît, au sein même de notre échantillon, nous n'avons pas été en mesure de séparer les candidatures selon leur localisation géographique. Toutefois, cet effet peut être appréhendé indirectement en analysant pour chaque répertoire, la proportion de chacune des familles. Effectivement, plus largement que l'effet territoire, cette analyse met en évidence l'effet répertoire sur la distribution des familles. Celui-ci repose sur deux composantes, d'une part, le territoire sur lequel les candidatures sont recueillies et d'autre part, l'organisme qui effectue ce recueil et sa façon de le faire. A ce titre, la Figure 16 illustre la distinction entre l'effet territoire et l'effet plus global lié au répertoire. Par exemple, en s'intéressant aux répertoires Annonces TDL et TDL Auvergne qui concernent tous deux le périmètre de l'Auvergne, il est possible d'identifier des différences de proportions entre les mêmes familles, ce qui illustre directement l'effet organisme et mode de recueil. *A contrario*, les deux Réseaux Agricoles sont des structures qui ont des modes de recueils apparemment similaires, et pourtant il existe également des différences de répartition des familles entre ces répertoires. Ainsi, nous pouvons supposer que cela résulte principalement d'un effet territoire.

Les autres effets qu'il aurait été intéressant de mettre en évidence dans cette étude, sont tous ceux liés au profil du PP : âge, situation familiale, situation professionnelle, origine agricole... Toutefois, ce travail n'a pas pu être réalisé au vu du manque de données concernant ces variables.

1.3. La diversité au sein des familles : illustration par des portraits

1.3.1. Les porteurs de projet rencontrés

Afin de constituer un échantillon représentatif de la « population » des PP en Auvergne et de recueillir des expériences variées, les critères de sélection suivants ont été définis :

- le périmètre de recherche doit inclure prioritairement l'Auvergne (car nous nous intéressons aux caractéristiques des PP propres à l'Auvergne) ;
- les états d'avancement des projets doivent être distincts (pour conserver des projets plus ou moins matures et une diversité des points de vue en ce qui concerne les difficultés évoquées par les PP aux différentes étapes du cheminement à l'installation) ;
- les projets doivent concerner des types de production différents au sein d'une même famille (puisque un des objectifs est de prendre en compte la diversité des projets intra-familles) ;
- la disponibilité des PP ainsi que leur proximité sont également prises en compte car il est souhaitable d'en rencontrer, dans la mesure du possible, quelques uns *de visu*. Les entretiens seront effectués par téléphone ou en face à face selon la disponibilité des PP ainsi que leur localisation géographique actuelle.

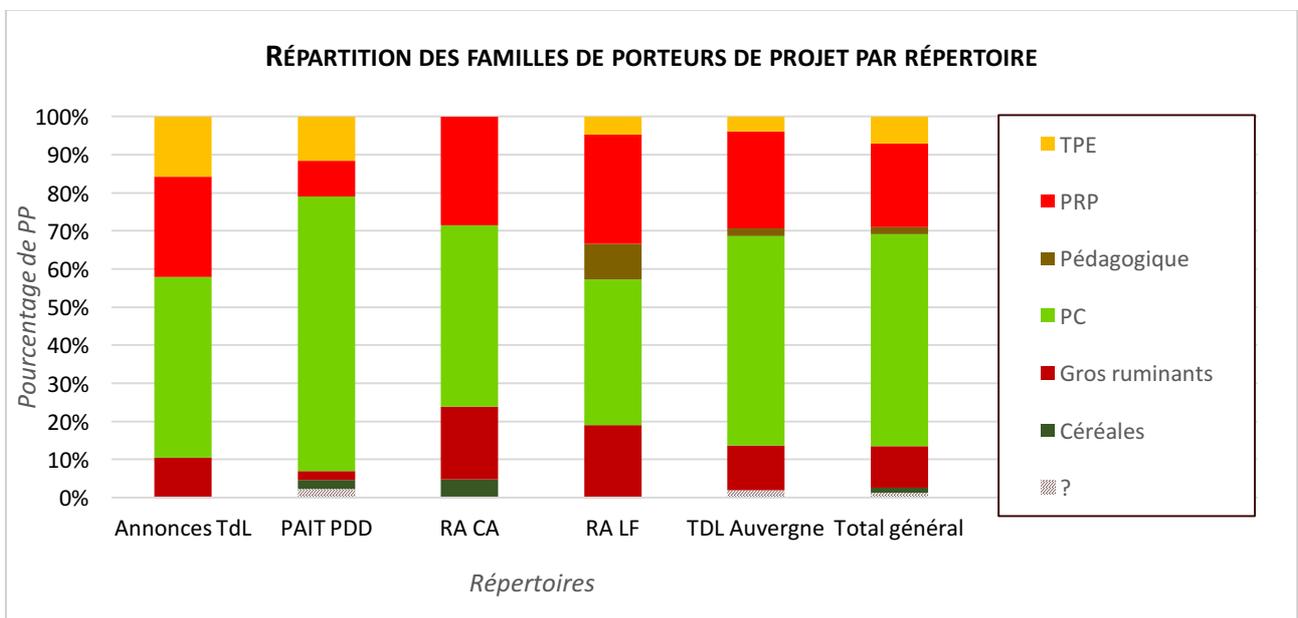
Suite à cette sélection, une vingtaine de PP présents dans l'échantillon de la typologie a été contactée. En dépit des sollicitations répétées, seuls 7 entretiens ont pu être obtenus.

1.3.2. L'élaboration d'un guide d'entretien guide « porteurs de projet »

De la même façon que cela a été fait pour les entretiens auprès des experts, un guide d'entretien semi-directif a été élaboré. Celui-ci est divisé en cinq parties (Cf. *Annexe 7*) qui reprennent les différents éléments des trois missions : Présentation du PP, Présentation du projet et du foncier recherché, Projection du projet (état d'avancement...), Les difficultés rencontrées et L'accompagnement.

1.3.3. Les portraits de porteurs de projet

Les portraits des PP proposés dans cette partie ont été synthétisés dans des tableaux successifs afin de faciliter la visualisation de la diversité intra-famille pour chaque variable.



*Figure 16 : Composition en famille des différents répertoires.
Réalisation personnelle*

➤ Les portraits d'éleveurs de petits ruminants et de porcs plein air

Tableau II : Portraits d'éleveurs de petits ruminants et de porcs plein air. Réalisation personnelle

	PP A	PP B
Profil du PP		
- Genre / Age / Situation familiale :	F, 22 ans, célibataire	M, 30 ans, en couple
- Lieu de vie :	Commune de Haute-Loire	Commune du PDD
- Situation professionnelle :	Sans emploi	Ouvrier non agricole
- Milieu d'origine :	Fille d'agriculteur	Fils d'agriculteur
- Formation agricole :	BPA, Bac pro agricole	Bac pro agricole
- Expérience agricole :	Service de remplacement 1 an	Ouvrier agricole caprins
Son projet		
- Activité principale :	Ovins allaitants (400 brebis)	Caprins laitiers (60-70 chèvres)
- Activité(s) secondaire(s) :	Animation, Arboriculture	Accueil
- Transformation :	Envisagée à moyen terme	Transformation fromagère
- Commercialisation :	½ FC (Filière Courte) et ½ FL (Filière Longue)	100% FC (flexible)
Foncier recherché		
- Périmètre de recherche :		1h de Riom
- SAU :	Haute-Loire	20-30 Ha
- Bâtiments agricoles :	60-65 Ha dont > 40 Ha mécanisables	Non
- Maison d'habitation :	Non	Oui
- Mode de faire-valoir :	Oui	Achat d'au moins 5-10 Ha
Installation		
- Avancement actuel :	Achat d'au moins 2 Ha	En pause / Parcours DJA
- Nombre d'installés/pluriactivité :	En recherche de foncier	2 installés à temps plein (couple)
- Candidat DJA ?	1 installée à temps plein Oui	Oui

➤ Le portrait d'éleveurs de bovins

Tableau III : Portrait d'éleveurs de bovins. Réalisation personnelle

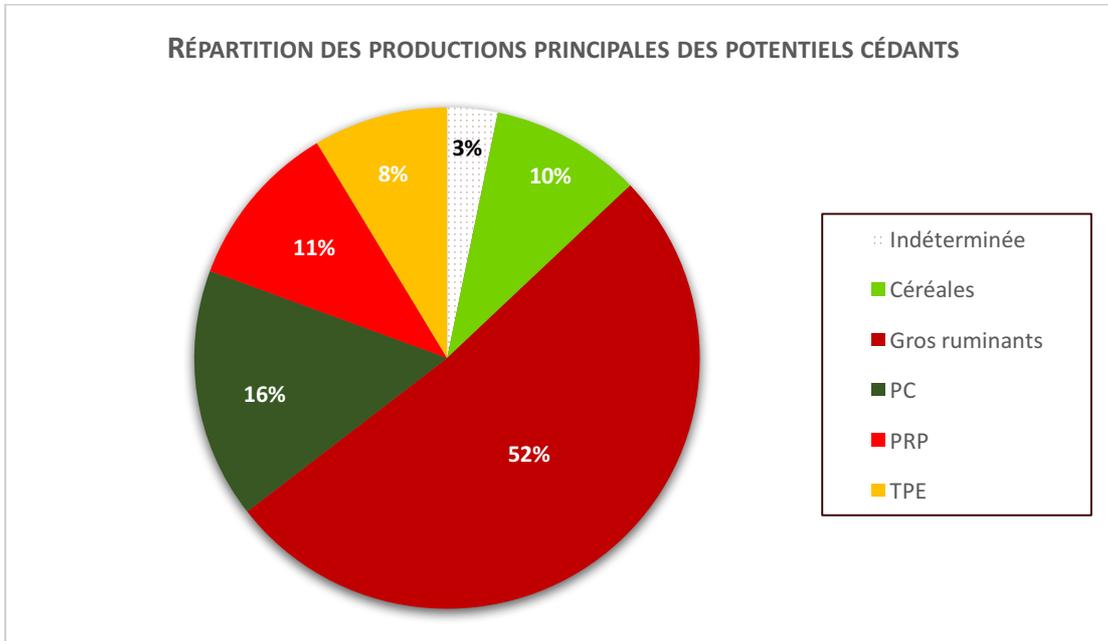
	PP C
Profil du PP	
- Genre / Age / Situation familiale :	F, 31 ans, en couple, 1 enfant / M, 29 ans, célibataire
- Lieu de vie :	Commune de Haute-Loire
- Situation professionnelle :	Sans emploi / Salarié agricole
- Milieu d'origine :	Milieu rural, Petits-enfants d'agriculteurs
- Formation agricole :	CSPTC produits fermiers en cours / BPREA en biodynamique
- Expérience agricole :	Saisonniers arbo-mar. / Service de remplacement, salarié agricole
Son projet	
- Activité principale :	Bovins laitiers (15 vaches)
- Activité(s) secondaire(s) :	Maraîchage à MT (Moyen Terme)
- Transformation :	Transformation laitière
- Commercialisation :	100% FC
Foncier recherché	
- Périmètre de recherche :	Communauté de communes
- SAU :	20-50 Ha – parcellaire regroupé
- Bâtiments agricoles :	Oui
- Maison d'habitation :	Oui
- Mode de faire-valoir :	Achat bâtiments et Location des terres
Installation	
- Avancement actuel :	Exploitation agricole ciblée
- Nombre d'installés/pluriactivité :	2 installés (frère-sœur) à temps plein
- Candidat DJA ?	Oui

➤ Les portraits de producteurs de « petits » cultures

Tableau IV : Portraits de producteurs de "petites" cultures. Réalisation personnelle

	PP D	PP E	PP F	PP G
Profil du PP				
- <i>G. / Age / Sit. Fam. :</i>	F, 38 ans, mariée, 2 enfants	M, 29 ans, célib.	M, 53 ans, marié, 3 enfants	M, 45 ans, divorcé, 1 enfant
- <i>Lieu de vie :</i>	Commune du PDD	Commune du PDD	Commune du PDD	Commune du PDD
- <i>Sit. Prof. :</i>	Infirmière	Chef d'entreprise	Formateur	Sans emploi
- <i>Milieu d'origine :</i>	Fille d'agriculteur	Milieu semi-rural, NIMA	Milieu rural, NIMA	Milieu rural, Petit-fils d'agri
- <i>Formation agri. :</i>	BPREA-CS PPAM	Aucune	Formations courtes mar.	Formations en traction animale
- <i>Expérience agri. :</i>	Aucune	Bénévolat en maraîchage	Aucune	Aucune
Son projet				
- <i>Act.principale :</i>	PPAM	Maraîchage autoconsommation	Maraîchage	Maraîchage traction animale
- <i>Act.seconde(s) :</i>	Accueil	—	Arbo/Viti à MT	Animation à MT
- <i>Transf. :</i>	Séchage	Non	Non	Non
- <i>Commercialisation :</i>	100% FL	—	100% FC demi-gros	100% FC
Foncier recherché				
- <i>Périmètre :</i>	Commune	A 20 min de Clermont-Ferrand	Entre Auvergne, et Vendée	PDD et Allier
- <i>SAU :</i>	5-6 Ha	0.5-5Ha	1Ha (achat 4 Ha)	2-7 Ha
- <i>Bâtiments agricoles :</i>	Oui	Non	Non	Non
- <i>Maison d'habitation :</i>	Non	Veut construire écohabitat léger	Oui (location)	A construire
- <i>Mode de faire-valoir :</i>	Location	Prêt à titre gratuit ou achat si >2 Ha	Achat des terres	Achat préféré
Installation				
- <i>Avancement actuel :</i>	En recherche de foncier	En recherche de foncier	Installé depuis mai 2016	En recherche de foncier
- <i>Nb d'installés/pluriactivité :</i>	1 installée à temps partiel	1 installé ou collectif temps partiel si > 2Ha	1 installé à temps plein	1 installé à temps plein
- <i>Candidat DJA ?</i>	Non	Non	Non	Non

Les trois tableaux précédents mettent en évidence l'existence d'une diversité intra-famille. En effet, le profil des PP, leur projet et le foncier qu'ils recherchent peuvent varier au sein d'un même type. Prenons l'exemple de la famille des éleveurs de petits ruminants et de porcs plein air dans laquelle les deux PP rencontrés veulent développer des productions différentes : caprins et ovins allaitants (Cf. Tableau II). De plus, ils recherchent des SAU distinctes. Le PP A est d'ailleurs une exception au sein de cette famille car il recherche préférentiellement une SAU supérieure à 40 hectares. Ce choix s'explique par la volonté de développer un circuit de commercialisation mixte (filère courte et filère longue). En ce qui concerne les PP de la famille des éleveurs de bovins, il est difficile de les comparer puisqu'ils soutiennent un projet commun (Cf. Tableau III). Nous pouvons toutefois constater que leur projet illustre parfaitement la famille à laquelle ils appartiennent, que ce soit en terme de SAU, de transformation, de commercialisation etc. Enfin, la dernière famille pour laquelle nous sommes parvenus à rencontrer des PP est celle des producteurs de « petites » cultures (Cf. Tableau IV). Ainsi, ces derniers portraits mettent une nouvelle fois en évidence la diversité des



*Figure 17 : Répartition des productions principales des potentiels cédants.
Réalisation personnelle*

productions : PPAM et maraîchage, des SAU recherchées ainsi que des profils des PP (âge, genre, situation familiale...). En dépit de cette variabilité, l'ensemble de ces PP est représentatif de la famille des producteurs de « petites » cultures puisque ces derniers correspondent en tous points aux tendances de ce type évoquées précédemment.

Dans cette partie, qui correspond à la première mission de stage, nous venons de qualifier le plus précisément possible les PP HCF souhaitant s'installer en AB sur le territoire de l'Auvergne. A partir de ces résultats, nous allons poursuivre notre étude en nous intéressant aux discordances entre l'offre et la demande de foncier.

2. Des divergences entre l'offre et la demande de foncier résultant de l'émergence de projets basés sur des modèles d'exploitation « alternatifs »

Nous allons dans cette partie, nous attacher à identifier les divergences qui peuvent exister entre l'offre et la demande de foncier agricole biologique sur le territoire de l'Auvergne. Afin d'effectuer cette analyse, nous commencerons par caractériser le foncier qui sera probablement disponible dans les années à venir et nous le « rapprocherons » à la typologie des PP proposée précédemment.

2.1. La caractérisation du foncier agricole biologique à céder dans les dix prochaines années

2.1.1. L'échantillon « cédants » : données de l'Agence Bio 2015

L'échantillon utilisé pour caractériser le foncier prochainement disponible est exclusivement constitué de déclarations faites à l'Agence Bio en 2015. L'Agence Bio est « une plateforme nationale d'information et d'actions pour le développement de l'agriculture biologique en France » dans laquelle un annuaire d'agriculteurs est proposé. Les données avaient été récupérées dans le cadre du stage de Anne-Laure MARTIN sur les cédants. La base de données comporte uniquement les informations des agriculteurs ayant accepté de les communiquer pour la réalisation d'études statistiques. Parmi ces exploitations, nous avons conservé uniquement les exploitations pour lesquelles le chef d'exploitation avait plus de 50 ans en juin 2016 (âge à partir duquel il est conseillé aux agriculteurs de réfléchir leur transmission). Ainsi, l'échantillon « cédants » de cette étude est constitué de 230 futurs cédants potentiels.

Nous ne pouvons pas poursuivre cette analyse sans préciser au préalable que dans cet échantillon, il existe une proportion inconnue de cédants ayant déjà en vue un schéma de transmission familiale. Cette imprécision, nous le verrons par la suite, constitue une certaine limite quant à notre rapprochement entre l'offre et la demande en foncier.

2.1.2. Les analyses descriptives : SAU et productions des exploitations agricoles à céder

En vue de faciliter les rapprochements qui seront effectués par la suite avec les familles des PP, nous avons choisi de regrouper les productions des potentiels cédants de la même façon que dans la typologie et de conserver les mêmes intervalles de SAU.

La Figure 17 met en évidence que la production principale la plus fréquente dans les exploitations des cédants est l'élevage de bovins (GR). Viennent ensuite, les « petites » cultures (PC) dans 16% des exploitations agricoles, puis l'élevage de petits ruminants et de porcs plein air (PRP) pour 11% d'entre elles et la production de céréales qui est l'activité principale dans 10% de ces exploitations. Les éleveurs de petits animaux (TPE) représentent 8% de notre échantillon d'étude. Enfin, 3% des exploitations agricoles ont une activité principale différente de celles identifiées dans la typologie des PP. Ces productions principales « indéterminées » correspondent en réalité à une production herbagère sans plus de précision dans la base de données.

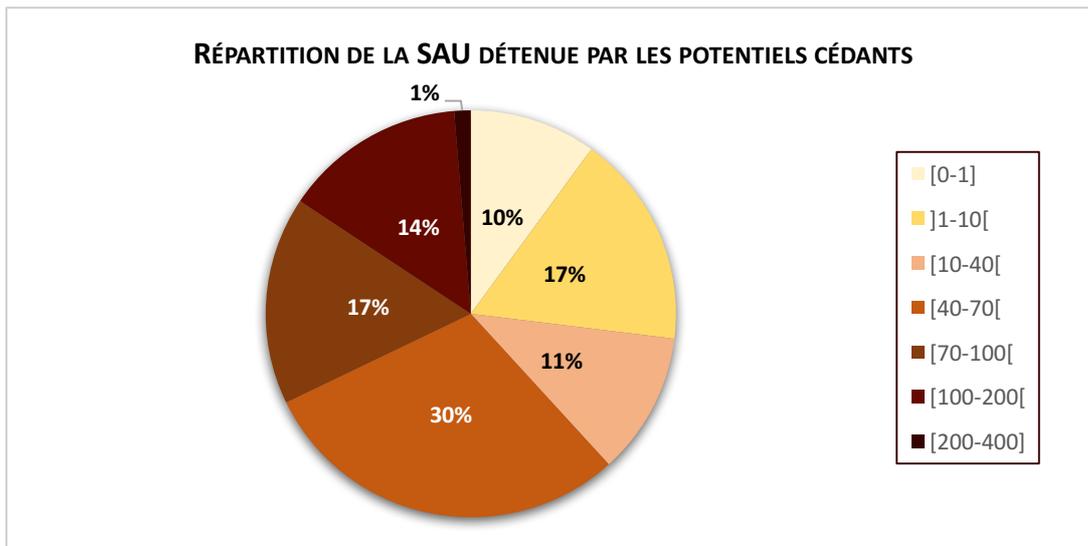


Figure 18 : Répartition de la SAU détenue par les potentiels cédants.
Réalisation personnelle

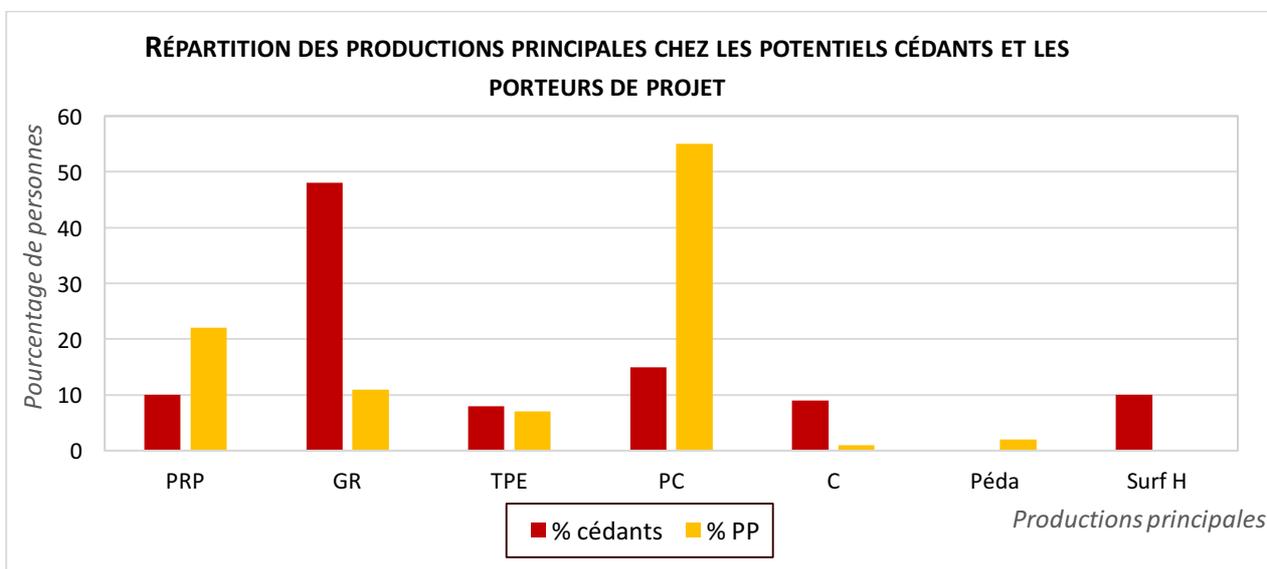


Figure 19 : Répartition des productions principales chez les potentiels cédants et les porteurs de projet.
Réalisation personnelle

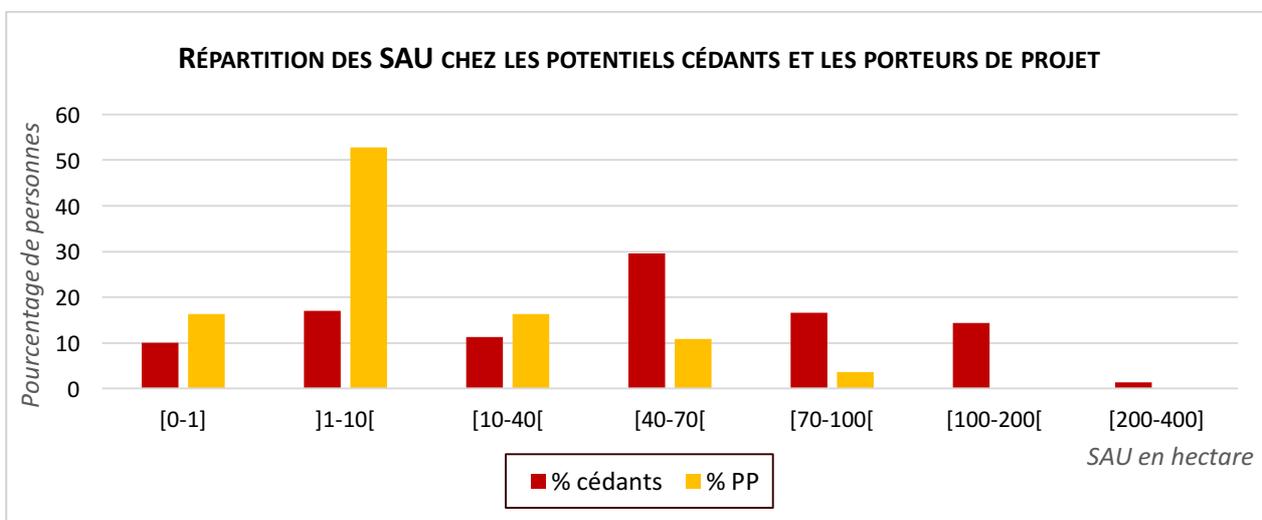


Figure 20 : Répartition des SAU détenues par les potentiels cédants et recherchées par les porteurs de projet.
Réalisation personnelle

En ce qui concerne les SAU exploitées par les futurs cédants (Cf. Figure 18), le premier constat est que celles-ci sont comprises entre 0 et 400 hectares. La distribution est relativement homogène, excepté les SAU entre 70 et 100 hectares qui semblent être les plus fréquentes (30% des exploitations) et celles entre 200 et 400 hectares qui sont les moins fréquentes (1% des exploitations).

2.2. La mise en évidence d'une certaine inadéquation entre l'offre et la demande de foncier

2.2.1. Les divergences en termes de productions

La Figure 19 met en évidence les écarts entre les productions conduites dans les potentielles exploitations agricoles à céder et celles souhaitant être développées par les PP. A sa lecture, deux écarts dominants sont identifiables. Tout d'abord, il est possible de constater le déclin d'intérêt des PP pour l'élevage de bovins (GR) : 48% des EA à céder dans les dix prochaines années ont un atelier principal en bovins, alors que seulement 11% des PP sont attirés par ces productions. Ce premier constat semble être représentatif de l'Auvergne, « *dans le Cantal, les offres dominantes sont les bovins laitiers et allaitants* », nous précise L.Bouscarat, responsable installation-transmission à la Chambre d'Agriculture du Cantal. Les PP souhaitant développer des productions animales non bovines en ont bien conscience : « *il n'y a pas d'exploitations agricoles en chèvres qui se libèrent et celles en vaches ne sont pas du tout adaptées* » (PP B). *A contrario*, les PP envisagent en masse (55 % d'entre eux) de produire de « petites » cultures, alors que les exploitations à céder dans ces productions représentent seulement 15% des futures cessations.

Au second plan, d'autres écarts sont percevables, parmi lesquels, les souhaits de productions de petits ruminants et porcs plein air qui sont bien plus nombreux du côté des PP que de celui des cédants. Le constat est inversé pour les cultures céréalières nettement plus pesantes chez les cédants potentiels. Les éleveurs de petits animaux sont quant à eux similairement proportionnés entre l'offre et la demande.

Enfin, les deux dernières remarques reposent sur des productions en face desquelles il n'a pas été possible de trouver un comparatif. D'une part, les projets pédagogiques envisagés par les PP n'ont pas d'équivalents dans la déclaration de l'Agence Bio et ne peuvent donc pas apparaître de façon explicite dans notre échantillon de cédants potentiels. Et d'autre part, les surfaces herbagères déclarées comme activité principale par les cédants n'ont pas pu être rapprochées à des projets.

2.2.2. Les divergences en termes de surfaces

Après avoir étudié les éloignements des productions, nous nous sommes intéressés à la question de l'adéquation de l'offre et la demande en terme de SAU qui est également un facteur déterminant dans la recherche de foncier. Ainsi, la Figure 20 représente les écarts de SAU identifiés. De façon générale, les surfaces à céder sont pour la plupart supérieures à 40 hectares alors que celles recherchées sont fréquemment inférieures à 40 hectares. Effectivement, « *les PP veulent de petites surfaces alors qu'il y a plutôt de grandes surfaces* », « *les parcelles qui se libèrent font 30-50 Ha et ce n'est pas ce qui est recherché* » confirment S.Viusa-Camps du réseau agricole Combrailles-Artense et A.Fougerousse de la CC du Pays de Massiac. Ces constats représentent des tendances, et dans la réalité, chaque recherche de foncier est différente et rencontre ses propres difficultés. Ainsi, le PP A ne trouve pas de SAU qui corresponde car parmi les offres d'exploitations agricoles qui lui conviendraient, il y a « *souvent une trop petite SAU, ou parfois trop grande* ». Le constat global reste que « *la SAU est souvent trop importante* » (S.Viusa-Camps).

Il convient de préciser que les écarts qui viennent d'être présentés restent à nuancer. Tout d'abord, l'échantillon de PP utilisé pour la typologie concerne uniquement les PP HCF souhaitant s'installer en AB alors que l'échantillon des cédants y inclut des chefs d'exploitation qui ont un schéma de transmission familial établi. Nous rapprochons donc des demandes à des offres qui sont, pour une partie, en réalité pas disponibles sur le marché du foncier. Ensuite, certains PP envisagent

de s'installer sur des terres non conduites en AB pour les convertir, hors ces offres n'apparaissent pas dans l'échantillon des cédants. Les démonstrations précédentes visent donc à identifier de grandes tendances dans l'inadéquation entre l'offre et la demande en foncier agricole biologique, mais les proportions restent à prendre avec précautions.

2.2.3. Les « incompatibilités » supplémentaires

La partie précédente s'est attachée à présenter les écarts entre l'offre et la demande en foncier mis en évidence quantitativement et illustrés par les propos de personnes rencontrées (PP et experts). Or, ces constats ne sont pas exhaustifs et d'autres écarts soulignés par les personnes rencontrées n'ont pas pu être mis en évidence à partir des bases de données disponibles. C'est pourquoi, la partie suivante abordera succinctement les autres « incompatibilités » identifiées qualitativement au cours de cette étude, et ce dans un ordre d'importance décroissant proposé par les personnes rencontrées.

Tout d'abord, les personnes qualifiées se rejoignent pour dire qu'en ce qui concerne la transmission, « *la principale difficulté est le financement du projet* » (M.Manry). Il y a d'une part des cédants qui souhaitent vendre leur exploitation agricole, fruit de toute leur vie, à un prix le plus haut possible afin de compenser leur faible retraite agricole. Et d'autre part, des PP qui ont de « *trop petits budgets* » d'après l'ensemble des experts rencontrés. Les PP de leur côté citent fréquemment le budget d'installation comme un frein majeur à la transmission du foncier : « Le problème de budget reste entier » (PP G), « *On n'a de petits apports personnels* » (PP C)... L.Genestier, conseiller transmission – installation à la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, est conscient de ce problème et précise qu'« *il faut faire un compromis si le cédant souhaite favoriser l'installation* » puisque, de façon générale, « *le coût d'une reprise est compliqué pour un HCF* » d'après les propos de L.Bouscarat.

La seconde incompatibilité est celle liée à la présence et à l'état de bâtiments agricoles ainsi qu'à leur prix. A.Fougerousse identifie le problème de la façon suivante : « *L'état général des bâtis pose problème, et le prix est surdimensionné* ». De leur côté, il semblerait que les PP ne souhaitent pas acquérir les bâtiments agricoles car « *ils sont souvent vieillissants* » et « *ces vieux bâtiments doivent être rénovés* » d'après les PPA et B, ce qui nécessite inévitablement un investissement supplémentaire.

La dernière incompatibilité évoquée fréquemment par les personnes qualifiées est celle de la localisation souhaitée pour l'installation. D'après S. Viusa-Camps et M.Manry, « *les PP veulent être à proximité de Clermont mais il y a peu d'offres* ». Il semblerait donc que les lieux de recherche ne correspondent pas à ceux où il y a le plus d'offres, ce qui complexifie une nouvelle fois la transmission du foncier.

Au vu de l'ensemble des écarts que nous avons identifiés ci-dessus, il paraît clairement complexe pour un PP de trouver exactement le foncier qu'il recherche. « *Souvent les offres ne correspondent pas et le candidat a tout à créer* » nous rappelle L.Genestier. Et dans les cas où le PP trouve ce qu'il recherche encore faut-il que l'exploitant cédant ait la main sur le foncier dont il n'est pas propriétaire. En effet, « en HCF, le propriétaire est libre de signer un bail avec qui il l'entend ». Ces questions de maîtrise foncière, abordées par S.Viusa-Camps et L.Genestier, sont bien évidemment à prendre en compte et nous renvoient aux résultats de l'étude menée par A-L. Martin au sein de l'association Terre de Liens Auvergne en 2015.

Enfin, nous nous devons de préciser que l'incompatibilité entre l'offre et la demande en foncier, qui est au cœur de cette étude, n'est pas l'unique frein à la transmission des exploitations agricoles, les facteurs humains sont également prépondérants dans ce processus (RAD 2013). Toutefois, cette inadéquation reste le premier « obstacle » à franchir pour aller vers une primo-rencontre entre un cédant et un PP. L'issue de ces rencontres dépendra quant à elle d'autres facteurs dont l'aspect humain.

PARTIE III : LES PISTES D’ACTION POUR AMELIORER L’ADEQUATION ENTRE L’OFFRE ET LA DEMANDE DE FONCIER AFIN DE FAVORISER LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN AUVERGNE

1. Les trois facteurs déterminants de la transmission

1.1. Le territoire et ses potentialités d’activité

Le premier élément que nous avons identifié comme un facteur déterminant est le territoire sur lequel la transmission doit avoir lieu. Tout d’abord, il est essentiel qu’un PP soit intéressé par le territoire où des exploitations agricoles (ou plus largement du foncier agricole) sont en voie d’être cédées, et inversement. Vient ensuite la question des potentialités du territoire. Quelles sont les productions et les activités possibles en fonction du foncier disponible (relief, altitude, texture et structure du sol...) ? Et, en matière de débouchés ?...

Ainsi, le territoire apparaît comme un élément déterminant dans l’installation et donc dans la transmission. Cet élément sera discuté plus en détail dans la présentation d’une des pistes d’action proposées (*cf. Partie III 211. La construction du projet du côté du porteur de projet*).

1.2. Les modalités d’installation chez le porteur de projet

Dans l’esprit du futur candidat HCF et éventuellement NIMA (Non Issu du Milieu Agricole), l’émergence de l’idée est fréquemment liée à un bouleversement, positif ou négatif, qui va entraîner une volonté de changer d’orientation socio-professionnelle. Le souhait de développer une activité agricole peut aussi être lié à un désir d’enfance mis en attente pendant plusieurs années. Par exemple, le PP F justifie ainsi sa reconversion professionnelle : « *Je voulais réaliser mon projet d’enfance* ».

Dans la littérature scientifique, *SEGUY et PIEL (2012)* mettent en évidence que le développement d’une activité agricole peut correspondre à une reconversion professionnelle et/ou au choix d’une vie plus en adéquation avec certaines valeurs éthiques (*SEGUY et PIEL 2012*). Lorsque l’idée émane, il est primordial que le futur PP s’interroge à la fois sur son degré de motivation mais également sur les impacts que sa décision pourra avoir sur l’ensemble de sa situation familiale, sociale et économique. En effet, l’installation est un projet de vie qui se décline à la fois dans un projet professionnel et dans un projet familial et social. Les PP veulent rapidement trouver la ferme de leur rêve. Certains responsables de répertoires, qui sont au contact des PP constatent qu’« *ils arrivent avec un rêve et de l’urgence* ». Cet idéal provient probablement de l’idée de quitter l’urbain et tous ses maux pour s’installer à la campagne et y vivre leur rêve.

Au fur et mesure que le PP construit son projet, il le fait de telle sorte que celui-ci corresponde au mieux à son rêve. Chacun des paramètres du projet va définir les modalités d’installation et la recherche de foncier qui sera associée à cette dernière. Il y a donc de véritables enjeux à accompagner le PP dans le cheminement et la construction de son projet afin qu’il soit certes au plus près de son idéal mais aussi en adéquation avec le territoire sur lequel il désire s’installer.

1.3. Les modalités de cessation chez le cédant

De la même façon que le PP, le cédant HCF a également des modalités de cessation qui vont définir l’avenir de son exploitation agricole. Le cédant a construit toute sa vie son outil de production, et l’a même fréquemment hérité de sa propre famille. Ne pas pouvoir transmettre à ses descendants peut être perçu comme un échec pour le cédant. La première question reste donc celle du souhait de transmettre ou pas son exploitation à une personne extérieure à la famille et souvent inconnue. Par manque d’anticipation ou par conviction, certains cédants choisissent de vendre leur foncier à leur(s) voisin(s) pour de l’agrandissement et sont ainsi sûrs de la production assurée sur leurs terres. Mais cette solution peut aussi être choisie par facilité car, comme les experts se rejoignent pour le dire, « *l’agrandissement reste la solution de facilité* » (L.Bouscarat).

Les agriculteurs qui souhaitent transmettre imposent évidemment leurs conditions. Ainsi, le cédant va définir des conditions de transmission qui seront liées à ses propres désirs de reprise. Idéalement, le cédant souhaite transmettre l'intégralité de son exploitation à un PP qui reprendra son système d'exploitation à l'identique. Bien heureusement, de nombreux cédants restent ouverts à des modifications de la conduite de l'exploitation. Effectivement, « *les cédants sont moins fermés qu'on pourrait le penser, même en ce qui concerne les projets atypiques* » précise S.Visu-Camps. L'agriculteur a également des exigences en ce qui concerne le PP qui désire reprendre ou développer une activité sur le foncier transmis : formation(s), expérience(s), issu du milieu agricole, issu du territoire... Les propos du PP C illustrent tout à fait cette sélection de la part du cédant : « *Il faut se faire accepter, faire ses preuves* ». Les agriculteurs sont donc exigeants envers leur repreneur, ce qui engendre souvent la nécessité d'intégrer le réseau des agriculteurs pour avoir connaissance de ce qui se libère comme le constate les PP rencontrés : « *beaucoup de choses en sous-main* », « *les cédants n'ont pas confiance aux instances et elles n'ont donc pas l'information de ce qui se libère* » ... Tous les éléments que nous avons abordés ici sont donc autant de paramètres déterminants dans la possibilité de transmission d'une exploitation agricole.

2. Les pistes d'action pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de foncier

L'objectif de cette partie est de mettre en évidence les pistes d'action identifiées au cours des divers entretiens. Dans ce but, il a été choisi de hiérarchiser les propositions dans un ordre chronologique en distinguant celles concernant les PP de celles adressées aux cédants.

2.1. La construction du projet du côté du porteur de projet

2.1.1. Connaître le territoire pour développer un projet en adéquation avec les potentialités locales

Précédemment, nous avons brièvement abordé le déterminant lié au territoire et à ses potentialités. Cet élément a été cité à plusieurs reprises comme une marge de manœuvre conséquente pour favoriser les transmissions. Pour le PP, il est primordial de connaître l'environnement sur lequel il est désireux de s'installer. Pour cela, les experts préconisent de tester le territoire, d'une part, en habitant dedans et d'autre part, en se forgeant une expérience locale.

2.1.1.1. Vivre sur le territoire d'accueil : exemples des résidences courtes et longues

Vivre sur un territoire permet de se créer un réseau, mais aussi d'apprendre à connaître le territoire, par exemple, en visualisant ses orientations de production agricole. Il est alors souvent conseillé aux PP de venir s'installer sur le territoire pour y vivre quelques temps. Ils peuvent y venir en poursuivant leur activité professionnelle antérieure provisoirement ou toute autre activité, ou bien s'y installer et se consacrer pleinement à leur projet.

Des dispositifs appelés résidences courtes et résidences longues sont proposés aux personnes extérieures au territoire qui envisagent de créer ou de reprendre une activité locale. L'objectif étant de leur mettre à disposition, pendant un temps limité, les conditions nécessaires pour élaborer leur projet en adéquation avec le territoire : accompagnement technique et relationnel et financement de leur(s) séjour(s). Premièrement, les résidences courtes proposent un accompagnement par un acteur local (consulaire, collectivité...) et le remboursement des frais de séjour (déplacement, hébergement, restauration) pour une durée de 2 à 15 jours. Deuxièmement, les résidences longues sont caractérisées par un accompagnement double (acteur local et par une coopérative d'activité et d'emploi ou couveuse) et l'accessibilité à un revenu qui couvre un salaire de niveau SMIC et les remboursements de frais professionnels, pour une durée de 2 à 12 mois. Le PP F a bénéficié de ce second dispositif, ce qui lui a permis de consacrer du temps à l'étude de marché.

2.1.1.2. Travailler sur le territoire d'accueil : les expériences locales

Travailler sur le territoire apparaît primordial pour grand nombre d'experts et de PP rencontrés. Cela se justifie par le fait que travailler sur le territoire permet l'intégration et l'acceptation

par les habitants et notamment les agriculteurs. Les expériences locales, d'autant plus si elles sont agricoles, permettent de « *faire ses preuves* » auprès des autres. De plus, pour le PP c'est aussi une façon d'apprendre et de tester ses capacités dans un domaine où 13% des candidats n'ont ni expérience ni formation. Intégrer le réseau permet aussi d'avoir connaissance du foncier qui se libère et qui sera disponible pour une installation. Travailler sur le territoire, c'est le choix qui a été fait pour un des deux PP C. Le constat est indéniable : « *Depuis que je travaille dans une grosse exploitation agricole du territoire, j'ai la reconnaissance des agriculteurs* ».

2.1.1.3. *Piste d'action I : Réaliser des diagnostics et porter à connaissance des porteurs de projet les potentiels d'activité du territoire*

Nous venons de rappeler que vivre et travailler sur un territoire est certainement la meilleure manière de s'y intégrer pour y ancrer son projet et accéder à la terre. Toutefois, il paraît essentiel aussi que les professionnels qui accompagnent les PP dans ces cheminements là, soient en capacité de l'informer précisément sur les potentialités offertes par le territoire d'intérêt. Ainsi, la première piste d'action proposée est la connaissance des potentialités locales et la divulgation de cette connaissance aux intéressés : « *il faut expliquer aux PP le contexte local et les potentialités* » (M.Manry). A ces fins, il est indispensable de réaliser des diagnostics territoriaux qui sont des constats objectifs des potentialités du territoire.

Le raisonnement peut être fait par une entrée territoire et filières. Par exemple, la CC en Bocage Bourbonnais dans l'Allier étudie avec un groupe de réflexion composé d'acteurs locaux (abattoir, producteurs, élus ...) les besoins du territoire. Ainsi, ils sont en mesure d'informer les PP qui se présentent à eux de ce qu'il est envisageable de développer ou pas sur le territoire.

L'autre exemple est celui d'une réflexion menée à l'échelle d'une seule filière par Terre de Liens Auvergne et la CC Les Cheires autour l'arboriculture fruitière sur les pourtours de Clermont-Ferrand. L'objectif étant de maintenir l'arboriculture qui a longtemps été une production importante dans le Puy-De-Dôme. Suite au constat que lorsqu'une exploitation agricole arboricole se libère, il n'y a pas de repreneurs dans cette production, et forcé de constater que les vergers sont arrachés pour consacrer le foncier à d'autres productions. Les acteurs locaux ont alors décidé de travailler en amont de la filière et portant à connaissance des PP qu'il existait des potentialités de reprise dans la production arboricole fruitière. L'objectif est donc d'attirer des PP intéressés en leur mettant à disposition un verger test puis en faisant de la veille foncière pour qu'ils puissent s'installer après leur période de test.

Une approche agricole par territoire peut également être menée. L'exemple incontestable est celui des réseaux agricoles Livradois-Forez et Combrailles-Artense qui, suite à des diagnostics territoriaux, réalisent le suivi des exploitations à céder sur leur territoire respectif, c'est-à-dire de la veille foncière. Ainsi, lorsque des PP les contactent, ils sont en mesure de leur proposer du foncier pour lequel des repreneurs sont recherchés.

Même si ces diagnostics sont utiles aux territoires, ils ne sont pas pour autant une solution unique qui permettrait l'installation de tous les PP car comme l'a souligné C.Lamadon, « *pour que cela fonctionne, il faut que le besoin soit proche de la production souhaitée par le PP* ». Tous ces diagnostics apparaissent comme essentiels pour l'installation et la pérennité de nouvelles exploitations agricoles. Or, à ce jour, ces démarches restent relativement peu nombreuses à l'échelle de l'Auvergne.

2.1.2. Travailler la flexibilité du projet à travers les formations pour construire son projet

2.1.2.1. *Les formations proposées aux porteurs de projet*

Afin de mener à bien son projet, le candidat à l'installation peut avoir recours à des dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés aux différentes phases d'avancement de son projet. Le

MON PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ (PPP)

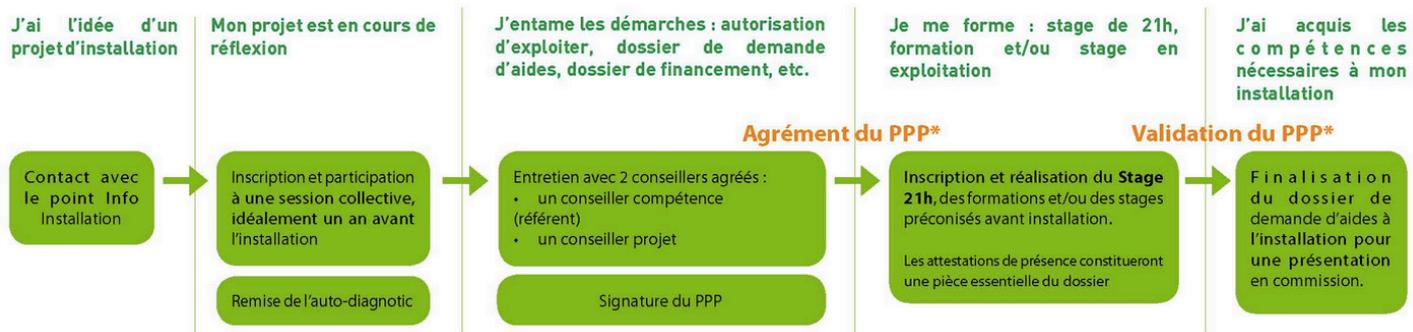


Figure 21 : Phases du dispositif 3P.
Source : Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais

PP a la possibilité d'accéder à des formations courtes ou longues avant son installation. Ces formations lui permettent de construire et mûrir son projet en bénéficiant d'un accompagnement par des personnes qualifiées. Etant donné qu'il aurait été complexe de proposer une liste exhaustive des formations au vu de leur diversité, nous allons présenter succinctement les structures qui proposent des formations ainsi que quelques exemples de formations.

Le dispositif le plus connu est le Plan de Professionnalisation Personnalisé (Parcours 3P) proposé par les Chambres d'Agriculture, mis en place en 2009 et indispensable pour bénéficier des aides nationales à l'installation. Dans chaque département, il existe un centre labellisé Point Info Installation (PII), un centre d'élaboration des 3P (CE3P) et au moins un organisme habilité à être un centre d'élaboration du stage de 21 heures. Ces structures sont porteuses de l'ensemble des phases du 3P (Cf. Figure 21).

Des formations supplémentaires sont accessibles à l'ensemble des PP. Le choix de la formation dépendra alors de l'état de maturation du projet et des attentes du candidat. Celle-ci pourra être orientée vers la maturation du projet, le choix du statut juridique, l'apprentissage de la gestion économique de l'exploitation, le développement de techniques agricoles spécifiques... La diversité des formations accessibles repose sur la multiplicité des structures les proposant : Chambre d'Agriculture, associations agricoles et rurales (CREFAD, CELAVAR...), structures spécifiques à certains modes de production (GRAB...)(BENETOS 2013). A titre d'exemple, le CELAVAR Auvergne propose une formation « Mûrir son projet » (Cf. Annexe 8).

En plus de ces formations, des rencontres « alternatives » sont également proposées (par les GAB, le CELAVAR...) au cours desquelles les candidats à l'installation peuvent rencontrer d'autres PP et/ou des cédants. Ces initiatives, sous forme de soirées d'échanges ou cafés installation, ont comme objectifs principaux la rencontre et les échanges sur des expériences agricoles respectives, les difficultés, les solutions... Ils permettent ainsi aux participants de prendre du recul sur leur projet (BELLEIL 2013).

Enfin, des systèmes de parrainage dans lesquels le futur installé est en contact avec un « parrain » agriculteur ont également été développés à destination des futurs installés HCF. Ce dispositif permet d'échanger sur le projet et les difficultés techniques mais également sociales et familiales liées à l'installation et à l'activité agricole SIMON et DENET (2010).

2.1.2.2. *Piste d'action II : Aborder la question de la flexibilité des projets à travers les formations à destination des porteurs de projet*

Malgré la diversité des formations proposées, certains manquements restent à combler. La remarque soulevée par plusieurs personnes qualifiées est que les projets manquent globalement de flexibilité. *A priori*, les formations proposées n'abordent pas suffisamment l'importance de la flexibilité des projets. Pourtant, selon les experts rencontrés il est nécessaire que le projet possède une marge de manœuvre pour s'adapter aux conditions et aux disponibilités locales car « *les PP ne vont jamais trouver pile poil l'exploitation qu'ils recherchent* » (C.Lamadon).

Le manque de flexibilité restreint considérablement les possibilités d'offres correspondant à la demande. En effet, plus la demande est « large », plus il y aura d'offres concernées. Ainsi, S. Viusa-Camps suggère qu'« *il faudrait aider les PP à définir plusieurs plans possibles pour multiplier leurs chances de trouver du foncier qui leur convienne* ». Au cours de ces modules de formation, des personnes récemment installées et ayant fait évoluer leur projet en fonction des disponibilités locales pourraient être présentées aux PP afin qu'ils remettent en question l'adaptabilité de leur propre projet d'installation.

2.2.L'anticipation et la préparation de la transmission du côté des cédants

Nous ne reviendrons pas en détail ici sur le constat d'un manque d'anticipation de la transmission du côté des cédants puisque de nombreux travaux se sont déjà attachés à étudier ce sujet. Il en ressort qu'il est préconisé aux futurs cédants de commencer à préparer leur transmission 5 à 10 ans avant la cessation d'activité (*MAERTEN et BERGOT 2013*) alors que, comme les experts ont pu le confirmer au cours des entretiens, « *les cédants ne prennent conscience de leur transmission seulement quand ils font leur déclaration à la MSA, soit 6 mois-1 an avant d'arrêter* » (S.Viusa-Camps). Nous allons alors dans la partie qui va suivre, nous intéresser aux dispositifs en place pour inciter les agriculteurs à anticiper la transmission et les accompagner dans leurs démarches.

2.2.1. Les systèmes de veille foncière pour inciter l'anticipation

Les systèmes de veille foncière comme ceux proposés par les réseaux agricoles (*cf. 2113. Piste d'action I...*) ont parmi leurs objectifs, la sensibilisation à la transmission des futurs cédants de leur territoire. Ainsi, S.Viusa-Camps explique qu'elle identifie, au cours de commissions agricoles, les futurs cédants qui n'ont pas de schéma de transmission établi. Un des rôles des réseaux agricoles consiste donc à aider les cédants à anticiper la transmission. Pour cela, ils informent les agriculteurs des outils qui sont à leur disposition pour préparer la transmission (formations, diagnostic, rencontres...) et les accompagnent dans leur projet de transmission.

Un travail similaire, avec le même objectif d'identifier les futurs cédants et les inciter à anticiper la transmission, peut être mené par des collectivités territoriales (CC du Pays de Massiac, CC en Bocage Bourbonnais), ou par un partenariat entre des collectivités territoriales et des Chambres d'Agriculture, notamment celle du Cantal. Comme nous l'avons précisé dans la piste d'action I, il paraît essentiel de multiplier ce type de dispositifs pour avoir connaissance du foncier disponible dans les années à venir mais aussi pour sensibiliser le plus grand nombre de futurs cédants à l'anticipation de leur transmission.

Ce type de démarche repose largement sur les politiques mises en place localement en matière d'installation. Le principal frein identifié est alors la volonté d'implication technique et financière des collectivités territoriales.

2.2.2. Suivre des formations pour préparer la transmission de l'exploitation

2.2.2.1. Les formations et l'accompagnement proposés aux futurs cédants

Les futurs cédants peuvent bénéficier d'accompagnements pour préparer leur transmission. La liste ci-dessous en présente quelques exemples :

- Journées Transmission, proposées par les Chambres d'Agriculture et destinées aux agriculteurs de plus de 55 ans sollicités à partir de la base de données de la MSA. L'objectif est d'apporter des informations sur la retraite.
- Formations proposées par les réseaux associatifs pour construire son projet de retraite. Exemple : Bâtir le projet de transmission de son exploitation par le CELAVAR Auvergne.
- Accompagnements individuels par les Conseillers des CA, réseaux agricoles ...
- PAIT des CA : accueillir, conseiller et orienter les futurs cédants
- Et pour chercher un repreneur, l'agriculteur a à sa disposition un large choix de répertoires (Répertoire Départ Installation des Chambres d'Agriculture, réseaux agricoles...)

Il existe donc une diversité des accompagnements et des formations à destination des agriculteurs qui envisagent de transmettre. Compte tenu de cette multiplicité, il est logique que certains agriculteurs ne sachent plus à qui s'adresser. Outre l'accompagnement qui peut être proposé par les différentes structures, il est alors primordial que chaque organisme ait les capacités d'orienter les futurs cédants vers les structures d'accompagnement complémentaires à ce qu'ils proposent. Il semblerait, d'après les experts, que cette orientation se fasse relativement aisément, et qu'il existe, dans une certaine mesure, une coordination entre les dispositifs accessibles aux futurs cédants.

2.2.2.2. *Piste d'action III : Sensibiliser les agriculteurs à investir dans l'apprentissage*

Anticiper la transmission passe aussi par réfléchir les investissements. M.Decerle, chargée de mission à la CC en Bocage Bourbonnais et anciennement salariée à l'Adasea, classe dans deux catégories les agriculteurs qui se rapprochent de la cessation. D'une part, les agriculteurs qui maintiennent leur système d'exploitation en faisant des investissements dans du matériel, et d'où le montant de reprise des exploitations agricoles sera élevé. D'autre part, les exploitants qui ne font plus d'investissements, auquel cas le montant de la reprise sera moindre mais des investissements seront nécessaires pour remettre l'exploitation en état de production. Il semble alors que les deux voies mènent à des transmissions complexes. Une des propositions faites par les N.Delorme est d'inciter les agriculteurs à « *investir dans l'apprentissage plutôt que dans du matériel* ». Cette proposition est fortement partagée par C.Lamadon, chargée de mission installation-transmission à la Chambre régionale d'Agriculture d'Auvergne, qui voit en l'apprentissage « *une des meilleures voies* » pour rapprocher l'offre et la demande en foncier.

L'apprentissage présente de nombreux intérêts qui vont être illustrés par les propos de C.Lamadon et de A.Petit, chargé de développement régional de l'apprentissage dans le secteur agricole. Pour le futur cédant, l'apprentissage est une façon de « *s'ouvrir à l'arrivée d'un tiers sur l'exploitation agricole* », « *une fierté de transmettre un savoir-faire* », et un « *apport de main d'œuvre pour maintenir la productivité de l'exploitation agricole* ». Pour l'apprenti, l'apprentissage est « *une alternative au circuit scolaire basique* » qui lui permet d'acquérir « *un savoir-faire pratique* », « *la connaissance d'une exploitation agricole sur une longue durée s'il envisage de la reprendre* », un revenu, et « *une facilité d'insertion dans le monde du travail* ».

Toutefois, l'apprentissage peine encore à se développer dans le secteur agricole. La première raison est le manque d'élèves dans les productions où il y a le plus de maîtres d'apprentissage : l'élevage. Les autres freins cités ne font pas l'unanimité entre les experts. Nous pouvons par exemple citer « *un niveau de qualification pas assez élevé des apprentis* », problème soulevé par C.Lamadon mais nuancé par A.Petit qui précise que l'offre en formations est relativement diversifiée à l'échelle de l'Auvergne et que « *des petits exploitations chercheront plutôt des apprentis avec de petits diplômes* ». Plusieurs experts identifient le coût de l'accueil d'un apprenti sur une exploitation comme un frein. Il est tout de même nécessaire de préciser que ce coût dépend du niveau de formation (350€/mois pour un apprenti de 16 ans en CAP contre 1000€/mois pour un de 21 ans en BTS, selon A.Petit) et qu'il existe des aides à disposition des maîtres d'apprentissage (aides régionales de 1000 €/an, crédits d'impôts de 1600€ la première année, les TPE jeunes apprentis de 4400€ pour les entreprises de moins de 11 salariés accueillant un apprenti mineur). De plus, outre le frein financier, tous les agriculteurs ne sont pas disposés à accueillir un apprenti sur leur exploitation pour diverses raisons. Ils peuvent tout simplement ne pas vouloir d'« étranger » sur leur exploitation pour garder leur tranquillité, ne pas avoir envie de s'engager dans les responsabilités que cela engendre. Certains agriculteurs, bien que de « *bons chefs d'exploitations, ne sont pas de bons pédagogues* » et cela n'est alors profitable à aucun des deux parties (A.Petit).

Finalement, l'apprentissage apparaît comme une des solutions possibles pour faciliter la transmission mais des freins récurrents restent encore à lever pour parvenir à développer cette voie.

2.2.2.3. *Piste d'action IV : Aider les agriculteurs à identifier les potentialités de leur exploitation agricole pour s'ouvrir à d'autres projets*

Parmi les questions auxquelles les futurs cédants sont amenés à se poser, il y a celle de la conceptualisation du plan de transmission qu'ils envisagent : que souhaitent-ils transmettre (SAU, bâti, maison d'habitation, cheptel, matériel...) ? A qui (un jeune, une personne dont les parents sont agriculteurs, quelqu'un du territoire, un collectif...) ? Envisagent-ils que le ou les repreneurs changent de productions ou produisent différemment (agriculture biologique, transformations...) ? Similairement au constat fait ultérieur, plus l'offre va être diversifiée, plus la probabilité de trouver

un repreneur sera élevée. Il est donc judicieux pour l'agriculteur qui souhaite transmettre, de mettre en évidence toutes les potentialités de son exploitation afin d'attirer un maximum de PP. Dans cet objectif, les structures qui proposent des accompagnements individuels ou collectifs peuvent aussi suggérer des diagnostics d'exploitation aux futurs cédants.

A ce titre, un outil de diagnostic a été développé par le CIVAM 35. Le Pass'Transmission permet, en plus de réaliser un diagnostic de l'exploitation dans son état actuel, de visualiser les devenir possibles de celle-là. Il est un outil précieux pour accompagner les agriculteurs à envisager eux-mêmes d'autres productions, mais aussi des installations multiples (cf. 241. *La transmission simultanée à plusieurs porteurs de projet*) Par le biais de cet outil, l'accompagnateur interroge l'agriculteur sur ce qu'il pense qu'il est possible de faire d'autre sur son exploitation agricole. Ainsi, l'agriculteur « *participe à la transformation de son exploitation* » et anticipe sa transmission de façon concrète en multipliant ses chances de trouver un repreneur (M.Decerle). La CC Bocage Bourbonnais a récemment initié un travail sur cet outil qui a mis en évidence qu'il était en partie spécifique à son département d'origine et qu'il était donc nécessaire de l'adapter à chaque territoire pour qu'il reste pertinent. L'outil doit nécessairement être retravaillé et ne peut pas être utilisé en l'état actuel, ce qui est très certainement une des raisons pour laquelle il n'est que peu utilisé sur les territoires d'Auvergne.

De façon générale, le manque de sollicitation de ce genre de dispositifs pourrait s'expliquer par, d'une part, un problème récurrent qui reste celui de la fermeture de certains cédants à des modes de productions différents de ceux qu'ils ont mis en place. Selon les L.Bouscarat, deux catégories de cédants sont distinguables, « *Il y en a qui ne sont pas d'accord (pour que le repreneur produise autre chose et autrement) et d'autres qui s'en fichent pourvu que l'exploitation perdure* ». Et d'autre part, un manque de temps à consacrer à ces diagnostics chronophages - que se soit pour les adapter aux territoires ou pour les mettre en application - de la part des accompagnateurs et/ou conseillers.

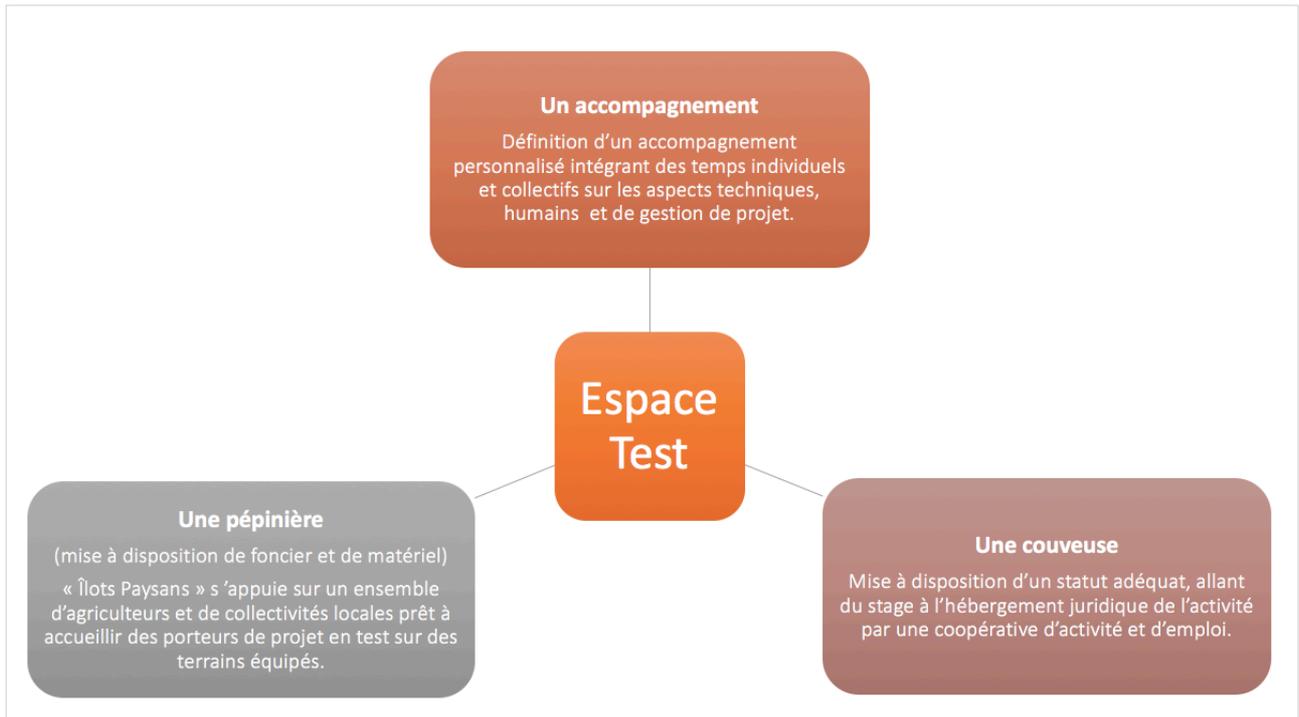
2.3.L'expérimentation de l'installation et de la transmission

En plus des formations pré-installation proposées aux PP, des dispositifs d'expérimentation sont accessibles par certains d'entre eux. Nous présenterons dans cette partie les deux les plus répandus ; les espaces-tests agricoles et le stage de parrainage. Ces dispositifs comme le salariat et le fait d'habiter sur un territoire, ont leur place dans cette étude car réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande en foncier inclut nécessairement de permettre à la demande d'accéder à l'offre, un des rôles de ces dispositifs.

2.3.1. Les espaces-tests agricoles

2.3.1.1. *Les différentes formes d'espaces-tests pour tester son projet*

Des dispositifs de « test » ont été créés pour répondre aux attentes des nouveaux installés, notamment les personnes NIMA car ces derniers manquent souvent de compétences techniques agricoles et souhaitent compléter leur formation théorique par une phase pratique avant de s'installer. Le test d'activité agricole « consiste à développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre qui limite la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet » (BOYER et FAYARD 2013). Depuis 2007, des espaces-test agricoles accueillent (sous un des cadres juridiques et réglementaires suivantes : pépinières d'entreprises, couveuses ou coopératives agricoles) pendant une période définie les futurs installés afin qu'ils puissent tester la faisabilité et la viabilité de leur projet sans risque. Par ce dispositif, les candidats disposent d'un hébergement juridique, ainsi que d'outils de production (foncier et matériel agricoles) et sont suivis par un référent. BOYER et FAYARD (2013) ont mis en évidence les avantages de ce dispositif. Les espaces-test permettent aux participants de s'intégrer dans le tissu agricole local en vue de faciliter



*Figure 22 : Fonctionnement des espaces test "Îlots Paysans".
Source des données : (CELAVAR, 2015), Réalisation personnelle*

leur future installation, de poursuivre leur formation technique et d'améliorer leurs compétences gestionnaires en bénéficiant d'un référent producteur.

Il n'existe pas un modèle type d'espaces-tests agricoles mais les enjeux sont communs (BOYER et FAYARD 2013) :

- Redéployer une agriculture de proximité, créatrice d'emploi ;
- Favoriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole ;
- Sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation ;
- Renouveler le travail collectif et coopératif en agriculture.

Les démarches se multiplient sur le territoire en développant des spécificités qui sont propres aux structures qui les portent (BOYER et FAYARD 2013). A titre d'exemple, un projet intitulé « Ilots paysans » est porté par les associations du CELAVAR Auvergne depuis 2012 (Cf. Figure 22).

Le lieu test, c'est-à-dire l'entité physique sur laquelle le test se déroule peut se décliner en deux types. D'une part, le lieu est situé chez un agriculteur qui a choisi d'accueillir une personne en test sur une partie de son exploitation. Dans ce cas là, le test est une activité complémentaire qui cohabite avec d'autres activités agricoles. D'autre part, le test se déroule sur un lieu qui lui est intégralement dédié - souvent sur un terrain appartenant à une collectivité territoriale - le test sera donc une activité exclusive. Dans ce second cas, à l'issue de sa période de test, le PP devra quitter les lieux au risque de perdre la clientèle qu'il s'est constituée. Cette fin présente donc une contrainte majeure pour le PP qui n'est pas certain de trouver un lieu pour s'installer à proximité du réseau qu'il a développé. *A contrario*, l'accueil chez un agriculteur, qui se rapproche fréquemment de la retraite peut, s'il se déroule convenablement, peut déboucher sur une transmission totale ou partielle de l'exploitation à la personne en test.

2.3.1.2. *Piste d'action V: Promouvoir des espaces-tests territorialisés pour accentuer la mise en réseau du testeur*

La mise en réseau peut parfois manquer dans les démarches d'espaces-tests classiques. Ainsi, un nouveau modèle d'espaces-tests territorialisés est en train d'être étudié. L'objectif est de créer un collectif local, composé notamment de voisins agriculteurs, autour de chaque personne testée pour les accompagner davantage non seulement sur des questions techniques mais aussi dans leur insertion territoriale. Cet accompagnement permettrait aux testés de faire leurs preuves face aux futurs cédants agriculteurs, de connaître le foncier disponible... donc d'accéder à une offre de foncier plus vaste et de multiplier leur chance de trouver ce qui répondra à leurs attentes.

L'exemple que nous citerons une nouvelle fois est celui du projet de verger test (cf. 2113. *Piste d'action I...*) mitoyen à un verger Terre de Liens sur lequel un arboriculteur accompagnera les personnes testées et prendra en charge l'entretien de verger en l'absence de personnes en test. Le projet manque bien évidemment de recul, mais un bilan dans les années à venir permettra certainement d'identifier précisément les freins et les leviers de ce dispositif.

En attendant d'avoir plus de recul, nous pouvons supposer que pour être concrétisé et fonctionné sur le territoire, il est indispensable que les agriculteurs voisins soient eux-mêmes intéressés par la démarche et s'engagent à accompagner les personnes testées. Il est également nécessaire qu'un groupe local se crée autour de la personne en test. Cet investissement de la part de chacun repose sur de la sensibilisation au dispositif et à ses intérêts dans le renouvellement de la population agricole, et dépendra du lieu d'implantation choisi.

2.3.2. Le stage de parrainage

2.3.2.1. *Le stage de parrainage pour tester la transmission*

Dans le cadre d'un stage de parrainage, le parrain est la personne qui cède son exploitation agricole et le parrainé est le potentiel repreneur. L'objectif général du stage de parrainage est de favoriser la reprise d'exploitations agricoles viables lors d'installation hors du cadre familial. Le parrain accueille le parrainé sur son exploitation pour une durée de 3 à 12 mois. Ainsi, il lui offre des possibilités d'insertion pratique et sociale dans le milieu agricole et apporte des informations souvent pratiques concernant les tâches du quotidien. *SIMON et DENET (2010)* insistent sur le fait que le parrainage permet aussi d'appréhender les aspects d'un métier que le parrainé ne pratique pas encore. Le parrainé apprend le fonctionnement de l'exploitation qu'il envisage de reprendre pour être prêt au moment de la transmission. Grâce à ce système, le cédant peut quant à lui apprendre à lâcher prise et se faire à l'idée qu'il va transmettre. Enfin, *MIOSSEC (2013)* complète la liste des avantages du parrainage en soulignant que celui-ci permet de tester l'entente du cédant avec son potentiel successeur, élément crucial dans la transmission. Pendant la durée du stage, le potentiel repreneur a le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue et accède à une rémunération (financée par l'Etat, le Conseil Régional ou Pôle Emploi) d'un montant variant selon sa situation professionnelle antérieure, pendant une durée de 3 à 12 mois, si le stage est organisé par un centre de formation agréé.

Pour remplir ces objectifs, le stage de parrainage doit être la dernière étape avant l'installation. En effet, si le projet n'est pas assez mature, le PP ne pourra pas tirer parti de ce stage. Pour le cédant, cela constituera une mauvaise expérience. Un des facteurs de réussite repose également sur la volonté du cédant de transmettre son exploitation agricole.

2.3.2.2. *Piste d'action VI : Développer un dispositif similaire au stage de parrainage pour les personnes actuellement exclues*

Le stage de parrainage est souvent cité comme indispensable dans le processus de transmission, « *souvent les offres ne correspondent pas, le candidat a tout à créé, il y a donc un besoin d'expérience au préalable ou d'un accompagnement fort de la part du cédant via un stage de parrainage* » (L.Genestier). Or, les experts oublient souvent de préciser qu'il existe des contraintes pour accéder au stage de parrainage « officiel » et bénéficier d'une rémunération pendant cette période. Ainsi, les seules personnes qui peuvent accéder aux stages de parrainage sont : les HCF qui s'installent avec les aides DJA c'est-à-dire âgés de moins de 40 ans, avec un diplôme agricole de niveau IV minimum, qui réalisent leur première installation et qui présentent un plan d'entreprise sur 5 ans. Cependant, l'étude des PP que nous avons réalisée, met clairement en évidence que les PP ne remplissent pas tous ces critères d'accessibilité au stage de parrainage.

Suite à ce constat, une des solutions potentielles consisterait en la mise en place d'un dispositif similaire au stage de parrainage, qui serait accessible par les autres PP HCF. Des exemples de personnes rencontrées, mettent en évidence le parrainage informel qui peut exister entre un cédant et son repreneur. Mais, celui-ci a plutôt lieu après le processus de transmission, et il est un soutien technique et social entre le nouvel installé et son prédécesseur. Qu'en est-il pour un PP qui n'est pas installé et n'a donc pas de revenus pendant le stage informel ? Il semblerait qu'il reste ici un manque à combler. Un travail approfondi sur le développement de stages de parrainage alternatifs et les possibilités de financements reste donc à conduire.

2.4.L'installation et la transmission : transmettre son exploitation à plusieurs porteurs de projet

2.4.1. La transmission simultanée à plusieurs porteurs de projet

2.4.1.1. *L'incontestable désintérêt des porteurs de projet pour les GAEC*

En Auvergne, l'installation de plusieurs PP sur une même entité ramène systématiquement les experts à la question des GAEC. A l'unanimité, ils constatent que les PP ne souhaitent pas intégrer

des GAEC pour succéder à un des associés. Or, actuellement, dans le Puy-De-Dôme, d'après L.Genestier, « 40% des offres sont des recherches d'associés, or, moins de 5% des PP veulent bien s'installer en société ». Les PP ont une image négative des GAEC et craignent de ne pas trouver leur place au sein de structures très souvent familiales. Pour contrer ce problème, de la sensibilisation auprès des potentiels candidats à l'installation a été faite par divers organismes dont la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme. Mais les retours ne se font pas remarqués. Alors que les GAEC présentent de multiples avantages « dont un investissement initial moins important pour une même production, et un revenu au bout d'un mois alors qu'il faut compter un an en installation individuelle » (L.Genestier).

Ainsi, dans les années à venir de grosses structures sous le statut de GAEC vont être à transmettre dans les années à venir alors que les PP ne sont que peu intéressés par ces structures. Il sera donc nécessaire de développer des solutions pour permettre ces transmissions. Dans ce contexte, les installations multiples ou collectives, peuvent être perçues comme des solutions puisque, d'une part, elles permettent la reprise d'assez grandes exploitations et d'autre part, elles peuvent reposer sur des systèmes d'entraide même si les exploitants sont indépendants.

2.4.1.2. *Piste d'action VII : Promouvoir et accompagner les installations collectives diversifiées*

L'installation collective permet l'arrivée de plusieurs PP sur une exploitation agricole. Bien que tous les experts rencontrés ne soient pas d'accord, la plupart s'accorde à dire que les collectifs recherchent des surfaces supérieures à celles demandées pour des installations individuelles. Ainsi, nous percevons dans l'installation collective, une des solutions possibles pour que la demande corresponde à l'offre.

Promouvoir l'installation collective passe par mettre en évidence les avantages d'une installation à plusieurs en s'éloignant de l'image négative des GAEC familiaux. L'installation collective présente de multiples avantages. Tout d'abord, la diversification des productions permet de combler les problèmes de saisonnalité des revenus, mais aussi les risques liés à une monoproduction. De plus, le modèle est basé sur un collectif autour duquel entraide, solidarité et soutien sont autant d'outils favorables à la réussite de l'exploitation. La complémentarité des connaissances techniques, juridiques, gestionnaires... des membres du collectif est un incontestable atout. De surcroît, l'organisation du collectif, lorsqu'elle est réfléchie, permet à chacun des membres de se libérer du temps grâce à des astreintes alternées, et de partager des responsabilités pour « amoindrir » le poids que chacun a sur ses épaules. Ainsi, dans une période où « les rapports aux temps et au travail ne sont plus les mêmes qu'auparavant » (L.Genestier), l'installation collective semble être une alternative pour mêler agriculture, vie familiale et loisirs.

L'installation collective nécessite aussi des réponses à de multiples questions. Comment le partage physique et juridique du patrimoine foncier et bâti est-il effectué ? Quelles relations les nouveaux installés choisissent-ils de mettre en place ? Ils peuvent par exemple choisir de partager le matériel, les bâtiments agricoles... Mais qui en est propriétaire ? Les membres du collectif, un des membres, une personne physique ou morale extérieure ? En découle évidemment la question du (ou des) statut(s) juridique(s). Autant de questions auxquelles chaque collectif devra répondre indépendamment. Dans ce cheminement, « un accompagnement très fort et différent des autres sera indispensable » précise C.Lamadon. Or, il semblerait que cet accompagnement ne soit pas encore proposé en Auvergne, cela s'explique probablement par la rareté de ce type de projet localement ou bien est-ce l'inverse. En effet, peut-être que les collectifs n'envisagent pas de s'installer en Auvergne car ils n'ont pas connaissance d'organisme proposant ce genre d'accompagnement spécifique. Il en va de soi que si l'installation collective est une solution à notre problème, il serait nécessaire d'une part, de sensibiliser les PP à ce type d'installation et d'autre part de former les conseillers à l'accompagnement de ces nouveaux projets.

Pour illustrer la diversité des possibilités, nous allons nous intéresser brièvement à l'exemple de la Ferme de la Tournerie dans le Limousin (BOURGEOIS 2016). Un collectif de 11 personnes a repris une exploitation agricole en élevage de bovins allaitants avec une SAU de 80 hectares, deux maisons d'habitation et des bâtiments agricoles. L'installation a eu lieu grâce à la complémentarité des individus du collectif et à la maturité de leur projet qui ont permis son acceptation par le cédant, son appréciation par les acteurs institutionnels (Safer et Chambre d'Agriculture). L'accessibilité au foncier a reposé sur l'acquisition du terrain par la Foncière Terre de Liens, et celle du bâti par le collectif via une SCI (Société Civile Immobilière). Nous avons là une réponse possible au qui achète quoi. Le statut juridique choisit par le collectif est celui de GAEC. Cette installation peut donc être une illustration pour démontrer aux PP que les GAEC ne sont pas indéniablement liés à la notion familiale.

Nous concluons sur les installations collectives en précisant qu'outre le manque d'accompagnement, il existe des éléments freinant les installations collectives. Premièrement, avant même l'installation, le parcours à l'installation peut être une épreuve difficile pour le collectif car les avis sont divergents, les exigences ne sont pas les mêmes... Le collectif constitue donc une force mais aussi une faiblesse s'il n'est pas solide et accompagné spécifiquement. Deuxièmement, les cédants ne sont pas nécessairement prêts à accueillir ces PP et doutent parfois du « sérieux » du projet, ce qui explique que les experts hésitent à présenter ce genre de projet à des cédants.

2.4.1.3. *Piste d'action VIII : Sensibiliser et accompagner les cédants à la division d'une EA au profit de l'installation*

Nous avons mis en évidence dans cette étude l'incontestable inadéquation entre l'offre et la demande en terme de SAU. Une des solutions envisageables est la division du parcellaire. En effet, s'il n'y a pas suffisamment de PP qui recherchent une SAU élevée, une division du parcellaire pourrait permettre l'installation d'au moins un nouvel agriculteur. Cette solution peut à première vue ne pas satisfaire pleinement et même rebuter certains cédants qui n'envisagent pas le démembrement de l'exploitation qu'ils ont construite toute leur vie active. Cependant, si le cédant ne trouve pas de repreneur pour que son exploitation soit transmise pour l'installation, cette dernière partira à l'agrandissement avec de fortes probabilités de subir un démembrement entre les voisins. Il est nécessaire de faire prendre conscience à un cédant que diviser son parcellaire pour « *permettre ne serait-ce qu'une seule installation n'est pas un échec de transmission* » (S.Viusa-Camps).

La division parcellaire pour être une solution viable doit prendre en compte des éléments relatifs à l'exploitation et au territoire. Evidemment, l'objectif n'est pas d'aller à l'encontre du travail de restructuration des exploitations agricoles effectué par les Safer qui a permis de diminuer la charge et le temps de travail. La division doit donc être raisonnée. L'idée est de composer des lots sans alourdir la charge de travail des agriculteurs qui vont s'y installer. Les paramètres à prendre en compte pour regrouper entre elles des parcelles pouvant constituer une entité viable et vivable sont :

- la distance entre les parcelles et le siège d'exploitation, par exemple en séparant les parcelles les plus éloignées du siège ;
- les possibilités d'accéder à du bâti (à construire, rénover...) pour créer un autre siège d'exploitation ou de partager celui existant ;
- les potentialités et les contraintes (altitude, qualité du sol, risque d'inondation...) de chaque parcelle pour constituer des lots homogènes ou spécialisés pour certaines productions ...

Du côté des nouveaux arrivants, ces installations « voisines » soulèvent certains questionnements : qui achète le bâti, la maison d'habitation, le matériel agricole, c'est-à-dire comment s'effectue le partage ? Choisissent-ils d'être indépendants ou de mutualiser certains biens et savoir-faire ? Ce type d'installations peut être bénéfique pour les nouveaux installés, qui vivent un processus même si les systèmes d'exploitation sont différents, ils peuvent s'entraider moralement, techniquement, administrativement et juridiquement.

Nous prenons ici l'exemple d'un agriculteur biologique qui souhaitait transmettre son exploitation agricole en élevage allaitant de 80 hectares à un repreneur en agriculture biologique. Après plusieurs années de recherche, il a finalement choisi de constituer des lots. Ainsi, une parcelle de 4 hectares adaptée à du maraîchage a été transmise pour une installation en maraîchage biologique. Le reste des parcelles et le bâti agricole ont été repris par un éleveur en conventionnel. En constituant ces lots, l'agriculteur cédant a mis sur le marché une offre qui se rapprochait précisément de la demande la plus forte en installation biologique (SAU entre 1 et 10 hectares pour des petites cultures) et a réussi à transmettre son exploitation.

La division du parcellaire au profit de nouvelle(s) installation(s) nécessite cependant une connaissance des PP et des cédants à cette démarche. Cela de telle sorte que lorsqu'un PP se retrouve face à une offre d'exploitation qui l'intéresse mais possède une SAU trop grande, il soit conscient qu'une acquisition partielle est possible. Cela implique qu'en face le cédant ait aussi envisagé dans son plan de transmission, ces modalités parce qu'il sait que ça existe, et que ça peut être en accord avec ses principes et son projet de transmission. Donc, pour vulgariser cette pratique, il est indispensable que les accompagnateurs, les formateurs et les conseillers sensibilisent les cédants et les PP à cette solution, et en leur présentant des exemples de réussite. La division du foncier pourrait être abordée à travers les formations destinées aux PP et/ou aux cédants, ainsi que dans les diagnostics de transmissibilité (*cf. 2223. Piste d'action IV : Aider les agriculteurs à identifier les potentialités de leur exploitation agricole pour s'ouvrir à d'autres projets*).

2.4.2. La transmission progressive

Piste d'action IX : Informer les agriculteurs sur la transmission progressive

Lorsqu'un agriculteur approche l'âge de la retraite, il peut être fatigué et ne plus parvenir à maintenir la productivité de son exploitation. Deux solutions s'offrent à lui pour éviter la baisse de productivité. Soit, il accède à une main d'œuvre supplémentaire (salariné, stagiaire, apprentis...), soit il réduit la taille de son exploitation. Cette seconde solution a été choisie par un des exploitants agricoles rencontrés. Il a mis une partie de sa SAU à disposition d'un PP pour permettre son installation dans une autre production. Dans ce cas là, la transmission progressive est semblable à la division du foncier et reprend tous ses avantages et inconvénients cités précédemment. De plus, la transmission progressive permet au cédant de lâcher prise, de s'ouvrir aux nouveaux projets, et de préparer en douceur la suite de sa transmission.

Ces démarches sont relativement peu nombreuses, et souvent à l'initiative des agriculteurs eux-mêmes. Ce constat amène donc à penser une nouvelle fois que la sensibilisation des futurs cédants à ce type de transmission progressive est certainement une des clefs pour faciliter leur transmission. Il paraît alors judicieux d'intégrer cette possibilité de transmission dans les formations.

Nous achevons la présentation des pistes d'action évoquées par les experts rencontrés. Chacun de nous est conscient qu'il n'existe pas parmi ces pistes d'action une unique solution, mais plutôt une multitude de solutions à combiner et à adapter selon les situations. De plus, cette liste n'est pas exhaustive et d'autres pistes d'action existent très certainement.

PARTIE IV : DISCUSSION

1. Retour sur les hypothèses de travail

Nous allons à présent revenir sur les trois hypothèses de travail proposées initialement. La première concernait l'affirmation selon laquelle il existait, à l'échelle de l'Auvergne, suffisamment de données sur les PP en agriculture biologique accessibles pour élaborer une typologie de ces personnes et de leur projet. Le premier retour est qu'il existe effectivement des données accessibles sur ces PP et que celles-ci peuvent permettre l'élaboration d'une typologie « simplifiée ». Toutefois, celles-ci ne concernent qu'une partie des PP et sont hétérogènes. Il n'est pas possible de proposer une typologie détaillée de ces personnes et de ces projets.

La présente étude a permis de mettre en évidence l'existence d'écart entre l'offre et la demande à partir de données quantitatives (issues des bases de données) et qualitatives (issues des entretiens). Ces écarts ont ensuite pu être partiellement quantifiés grâce aux données quantitatives. Cependant, seules deux variables (Type de production et SAU) ont pu être étudiées en détail. De plus, les quantifications obtenues sont à prendre avec précaution à cause des biais générés par les données (*cf. 21. Les limites liées à la composition des échantillons d'études*). Parallèlement, les entretiens ont clairement mis en évidence que ces écarts constituaient un frein à la transmission des exploitations agricoles de bio en bio.

Enfin, la rencontre d'experts de l'installation-transmission a conduit à l'identification d'une dizaine de pistes d'action pouvant potentiellement devenir des solutions pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de foncier biologique. Le temps imparti à l'étude était insuffisant pour approfondir davantage les propositions faites. En conséquence, nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de citer des véritables solutions au problème soulevé.

2. La discussion à propos de la méthodologie abordée et les conséquences sur les résultats

Tout au long de cette étude, nous avons précisé pour chacune des étapes, quels pouvaient être les biais. Le Tableau V récapitule l'ensemble des points forts et des points faibles de notre étude. Dans cette dernière partie, nous allons revenir sur certaines des limites identifiées précédemment.

2.1. Les limites liées à la composition des échantillons d'études

2.1.1. Les échantillons de la typologie illustrée

L'échantillon de la typologie illustrée est, rappelons-le, constitué d'une part, du regroupement et du traitement de candidatures de PP auprès de divers répertoires en Auvergne, et d'autre part de 7 entretiens réalisés auprès de PP en Auvergne. Les biais que nous avons identifiés sont au nombre de trois. Premièrement, la répartition géographique hétérogène des données issues des répertoires conduit à une surreprésentation des PP du Puy-de-Dôme. Deuxièmement, ces mêmes données ne sont pas issues de l'ensemble des répertoires existants. En conséquence, les proportions des familles sont impactées. Le dernier biais concerne l'échantillon des PP rencontrés qui est constitué de seulement 7 personnes. De ce fait, la diversité intra-famille n'a pas pu être illustrée pour chacune des familles de la typologie. De plus, le nombre de PP au sein d'une même famille est relativement restreint, ce qui limite une nouvelle fois les comparaisons possibles.

2.1.2. L'échantillon des cédants

De la même façon, deux limites liées à l'échantillon des cédants ont été identifiées. Tout d'abord, l'échantillon était uniquement constitué des exploitants agricoles ayant accepté de partager leurs informations personnelles pour la réalisation d'études. Ainsi, la base de données initialement disponible, c'est-à-dire regroupant tous les agriculteurs volontaires à la démarche, était constituée d'à peine plus de la moitié des agriculteurs déclarés à l'Agence Bio (650 sur 1000 estimés). L'échantillon des cédants n'est donc pas exhaustif, mais peut être considéré comme représentatif en supposant que

Tableau V : Evaluation des points forts et des points faibles de l'étude. Réalisation personnelle

	Points forts	Points faibles
MÉTHODOLOGIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diversité des échantillons d'étude ; ✓ Diversité des organismes dont sont issus les répertoires ; ✓ Nombreux experts rencontrés ; ✓ Diversité des organismes rencontrés ; ✓ Représentativité des cédants. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Surreprésentation du PDD dans l'échantillon des PP pour la typologie ; ✗ Peu de variables récurrentes ; ✗ Manque d'informations pour certaines variables ; ✗ Surreprésentation du PDD dans les experts rencontrés ; ✗ Candidatures cédants « CF » conservées ; ✗ Faible nombre de PP rencontrés.
RÉSULTATS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Typologie basée sur des analyses quantitatives et qualitatives ; ✓ Mise en évidence de la diversité intra-famille ; ✓ Identification des écarts par des analyses quantitatives et qualitatives ; ✓ Neuf pistes d'action identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Typologie basée sur peu de critères quantitatifs ; ✗ Quantification de seulement deux écarts ; ✗ Manque de temps pour approfondir davantage les pistes d'action ; ✗ Manque de temps pour réfléchir sur des pistes d'action transversales aux difficultés de la transmission HCF.

la volonté de confidentialité des données n'est pas significativement liée aux productions et à la SAU (qui sont les deux variables étudiées) des potentiels cédants.

Ensuite, un autre biais à prendre à compte est celui lié à la conservation dans l'échantillon de potentiels cédants positionnés dans un schéma de transmission CF. En effet, les informations à notre disposition ne nous permettaient pas d'éloigner ces « candidatures ». Or, pour être en accord avec les objectifs de notre étude, nous nous sommes focalisés sur des PP HCF. En conséquence, le rapprochement entre l'offre et la demande en foncier biologique a été réalisé entre des candidatures de PP HCF et des candidatures de cédants HCF et CF. De plus, nous ne sommes pas en mesure de dire s'il existe une différence significative en termes de SAU et de type de production entre les exploitations agricoles pour lesquelles une transmission CF est envisagée et les autres. La présente étude ne peut être appréciée qu'en considérant qu'il n'existe pas de corrélation entre les variables évoquées précédemment (SAU – type de production et type de transmission : HCF ou CF).

2.2. Les limites liées à l'incomplétude des données

Nous avons déjà abordé à plusieurs reprises que les candidatures récoltées, en particulier celles des PP étaient relativement incomplètes. Antérieurement au recueil de ces données, nous avons établi une liste idéale de critères (ou variables) caractérisant les PP et leur recherche de foncier (Cf. *Annexe 9*). Cependant, les données accessibles sur les PP ne reprenaient que très peu de ces critères. Ainsi, la caractérisation des PP et de leur projet ne reposait que sur une faible quantité de critères, ce qui a considérablement limité l'élaboration de la typologie ainsi que sa représentativité. En effet, il aurait été intéressant d'avoir *a minima* les réponses à chaque variable récurrente pour l'intégralité des candidatures. De plus, des variables récurrentes complémentaires telles que la présence de bâtiments d'exploitation, ou la qualité du sol recherchée, auraient enrichi la typologie.

Par ailleurs, des informations supplémentaires pour qualifier le profil personnel des PP auraient peut-être permis d'établir un lien entre ces derniers et les différentes familles identifiées. Par exemple, nous aurions pu définir s'il existait un lien entre la reconversion professionnelle et un type de production. De cette façon, les suites de cette étude, par exemple dans la réflexion sur les outils d'accompagnement, auraient pu s'appuyer sur ces résultats et proposer des accompagnements spécifiques.

2.3. Les limites liées au contexte du stage

Le contexte de stage a lui aussi présenté certaines limites à cette étude. Tout d'abord, le premier constat est que les structures associatives telles que Terre de Liens Auvergne ont peu de moyens humains, ce qui a induit, à mon avis, un manque d'accompagnement du stage. Même si des points réguliers ont été proposés à la fin du stage, le début de celui-ci a manqué d'encadrement et de temps consacré à la mission de stage notamment lors de la collecte des données auprès des répertoires.

Par ailleurs, le manque d'expérience personnelle dans le domaine de la transmission des exploitations agricoles m'a été préjudiciable. En effet, l'objet de ce stage n'est pas rattaché aux sciences exactes. Les questions de transmission sont étroitement liées à la psychologie du cédant et du PP, qui nécessite une expérience dans le domaine. Malgré ce désavantage, nous sommes tout de même parvenu à atteindre les objectifs fixés initialement et cela, notamment grâce aux nombreuses rencontres qui constituent d'ailleurs très certainement le point fort de cette étude.

Enfin, l'expérience de terrain acquise par les personnes qualifiées dont le maître de stage, font qu'il est parfois difficile d'obtenir des éléments objectifs par exemple pour la justification de certains choix. Ainsi, le sujet prend parfois le dessus et peut potentiellement affecter les propos et donc les résultats de l'étude s'ils ne sont pas manipulés avec précautions.

3. Les suggestions d'amélioration

Dans cette dernière partie, une prise de recul a permis d'identifier des actions qui pourraient être bénéfiques pour les études à suivre sur des sujets similaires. Ainsi, trois suggestions d'amélioration sont proposées pour répondre à certains manquements de l'actuelle étude : la définition de variables communes aux répertoires, la réalisation d'une typologie de cédants HCF, et une analyse des interactions entre les difficultés de la transmission HCF.

3.1. La définition de variables communes aux bases de données

En vue de lever les imprécisions de la présente étude, améliorer la qualité des futures analyses sur le sujet, ou plus simplement suivre l'évolution des profils des PP, l'idéal serait que les répertoires puissent avoir accès à une base de données communes. Bien entendu, cela reste encore inenvisageable à cause de la diversité des organismes et de leurs accompagnements. Les responsables n'ont pas nécessairement besoin des mêmes informations et il est compréhensible qu'ils ne souhaitent pas consacrer du temps à informer des critères dont ils n'ont pas l'utilité.

Cependant, une des suggestions proposées serait de définir quelques variables communes entre tous ces répertoires afin de pouvoir réaliser des analyses permettant un suivi des profils des PP et de leur projet. Ainsi, cette démarche nécessiterait de réunir les responsables de répertoire pour qu'ils définissent ensemble des variables récurrentes ainsi que les unités pour les variables quantitatives, et les modalités de réponses pour les qualitatives.

Les discussions autour de cette suggestion restent encore tumultueuses. Il semblerait que les responsables préfèrent garder les grilles personnelles qu'ils ont élaboré au fil de leurs années d'expérience. L'hétérogénéité des répertoires risque donc de perdurer encore quelques années malgré les avantages que représenteraient une homogénéisation partielle.

3.2. La réalisation d'une typologie de cédants hors cadre familial en Auvergne

Une autre des difficultés rencontrées, non pas liée aux données mais plutôt à leur analyse, vient de l'absence de travaux ayant abouti à la caractérisation de profils des cédants HCF et de leur exploitation. En effet, la personne en stage accueillie l'année précédente à Terre de Liens Auvergne n'est pas parvenue à élaborer une typologie des cédants pour différentes raisons, et notamment un manque de retours des cédants eux-mêmes. De plus, le temps accordé à notre étude ne permettait pas d'élaborer une typologie de cédants en plus de celle consacrée aux PP.

Or, l'accès à ce type de classification aurait probablement permis de gagner du temps et de mettre en évidence de façon plus précise les discordances existant entre l'offre et la demande de foncier agricole biologique en Auvergne.

3.3. L'analyse des interactions entre les difficultés liées au processus de transmission pour étoffer les propositions d'action

Les études précédentes ainsi que les entretiens ont mis en évidence qu'il existait bon nombre de freins liés à la transmission HCF. Dans la présente étude, nous nous sommes essentiellement intéressés aux difficultés connexes à la discordance entre l'offre et la demande en foncier. Puis, nous avons identifié des pistes d'action pouvant contrer les freins liés à cette inadéquation et à l'accessibilité au foncier de façon succincte.

Toutefois, il aurait été intéressant de mettre en évidence les interactions qui peuvent exister entre les difficultés de la transmission HCF. De cette façon, nous aurions pu identifier davantage de pistes d'action transversales, c'est-à-dire, répondant à plusieurs difficultés en même temps, comme les espaces-tests territorialisés.

Développer l'ouverture d'esprit **Améliorer l'accessibilité à l'Offre** **Améliorer l'adéquation O / D**

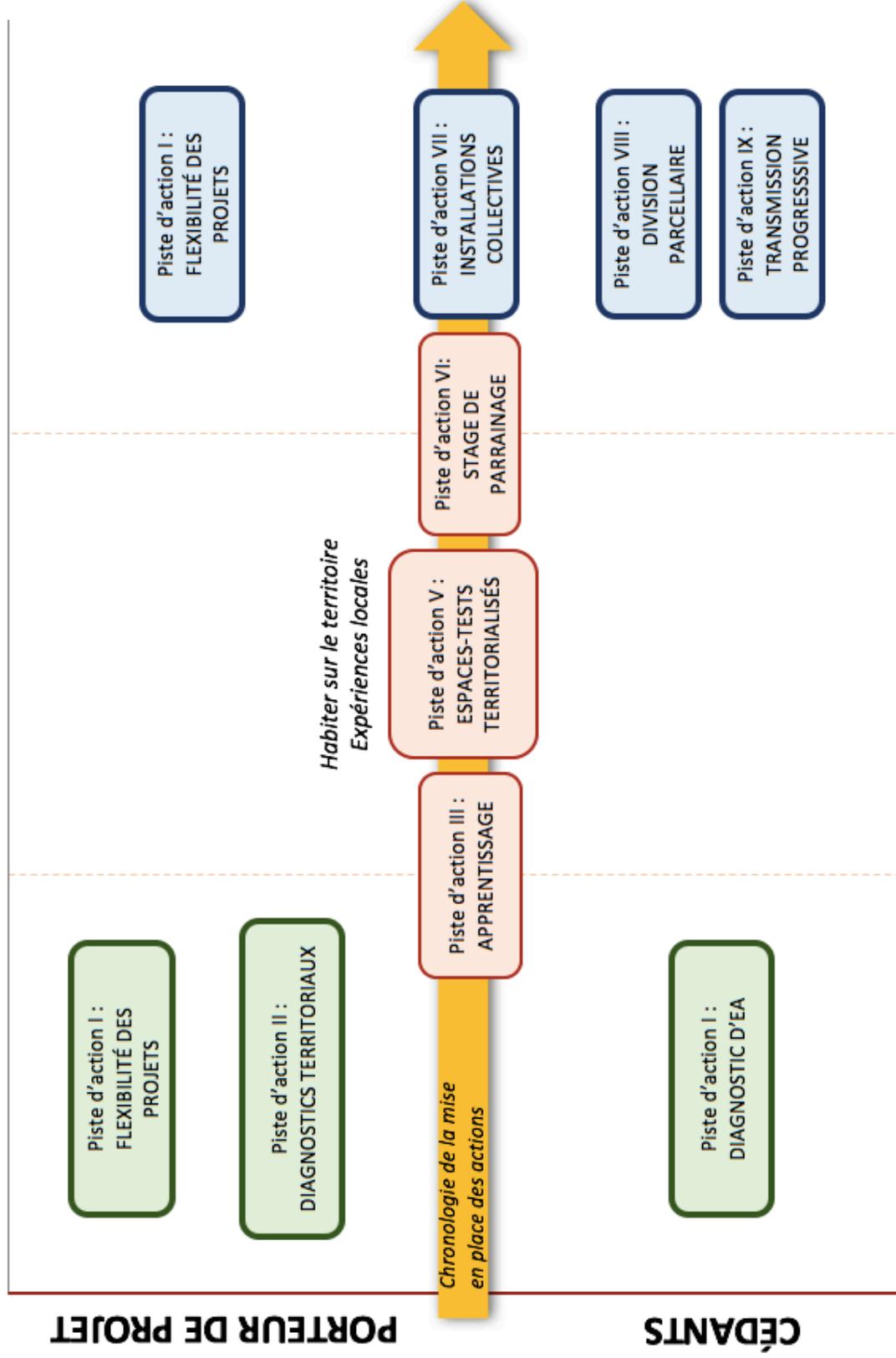


Figure 23 : Proposition de hiérarchisation des pistes d'action identifiées. Réalisation personnelle

CONCLUSION

Cette étude s'est attachée à analyser l'inadéquation entre l'offre et la demande en foncier agricole biologique dans le but de faciliter les transmissions des exploitations agricoles de bio à bio. Dans cet objectif, diverses ressources ont été sollicitées : bases de données, rencontres d'experts et de porteurs de projet... Les analyses croisées de ces échantillons ont abouti à l'élaboration d'une typologie des porteurs de projet, à la synthèse d'écart entre l'offre et la demande et la quantification de deux d'entre eux, et enfin à l'identification de pistes d'action pouvant agir favorablement sur les écarts précédents.

Bien entendu, la méthodologie aurait pu être plus « rigoureuse » si les données l'avaient permis. Cependant, la transmission et plus généralement le développement du territoire, ne sont pas des sciences exactes, et la majorité des études prenant place dans ce cadre, nécessite une part d'adaptation. Nous avons su dans ce contexte, mobiliser des ressources complémentaires pour compenser l'hétérogénéité des données initialement recueillies. Ainsi, le choix de rencontrer des experts de la transmission et des porteurs de projet apparaît comme judicieux dans la constitution des résultats. Finalement, la méthodologie a été adaptée au contexte de l'étude et à la disponibilité des ressources dans leur intégralité afin de répondre aux objectifs initiaux.

La finalité de cette étude était d'identifier des pistes d'action. Celles-ci peuvent être hiérarchisées selon différents critères. Ainsi, dans la Figure 23, nous proposons une classification chronologique de la mise en application des différentes pistes d'action. Il paraît essentiel de mettre en place dans un premier temps des actions qui permettront l'ouverture d'esprit des porteurs de projet et des cédants, puis d'améliorer l'accessibilité à l'offre. En dernier lieu seulement, viendront alors les solutions pour agir directement sur l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande. En effet, celles-ci nécessitent impérativement l'ouverture d'esprit des deux parties. Evidemment, nous devons rappeler une nouvelle fois qu'il est nécessaire de tester, d'adapter et de coupler ses actions entre elles pour qu'elles puissent agir positivement. De plus, la levée des freins liés à l'inadéquation entre l'offre et la demande n'est que le premier obstacle à franchir pour s'installer ou transmettre.

Aujourd'hui, les transmissions de bio en bio, et plus généralement l'ensemble des transmissions reste un processus complexe qui nécessite le développement d'actions en sa faveur. Il apparaît comme essentiel de créer un climat, un terreau, une dynamique pour convaincre les acteurs locaux (agriculteurs, formations, élus...) qu'il est davantage possible de réussir des installations et des transmissions s'il existe un soutien local. De surcroît, nous ne sommes pas sans savoir qu'il est indispensable de mobiliser des ressources financières pour étudier, développer et mettre en application des actions. Ainsi, la transmission repose en grande partie sur les politiques menées à l'échelle locale et nationale. L'avenir de la transmission dépendra donc des positionnements politiques pris sur cette question.

BIBLIOGRAPHIE

- BELLEIL**, Aurélie. 2013. *Le foncier agricole: contexte et opportunités pour le développement de l'Agriculture Biologique*. ABIODOC - CNRAB (Service de VetAgro-Sup).
- BENETOS**, Anne. 2013. « L'installation en agriculture biologique: spécificités pour l'accompagnement et l'accès au foncier, et positionnement du réseau FNAB. » Mémoire de stage. Montpellier SupAgro - FNAB.
- BOYER**, Mélanie, et Aline FAYARD. 2013. *Les espaces-test agricole s: une diversité de dispositifs au service de l'installation agricole*. Clermont-Ferrand: CREFAD.
- Chambre d'Agriculture d'Auvergne**. 2015. « Observatoire régional de l'agriculture biologique d'Auvergne. »
- DESPEGHEL**, Michaël. 2012. « Observatoire: Les nouveaux installés privilégient la vente en circuits courts ». *SYMBIOSE*, n° 170 (Juillet / Août): 11.
- DOMERGUE**. 2012. « L'agriculture grignotée par la ville ». *Alternatives Economiques*, n° 314 (Juin): 33-34.
- DOUSSET**, Gildas. 2009. « Étude des freins à la transmission des exploitations agricoles dans le Massif Central ». Mémoire de stage. ADDEAR 12 - Université Montpellier III.
- LÉGER-BOSCH**, Christine. 2015. « Les opérations de portage foncier pour préserver l'usage agricole: une analyse par les coordinations, les transactions et les institutions ». Phdthesis, Université Grenoble Alpes.
- LE JEUNE**, Sophie. 2015. *Agir sur le foncier agricole: Un rôle essentiel pour les collectivités locales*. Terre de Liens.
- MAAF (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt)**. 2015. « Cap sur la PAC 2015 - 2010: Les nouvelles aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique. »
- MAERTEN**, Eric, et Sophie BERGOT. 2013. « Transmission-reprise: les clefs d'un bon deal ». *La France Agricole*, n° 3475 (février): 48-69.
- MARTIN**, Anne-Laure. 2015. « Comment pérenniser le foncier agricole utilisé en agriculture biologique? L'exemple des territoires auvergnats. » Mémoire de master 2, mention Aménagement et urbanisme. Spécialité: Aménagement et collectivités territoriales. Clermont-Ferrand: Université Rennes 2 et Terre de Liens Auvergne.
- MIOSSEC**, Marie-Gabrielle. 2013. « Dossier Transmission - reprise: une course de relais. » *La France Agricole*, n° 3475 (février): 68-69.

- MOUIHI**, Marie. 2015. « Dynamiques territoriales et stratégies de transmission des élevages ovin lait dans le Sud-Aveyron. » Mémoire de stage. Terre de Liens Midi-Pyrénées - AgroCampus Ouest.
- RAD**. 2013. « Les freins à la transmission en Limousin. » Synthèse d'étude. Réseau pour une Agriculture Durable en Limousin.
- SEGUY**, Véronique, et **PIEL** Thérèse. 2012. « Dossier: Installations en agriculture bio: quels accompagnements pour quels profils?; Installations en maraîchage: des projets, des objectifs, des stratégies ». *SYMBIOSE*, n° 170 (Juillet / Août): p. 12-15 (4).
- SIMON**, Benjamin, et **DENET** Franck. 2010. « Gros plan: Parrainage: Réussir son installation grâce au parrainage entre exploitants ». *PAYSAN D'Auvergne (LE)*, n° 2734 (juillet): 6-7.

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES

Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. 2000.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005630252>.

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. 2010.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434>.

Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. 2010.

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022521587
&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022521587&categorieLien=id).

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. 2014.

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028772256
&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028772256&categorieLien=id).

Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Article L. 142-5-1 du Code rural et de la pêche maritime « *Lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural met en vente un terrain dont les productions relèvent de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13, elle le cède en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une exploitation en agriculture biologique pour une durée minimale de six ans.* »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022>.

WEBOGRAPHIE

Agence Bio. 2015. « Chiffres de la bio en France en 2015 ».

Disponible sur : <http://www.agencebio.org/la-bio-en-france>.

AGRESTE (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) « La statistique, l'évaluation et la prospective agricole ». Recensements disponibles sur : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne>

BOURGEOIS, Jules-Antoine. 2016. « La belle histoire de l'installation de onze jeunes paysans sur une ferme du Limousin ». *Reporterre, le quotidien de l'écologie*, janvier. Disponible sur : <https://reporterre.net/La-belle-histoire-de-l-installation-de-onze-jeunes-paysans-sur-une-ferme-du>.

CELAVAR Auvergne, 2015. « Espace test en agriculture ».

Disponible sur : <http://celavar.org/nos-actions/l-espace-test-en-agriculture-une.html>.

Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, « Parcours à l'installation : PPP »

Disponible sur : <http://www.deveniragriculteur-npdc.fr/menu-horizontal-pii/je-deviens-agriculteur/les-aides-a-l-installation/les-aides-nationales.html>

CONRAD, Carl. 2009. « Terre de liens, pour une économie plus morale ». *Carl Conrad*. Mars.

Disponible sur : <https://www.carlconrad.net/fr/2009/03/18/terre-de-liens-pour-une-economie-plus-morale/>

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. 2015. « Les exploitations agricoles françaises [L'essentiel sur..., Environnement, Panorama de l'agriculture] : Observation et statistiques ». Mai 2015.

Disponible sur Internet : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/2390/0/exploitations-agricoles-francaises.html>

Safer d'Auvergne. 2015. « Info Flash : VigiBi' Auvergne ».

Disponible sur : http://auvergne.safer.fr/iso_album/mail_echo_3.pdf.

GLOSSAIRE

Agence Bio : plateforme nationale d'information et d'actions pour le développement de l'agriculture biologique en France.

Agriculture biologique : mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants (d'après le *Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt*).

Agriculture « conventionnelle » : mode de production le plus pratiqué au monde, apparu après les grandes guerres mondiales qui ont grandement amélioré la connaissance de la chimie. C'est une agriculture qui a recours à des produits chimiques plus ou moins nocifs pour lutter contre les maladies et insectes nuisibles des cultures.

Agro-écologie : façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement (d'après le *Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt*).

Artificialisation des sols : pratique qui consiste à détourner des terrains de leur usage agricole ou forestier à des fins d'urbanisation.

Conversion : changement de pratiques d'un agriculteur dont le mode devient alors conforme au cahier des charges de l'agriculture biologique.

Foncier Biologique (ou Bio) : termes utilisés pour nommer le foncier agricole support de l'agriculture biologique.

Permaculture : science de conception de cultures, de lieux de vie et de systèmes agricoles humains utilisant des principes d'écologie et le savoir des sociétés traditionnelles pour reproduire la diversité, la stabilité et la résilience des écosystèmes naturels (d'après *Dave Jacke dans « Edible Forest Gardens, Ecological Vision and Theory for Temperate Climate Permaculture »*).

Systèmes d'agriculture innovants : systèmes de culture, de polyculture élevage, d'élevage, mettant en pratique les principes de l'agroécologie, de l'AB, de la permaculture ... Il s'agit d'innover depuis la co-conception de systèmes de production adaptés et optimisés jusqu'à l'accompagnement au changement pour l'appropriation de ces systèmes innovants par les agriculteurs (d'après *Agrotransfert*).

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : La déclinaison régionale du Programme Ambition Bio 2017

Source : DRAAF d'Auvergne

ANNEXE 2 : La fiche de stage « Foncier bio Auvergne »

Source : Terre de Liens Auvergne

ANNEXE 3 : Les variables récurrentes et leurs modalités

Source : Marion Perez

ANNEXE 4 : Origine des candidatures de porteurs de projet de l'échantillon

Source : Marion Perez

ANNEXE 5 : les personnes qualifiées rencontrées

Source : Marion Perez

ANNEXE 6 : Guide d'entretien à destination des personnes qualifiées

Source : Marion Perez

ANNEXE 7 : Guide d'entretien à destination des porteurs de projet

Source : Marion Perez

ANNEXE 8 : Programme de la formation « Mûrir son projet »

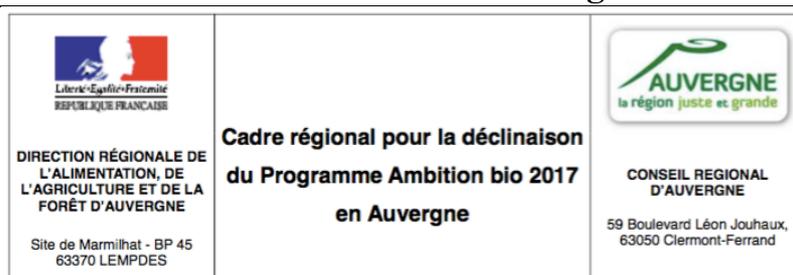
Source : CELAVAR Auvergne

ANNEXE 9 : Liste des critères idéaux pour élaborer la typologie de PP

Source : Marion Perez

ANNEXE 1 : La déclinaison régionale du Programme Ambition Bio 2017

Source : DRAAF d'Auvergne



A l'issue d'une large concertation régionale menée en 2013, les assises de l'agriculture biologique ont permis d'élaborer le programme Ambition bio 2017. Ce plan national fait l'objet d'une déclinaison au niveau régional.

Fruit d'une dynamique conduite en Auvergne de longue date par les services de l'État et de la Région en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, les nouvelles orientations stratégiques retenues dans ce cadre visent à donner une nouvelle impulsion au développement des surfaces et à la structuration des filières bio.

L'agriculture biologique est un mode de production agricole spécifique qui se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des exploitations. Elle contribue largement à la préservation de l'environnement, des sols et des ressources naturelles et constitue également une source de valeur ajoutée pour le territoire régional qui compte près de 1000 exploitations et plus de 260 transformateurs ou distributeurs bio.

Les actions mises en œuvre doivent permettre un développement équilibré des filières, depuis la production, la transformation, la commercialisation et jusqu'à la consommation des produits certifiés AB. Pour développer ce secteur, certains freins doivent encore être levés au plan technique, économique et culturel afin de permettre un développement le plus harmonieux possible de l'offre et de la demande. L'État et la Région, pilotes du Copil régional Ambition bio 2017, fixent donc de façon concertée le cadre général pour la déclinaison régionale du programme Ambition bio 2017. En concertation avec l'ensemble des acteurs professionnels, ce cadre permettra de poursuivre et d'amplifier toutes les actions entreprises autour de quatre axes de travail :

- Développer la production notamment à travers l'augmentation du nombre de conversions, un appui technique auprès des exploitations bio et la facilitation des installations transmissions
- Structurer les filières par un renforcement du lien amont-aval, à partir d'une meilleure connaissance des filières et des débouchés
- Développer la consommation et conquérir des marchés à travers des actions mutualisées de promotion-communication et d'introduction de produits bio dans le secteur de la restauration collective publique et privée
- Mettre en relation les trois secteurs de la formation, de la recherche et du développement à travers un lien fort entre le monde de l'enseignement, les acteurs professionnels et les différents centres et pôles de R&D

Conçu pour dynamiser et consolider le développement de l'Agriculture Biologique, ce cadre global collectif vise à être porté et traduit en actions régionales qui relèveront des compétences propres à chacune des parties concernées et qui contribueront aux objectifs de développement énoncés.

Enfin, outre le développement de la conversion des surfaces et celui des filières biologiques, le plan régional favorisera un transfert de connaissances et de méthodes entre les différents modes de production existant.

Tableau récapitulatif du cadre régional pour la déclinaison du Plan Ambition Bio 2017

Axes de travail	Objectifs stratégiques	Plan d'actions 2015 – 2017		Outils du territoire	Pilotes présents de l'action	actions 2015	
		Actions régionales	Liens plan national				
1. Développer la production	1. Encourager les conversions : objectif au moins 5 % par an	1.1.1 Proposer un accompagnement de la conversion coordonné et personnalisé	151 152	Mise en place du Pôle Conversion Bio	GRAB (CRAA et Coop de France) : pôle conversion	Lancement du parcours	
		1.1.2 Promotion, valorisation et communication sur l'agriculture biologique auprès des producteurs et des territoires	422	Site internet Pôle Conversion et portail de l'AB Stand Bio du sommet de l'élevage Production de publications à destination des agriculteurs conventionnels Cinqzaine de la Bio Rhône-Alpes Auvergne	GRAB et CRAA (sites internet) Portage du stand en cours de définition	Mises à jours des sites net, mutualisation du supports	
		1.1.3 Sensibiliser les agriculteurs conventionnels, en particulier sur les zones à enjeux eau	121	Mission thématique "zones à enjeux eau" (et Pôle Conversion Bio) Développement territorial	GRAB et GAB	Groupe projet réseau eau, site pilote eau	
		1.1.4 Favoriser la coopération et les échanges entre agriculteurs au travers de groupes d'échanges	422	Actions des GAB, des CDA et du Pôle bio MC (missions régionalisées, appui techniques, GETAB...)	GAB, CDA, Pôle bio MC	Sensibilisation collective et individuelle	
		1.1.5 Développer un réseau de fermes de démonstration	154	Mission régionalisée "fermes de démonstration"	Bio 63	Démonstrations	
	2. Favoriser les Installations et les transmissions en Bio : prise en compte du bio dans les projets et parcours	1.2.1 Mettre en place un accompagnement renforcé des installations	115 141 143	CRIT	Acteurs du CRIT	PAIT	
		1.2.2 Maintenir les terres en bio et faciliter l'accès au foncier des producteurs Bio	117 131 132	Mission régionalisée "foncier" (et cadre : loi d'avenir)	Terres de liens et SAFER	Groupes de travail foncier Outil de veille foncière Bio	
		1.2.3 Favoriser les transmissions	117 131	CRIT + PAIT/ Plan Pluriannuel d'Activité de la SAFER (PPAS Safer) 2015-2017	Acteurs du CRIT	PAIT	
	3. Pérenniser et consolider les exploitations Bio : appuyer techniquement les exploitants	1.3.1 Appui technico-économique	151 152	Missions techniques régionalisées	CDA, GRAB	Mise en place des appuis techniques sur les filières ciblées	
		1.3.2 Formation des agriculteurs	531 532	Missions régionalisées "formation"	Haute Loire bio	Plan de formation coordonné	
		1.3.3 Acquisition de connaissances et de références technico-économiques	154 435	Projets BIOTRANSFERT et Références AbioDoc	Pôle bio Massif Central AbioDoc	Mutualisation des connaissances et références, méthodes et diffusions	
		1.3.4 Diffusion d'informations, échanges de pratiques					
	2. Structurer les filières	1. Mieux connaître les filières et les marchés	2.1.1 Capitaliser les connaissances sur les marchés et coordonner une dynamique régionale		Missions régionalisées "filières" (autres outils mobilisables : observatoire de l'AB, ABioDoc, liens agence bio, sites net pour communication, stand bio sommet élevage...)	CRAA, Coop De France Filières courtes : Bio 63	Newsletter aval, suites groupe technique aval : lien avec la distribution, analyse prospective bovins viandes, informations amont aval sur les filières grandes cultures, lait, communication sur les micro-filières porteuses filières courtes : accompagnement de projets collectifs de vente territorialisés
			2.1.2 Mobiliser et mettre en lien les opérateurs des filières Bio				
			2.1.3 Faire connaître les besoins des filières	211 212 213 224 231			
2. Structurer les filières		2.2.1 Développer la contractualisation sur filières longues					
		2.2.2 Accompagner les projets structurants pour le territoire					
		2.2.3 Capitaliser, faire connaître les démarches innovantes, filières courtes					
		2.2.4 Développer les filières courtes					
3. Développer la consommation et conquérir des marchés	1. Promouvoir la consommation	3.1.1 Mettre en place une coordination régionale des actions de promotion / communication	311 312 321 322	Mission régionalisée "Promotion communication"	Bio 15	Participation aux campagnes nationales, organisation d'événements locaux, créations d'outils régionaux	
		3.1.2 Mettre en place des actions de communication à destination du public					
		3.1.3 Mettre en place des actions de communication à destination des élèves					
	2. Développer l'introduction de produits locaux en restauration	3.2.4 Accompagner la RHD	332 333 334 335	Mission régionalisée "RHD"	Haute Loire bio	Etat des lieux de l'existant, lien RHD amont, formation producteurs, construction du projet restauration d'entreprise	
		3.2.5 Accompagner la restauration commerciale					
		3.2.6 Capitaliser et communiquer sur des projets exemplaires	226	Guide de la restauration collective et infolettres AbioDoc	Conseil régional (guide), ABioDoc (infolettres)		
4. Formation, Recherche et Développement	1. Développer la R&D	4.1.1 Développer la capitalisation et la diffusion des données issues de la recherche	154 433	Projets BIOTRANSFERT et GETAB	Pôle AB Massif Central et ABioDoc	Mise en place des Getab, structuration diffusion	
		4.1.2 Favoriser les partenariats et la collaboration entre acteurs de la recherche et acteurs du développement	432 433	Conventions Cadre (CRA/INRA; INRA/Région)	INRA, Acteurs du développement...	Réflexion sur la mise en œuvre de cette action	
		4.1.3 Expérimentations participatives et recherche action	142	Accompagnement acteurs maraichage bio	EPL de Marmilhat et GRAB	Mise en place des expérimentations sous serre, production plants bio	
	2. Formation	4.2.1 Systématiser l'intégration de l'agriculture biologique dans les cursus des lycées agricoles et sur les exploitations agricoles	513	PREATA	SRFD et EPL Brioude / Rochefort Montagne	Mise en place des actions du PREATA	
		4.2.2 Renforcer les liens entre l'enseignement agricole et les réseaux professionnels AB (stage, interventions, visites...)	512	PREATA	SRFD et EPL Brioude / Rochefort Montagne	Mise en place des actions du PREATA	
		4.2.3 Développer la construction et la mise en œuvre de formation à destination des enseignants et des formateurs	514	Formco	SRFD	Plan de formation continue 2015	
		4.2.4 Développer des modules spécifiques AB dans les enseignements supérieurs	521	PREATA / Cursus Licence et Ingénieurs	SRFD / Licence ABCD et Vetagro sup	Mise en place des actions du PREATA	

ANNEXE 2 : La fiche de stage « Foncier bio Auvergne »

Source : Terre de Liens Auvergne

Descriptif et Objectifs du stage (rappel offre de stage)

La stagiaire, en lien avec les salariés et bénévoles de Terre de Liens Auvergne aura pour missions de :

→ produire une analyse des projets fonciers d'installation en bio : profils-types en matière de recherche de foncier (surface, localisation, type de propriété, bâti, etc.)

→ mettre en regard les projets de cession d'exploitation et les recherches de foncier :

- profils-types de cédants et de candidats,
- analyse des évolutions potentielles des projets, freins et leviers pour agir,
- recherche d'outils et de méthodes (éclatement de structures, partage d'investissements, etc.)

Contenu et phasage de l'étude

2 entrées :

- qualification des profils des PP
- rapprochement avec les offres de foncier, évaluation de la distance offres/candidatures
 - o quelles sont les offres ? de quelles offres se rapprocher ?
 - o recherche de solutions pour améliorer le rapprochement

Phase 1 : qualification des profils de PP

Analyser 200-300 candidatures pour qualifier des profils types de PP =>

- établir une liste de critères (idéalement) qui permettraient de décrire un profil-type; liste à confronter aux personnes-ressources qui reçoivent des PP
- collecter des candidatures : en nombre suffisant pour avoir une représentativité, en origine suffisamment diversifiée (différents réseaux), sur une période donnée (année 2015 ?)
 - o sources de données identifiées : PAIT 63, Réseaux agricoles (LF et Combrailles Artense), GAB et GRAB, CantAdear, RDI, annonces TDL
 - o point à éclaircir : offres anonymes / avec nom (permettrait de ne pas créer de doublons qui introduiraient un biais dans l'analyse)
 - o à voir si contact avec les PP pour préciser des critères manquants
- traitement des données sur les critères retenus ;
 - o introduire critère « projet en bio » pour évaluer la spécificité « bio »
 - o bien identifier les enjeux fonciers en terme de recherche : surface , mode de faire-valoir (exclusif ou indifférent), rapport à la propriété, localisation, qualité des terres (TL, prairies, jardin, ...), présence de bâtiments
 - o prendre en compte le critère « temps » : quel délai entre candidature et installation
 - o essayer de qualifier les PP selon stade de « mûrissement » du projet ; évaluer notamment les PP qui en sont à la première phase (pas encore prêts à s'installer)
- complément plus qualitatif par quelques interviews de PP (stagiaires Pratiques paysannes, cycle Mûrir son projet, etc)
- **objectif : identifier plusieurs profils-types de PP**

Phase 2 : rapprocher ces profils-types des offres de fermes à céder

- Rencontre de personnes ressources : comment voient il le rapprochement entre PP et offre de foncier dans leur pratique quotidienne ? comment qualifier l'éloignement entre offres et recherches ? sur quels critères y a t' il rapprochement ou éloignement ?
- Comparer les profils-types de PP à des offres repérées : Réseaux agricoles, RDI, annonces TDL, fermes enquêtées stage 2015, fichier Agence bio (plus de 55 ans), etc
- Identifier ce qui rapproche/ce qui éloigne
 - o Surfaces des fermes (constat à vérifier d' une offre de grandes fermes et de recherche de petites unités foncières)
 - o Distance sur le projet entre cédant et PP : type de production, système de production (diversification, etc), commercialisation
 - o Distance géographique : cédants sont ancrés dans leur territoire, PP sont « nomades » et ne sont pas connus sur les territoires

- Distance culturelle (à préciser)

Phase 3 : rechercher des outils, méthodes pour améliorer le rapprochement offres/candidatures

- distance sur le projet entre le cédant et le candidat => identifier les outils existants : outils de formation, espace test, pratiques paysannes, projet « emploi innovant » Livradois-Foréz, formation et ancrage territorial, découpage parcellaire en plusieurs unités
- étude cas concrets : choix de quelques exploitations à céder (6-8) , pour voir comment les profils types peuvent correspondre ou pas ? ont ils eu des contacts avec des PP ? comment faire correspondre demande et offre ? que recherchent-ils comme PP ? peut-on découper l' exploitation ? comment conserver la cohérence du foncier ?
 - cas possibles : Idriss Delanghe (Allier), ferme des Raux, Gérard Vernis (Bourbon), une ferme du Cantal (Raymond Vizet), une ou deux en Haute-Loire (voir Pascale B., Dominique G), quelques cas sur Livradois, Combrailles, RDI
 - analyse potentiel de transmission ; analyse de leurs réactions face aux recherches des candidats (en quoi cela les bouscule, ou non)
- **produire une analyse des outils existants, d' outils à adapter et/ou créer, analyse des synergies entre ces outils, fonctionnement en réseau des acteurs**

Groupe de pilotage et personnes ressources

Autour de Marion

1^{er} cercle :

Marc, Noëlle, Marie, Nicolas (+ Magali, pour suivre de loin)

= relecture de « premiers jets », réaction sur les critères, groupe restreint à qui Marion peut envoyer ses questions et réflexions

2^{ème} cercle : fournisseurs / apporteurs de données, experts sur les questions / pratiques, praticiens qui se confrontent aux solutions potentielles...

1^{ER} cercle + Andrée Tisserand (et Chantal LAMADON ?), Cécile NOUZILLE / Céline CHAMPOUILLON, Thomas FREMONT ?, Amandine DESETABLE, Dominique GALLAND, Pierre SAUVAT, Magali BLANCHET et nouvelle bénévole de l'Allier, Alain GUERINGER, ouvert aux autres mb du CA de TDL + SAFER + Marie PANARIN

Prévoir 2 réunions :

- une réunion fin phase 1 (deuxième quinzaine de juin) : réaction sur la proposition de profils-types, comment qualifier la distance entre offres/candidatures, personnes-ressources, cas concrets à analyser
- une réunion fin phase 2 – début phase 3 (tout début septembre) : retour sur les résultats phase 2, proposition d' outils et méthodes de rapprochement offres/candidatures par Marion et réactions, suites à donner à ce travail

Doodle à envoyer quasiment dès démarrage du stage, pour caler les dates et être sûr que ça se tienne.

3^{ème} cercle : restitution travail de Marion , et que fait-on pour poursuivre ?

1^{er} et 2^{ème} cercle + adhérents TDL + asso du CELAVAR (+ des élus ?)

une réunion (si possible avant restitution orale de Marion pour son mémoire)

ANNEXE 3 : Les variables récurrentes et leurs modalités

Source : Marion Perez

Eléments caractérisés	Variables	Modalités
CONTACT	Répertoire	RA Livradois-Forez / Annonces Terre de Liens / RA Combrailles-Artense / PAIT Puy-De-Dôme / Terre de Liens Auvergne
	Autre répertoire dans lequel le PP apparaît	RA Livradois-Forez / Annonces Terre de Liens / RA Combrailles-Artense / PAIT Puy-De-Dôme / Terre de Liens Auvergne / Aucun
	Date du dernier contact	Date exacte
PROFIL DU PP	Genre	M / F / MF / NC
	Âge du PP	18-30 ans / 31-40 ans / 41-50 ans / > 50 ans / NC
	Expérience et/ou Formation agricole	Expérience / Formation / Les deux / Aucun / NC
PROJET	Nombre d'actifs installés	Seul / Deux / > Deux / NC
	Pluriactivité	Oui / Non / ND
	Périmètre géographique de recherche	Régions / Région & Départements / Département / Groupement de communes & Commune / NC
	Présence du lieu d'habitation actuel dans le périmètre de recherche	Oui / Non / Pas d'intérêt
	SAU recherchée (en hectare)	[0 -1] /]1 -10] /]10 -40] /]40 -70] /]70 -100], / NC
	Orientation de la production (OTEX)	Elevage / Polyélevage / Culture / Polyculture / Polyculture-élevage / Autre / ND
	Type de production(s)	MPF / PPAM / Céréales / Verger / Petits ruminants / Gros ruminants / Porcins / Volailles / Lapins / Escargots [...] / NC
	Activités annexes	Transformation-Découpe / Commercialisation CC / Tourisme / Animation / Conservatoire / NC

NC = Non Communiqué par le PP au moment de la rencontre

ND = Non Déterminé par le PP au moment de la rencontre

ANNEXE 4 : Origine des candidatures de porteurs de projet de l'échantillon
Source : Marion Perez

Répertoires	Période de collecte	Candidatures HCF AB
Annonces Terre de Liens	26/10/2015 au 26/04/2016	19
Réseau Agricole Livradois-Forez	05/01/2015 au 22/04/2016	21
Suivi appels Terre de Liens Auvergne	20/01/2015 au 15/06/2016	51
PAIT du Puy-De-Dôme	01/01/2015 au 31/12/2015	43
Réseau Agricole Combrailles-Artense	01/01/2015 au 31/12/2015	21
Total		155

ANNEXE 5 : les personnes qualifiées rencontrées

Source : Marion Perez

Structure	Identité	Fonction occupée	Type de contact
Chambre Régionale d'Agriculture	Chantal LAMADON	Responsable PAIT Auvergne	Entretien individuel
Chambre d'Agriculture du PDD	Andrée TISSRAND	Conseillère installation - PAIT	Réunion intermédiaire
	Lionel GENESTIER	Conseiller transmission - RDI	Entretien individuel
Chambre d'Agriculture du Cantal	Laurent BOUSCARAT	Responsable du Service Installation-Transmission	Entretien individuel
Safer Auvergne	Myriam MANRY	Accueil Nouvelle Population	Entretien individuel
Réseau Agricole Combrailles-Artense	Stéphanie VIUSA-CAMPS	Animatrice du réseau agricole	Entretien individuel
Réseau Agricole Livradois-Forez	Nicolas DELORME	Responsable du réseau agricole	Comité de pilotage
GRAB Auvergne	Marie FELZINES	Pôle Conversion Bio	Comité de pilotage
	Anne HAEGELIN	Pôle Conversion Bio	Réunion intermédiaire
La Brèche	Céline CHAMPOUILLON	Animatrice	Réunion intermédiaire
CELAVAR Auvergne	Noëlle GOUGIS	Coordinatrice projets agricoles	Comité de pilotage
CC en Bocage Bourbonnais	Magalie DECERLE	Chargée de mission Accueil	Entretien individuel
CC du Pays de Massiac	Aude FOUGEROUSSE	Chargée de mission Agriculture	Entretien individuel
Jeunes Agriculteurs (JA) Auvergne	Benoit JULHES	Trésorier	Entretien collectif
	Frédéric LACOSTE	Producteur en AB Vice-président installation	Entretien collectif
	Anaïs MAGER	Animatrice syndicale	Entretien collectif
CFA à Marmilhat	Anthony PETIT	Chargé de développement régional de l'apprentissage dans le secteur agricole	Entretien individuel

ANNEXE 6 : Guide d'entretien à destination des personnes qualifiées

Source : Marion Perez

Ce guide d'entretien s'inscrit dans le cadre d'une étude sur la transmission du foncier agricole biologique portée par Terre de Liens Auvergne. Les résultats visent à améliorer les outils de mise en relation des offres et des recherches d'exploitations agricoles en Auvergne. Nous vous remercions pour le temps que vous accorderez à ce questionnaire et pour votre implication dans notre étude. Marion PEREZ – Stagiaire à Terre de Liens Auvergne.

Partie I : Présentation de la personne qualifiée et de sa structure

1. Pouvez-vous présenter votre structure, ses missions et son périmètre d'action ?
2. Pouvez-vous présenter votre poste au sein de cette structure (missions, actions concrètes ...) ?
3. Pouvez-vous nous présenter les partenaires avec lesquels vous travaillez dans vos missions liées à l'installation-transmission ?

Partie II : Discussion autour de la typologie des porteurs de projet en AB

4. Dans quelles circonstances les porteurs de projet font-ils appel à vous ?
5. Combien de porteurs de projet en AB rencontrez-vous environ chaque mois ? Quelle proportion de porteurs de projet représentent-ils ?
6. Pensez-vous que la typologie présentée soit représentative des porteurs de projet que vous rencontrez ? Pensez-vous qu'une ou plusieurs familles que vous identifiez ne sont pas représentées ?
7. Pouvez-vous nous dire en quelles proportions vous rencontrez chaque famille de porteurs de projet ?
8. Quels sont les compléments que vous souhaitez apporter à cette typologie pour qu'elle reflète davantage les porteurs de projet que vous rencontrez ?

Partie III : Les cédants que vous rencontrez

9. Dans quelles circonstances les cédants font-ils appel à vous ?
10. Combien de cédants en AB rencontrez-vous environ chaque mois ? Quelle proportion de cédants représentent-ils ?
11. Pouvez-vous nous donner des tendances quant aux exploitations agricoles biologiques à céder sur le territoire (productions dominantes, SAU, état des bâtiments d'élevage, diversification ...) ?

Partie IV : Les difficultés identifiées dans la transmission

12. Selon votre expérience, quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées par les porteurs de projet qui souhaitent s'installer ?
13. Selon votre expérience, quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées par les cédants qui souhaitent transmettre les exploitations ?
14. Selon vous, le manque de « compatibilité » entre l'offre et la recherche d'exploitations est-il un frein majeur à la transmission des exploitations sur le territoire ? Justifiez votre réponse.
15. Dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons plus précisément à la transmission du foncier agricole, pouvez-vous nous dire sur quels « éléments » fonciers les offres et les recherches d'exploitations agricoles sont fréquemment divergentes (bâti, SAU, prix...) ?

Partie V : Les outils développés – à développer

16. Quels sont selon vous les leviers d'action qui existent du côté du porteur de projet pour faciliter les transmissions des exploitations agricoles ?
17. Quels sont selon vous les leviers d'action qui existent du côté du cédant pour faciliter les transmissions des exploitations agricoles ?
18. En ce qui concerne plus précisément le foncier, quels sont selon vous les outils qui peuvent améliorer la correspondance entre l'offre et la recherche d'exploitations agricoles ?
19. Votre structure agit-elle sur cette question ? Si oui, de quelle façon ?
20. Avez-vous en tête des exemples de transmissions réussies où l'offre proposée ne correspondait pourtant pas vraiment à la recherche d'exploitation ?
21. Pouvez-vous nous dire quels ont été les « outils » déployés pour que ces transmissions aient lieu (formation pour faire évoluer le projet, reprise à plusieurs, reprise progressive...) ?
22. Avez-vous des idées d'outils sur lesquels il serait judicieux de travailler ou qu'il serait utile de développer pour faciliter le rapprochement entre l'offre et la recherche d'exploitations agricoles ?
23. Pensez-vous que l'**installation collective** puisse être un outil pour améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande ? Justifiez votre réponse
24. Pensez-vous que le **stage de parrainage** puisse être un outil pour améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande ? Justifiez votre réponse
25. Pensez-vous que l'investissement dans l'**apprentissage/le salariat** puisse être un outil pour améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande ? Justifiez votre réponse
26. Pensez-vous que la **mise en relation de porteurs de projet** entre eux puisse être un outil pour améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande ? Justifiez votre réponse
27. Pensez-vous que la mise en place de « **cafés installation** » puisse être un outil pour améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande ? Justifiez votre réponse
28. Pensez-vous que l'**acquisition collective** puisse être un outil pour améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande ? Justifiez votre réponse
29. Pensez-vous que la **transmission d'une exploitation agricole relativement grande à plusieurs PP qui en feraient des structures distinctes** puisse être un outil pour améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande ? Justifiez votre réponse

ANNEXE 7 : Guide d'entretien à destination des porteurs de projet

Source : Marion Perez

*Ce guide d'entretien s'inscrit dans le cadre d'une étude sur la transmission du foncier agricole biologique portée par Terre de Liens Auvergne. Les résultats visent à améliorer les outils de mise en relation des offres et des recherches d'exploitations agricoles en Auvergne. Ils seront traités de façon **anonyme**. Nous vous remercions pour le temps que vous accorderez à ce questionnaire et pour votre implication dans notre étude. Marion PEREZ – Stagiaire à Terre de Liens Auvergne.*

Partie I : Présentation du porteur de projet

1. Pouvez-vous vous présenter en précisant si possible :
 - Votre âge (18-30 ans, 31-40 ans, 41-50 ans, plus de 50 ans) :
 - Votre situation familiale (marié(e), célibataire, nombre d'enfants...) :
 - Votre situation professionnelle :
 - Votre lieu de vie actuel (Région, Département, Commune) :
2. Etes-vous issu du milieu rural ou urbain ?
3. Possédez-vous des origines agricoles (parents agriculteurs, grands parents agriculteurs ...) ?
4. Avez-vous suivi une formation agricole, ou envisagez-vous d'en suivre une ? Si oui, laquelle ? Pouvez-vous expliquer votre choix ?
5. Avez-vous une expérience personnelle agricole ? Si oui, pouvez-vous nous indiquer de quel(s) type(s) de productions il s'agissait, ainsi que la durée de cette expérience ?

Partie II : Présentation du projet

6. Pouvez-vous présenter votre projet en quelques mots ?
 - LES ACTIVITÉS**
7. Quelles sont les activités principales que vous souhaitez développer dans votre projet ?
8. Envisagez-vous un mode de production « conventionnel » ou alternatif (agriculture biologique, permaculture ...) ?
9. Quel(s) mode(s) de commercialisation souhaitez-vous utiliser (filières courtes, filières longues ou mixte) ?
10. Souhaitez-vous développer des activités annexes autres que la commercialisation en circuits courts (accueil à la ferme, animations, conservatoire, gîte...) ?
- LE FONCIER RECHERCHÉ**
11. Sur quel périmètre géographique recherchez-vous du foncier ? Pouvez-vous nous expliquer ce choix ?
12. Quelle SAU recherchez-vous pour votre installation ? Envisagez-vous la présence de terrains non agricoles (bois par exemple) ? Avez-vous des exigences particulières vis-à-vis de cette SAU (terres labourables, prairie, présence de points d'eau ...) ?
13. Recherchez-vous une exploitation agricole avec des bâtiments agricoles ? Si oui, pour quels usages et de quelle(s) superficie(s) ?
14. Recherchez-vous une maison d'habitation sur l'exploitation agricole ?
15. Quel mode de faire-valoir envisagez-vous pour la SAU, les bâtiments d'élevage et éventuellement la maison d'habitation (direct, indirect, mixte, de façon relative ou absolue) ? Justifiez votre réponse

16. Envisagez-vous une acquisition collective ? Justifiez votre réponse

LE BUDGET ALLOUÉ

17. Pouvez-vous nous donner une fourchette du budget alloué à votre projet ?

→ < 50 000 €

→ Entre 50 000 € et 150 000 €

→ Entre 150 000 € et 250 000 €

→ > 250 000 €

18. Possédez-vous un apport personnel ?

→ < 5 000 €

→ Entre 5 000 € et 20 000 €

→ Entre 20 000 € et 50 000 €

→ > 50 000 €

19. Etes vous candidats aux aides DJA ? Justifiez votre réponse

Partie III : La concrétisation du projet

20. Envisagez-vous votre projet agricole à titre d'activité principale ou secondaire ? Dans le second cas, pouvez-vous nous préciser votre activité principale ?

21. Envisagez-vous une installation progressive ? Justifiez votre réponse

22. Souhaitez-vous vous installer seul(e) ou à plusieurs ? Justifiez votre réponse

23. Comment êtes-vous parvenu(e) à l'idée de mettre en place ce projet agricole (reconversion professionnelle ...) ? Quelles sont vos motivations ?

24. A quel stade de votre projet en êtes-vous actuellement (en pause, en cours de réflexion, en recherche de foncier, en cours d'installation...) ?

25. Dans combien de temps envisagez-vous de démarrer votre activité ?

Partie IV : Les difficultés rencontrées

26. Pouvez-vous classer de la plus importante à la moins importante les difficultés que vous percevez dans la transmission (administratives, financiers, temporels, de formation, sociétaux, humains, de mise en relation de l'offre et de la demande...) ?

27. En ce qui concerne plus précisément le foncier, depuis combien de temps ou pendant combien de temps avez-vous recherché du foncier ?

28. Quel(s) « outil(s) » utilisez-vous dans votre recherche de foncier agricole (RDI, réseaux agricoles, collectivités, internet, bouche à oreille ...) ?

29. A quelles difficultés vous êtes-vous confronté(e)s dans votre recherche de foncier (budgétaire, SAU disponible, bâtiments, mode de faire-valoir ...) ?

30. Avez-vous rencontré des agriculteurs cédants qui souhaitaient transmettre leur exploitation agricole ? Si oui, combien ?

31. Pouvez-vous nous présenter brièvement les exploitations agricoles (EA) des cédants que vous avez rencontrés (éléments objectifs sur l'EA : âge, SAU, propriété/fermage, budget, productions...) ?

32. Pour quelles raisons avez-vous choisi de rencontrer ces exploitants cédants ?

33. Pouvez-vous nous dire pour chaque rencontre, comment celles-ci se sont passées de façon générale ? Quels ont été les points d'accord et de désaccord entre vous et l'exploitant cédant ?
34. Sur quels résultats ont débouché ces rencontres ? Quelles en sont les causes ?
35. Quelle(s) impression(s) vous ont laissée ces rencontres ?

Partie V : L'accompagnement et les outils

LA CONSTRUCTION DU PROJET

36. Avez-vous bénéficié ou envisagez-vous de bénéficier d'un accompagnement pour construire votre projet (formations ...) ? Comment en avez-vous eu connaissance ? Quels retours aimeriez-vous faire quant à cet accompagnement ?
37. Avez-vous bénéficié ou envisagez-vous de bénéficier d'un accompagnement pour tester votre projet (formations, espaces-tests, parrainage ...) ? Comment en avez-vous eu connaissance ? Quels retours aimeriez-vous faire quant à cet accompagnement ?
38. Quelle est votre perception des stages de parrainage (avantages, inconvénients) ? Quels sont pour vous les avantages et les inconvénients de cet « outil » ?

L'ACCÈS DE FONCIER

39. Après de quelles structures avez-vous demandé de l'aide pour être mis en relation avec des exploitants agricoles cédants (Chambre d'Agriculture, Safer, Associations...) ? Comment en avez-vous eu connaissance ? Quels retours aimeriez-vous faire quant à ces structures ?
40. Avez-vous rencontré d'autres porteurs de projet ? Si oui, à quelle(s) occasion(s) ? Cela vous a-t-il été – bénéfique ou pas ? Justifiez votre réponse
41. Connaissez-vous les cafés installation ? Y avez-vous participé ? Pour quelles raisons ? Quels sont pour vous les avantages et les inconvénients de cet « outil » ?
42. Que pensez-vous de l'idée de transmettre une exploitation agricole relativement grande à plusieurs PP qui en feraient des structures distinctes ? Vous êtes-vous déjà posé la question de ce type de transmission dans votre situation personnelle ? Quels seraient pour vous les avantages et les inconvénients de cet « outil » ?
43. De façon générale, en quoi les dispositifs/réseaux d'accompagnement vous ont été bénéfiques dans l'avancement de votre projet ?
44. De façon générale, quels manques avez-vous ressentis dans les dispositifs/réseaux d'accompagnement dont vous avez bénéficiés ?

ANNEXE 8 : Programme de la formation « Mûrir son projet »

Source : CELAVAR Auvergne

Programme

L'ensemble des modules aura lieu à La Pardige
53 rue de la Pardige, à Brioude (43)

■ Explorer son projet

Durée : 21h Intervenant : dASA, La Brèche
Dates : 1, 2 et 3 février 2016

Mesurez la signification pour vous de porter un projet. Identifiez vos motivations dans votre parcours, travaillez sur l'équilibre entre votre projet de vie et votre projet professionnel. Définissez les différentes activités et composantes de votre projet.

■ Développer une activité d'accueil ou de vente directe

Durée : 7h Intervenant : Accueil Paysan Auvergne
Dates : 23 février 2016

Étudiez la diversification de votre entreprise par des activités d'accueil ou la création d'une activité de tourisme. Appréhendez l'ensemble des activités possibles d'accueil en milieu rural, la réglementation en vigueur, les interlocuteurs et les labels existants.

■ Communiquer sur votre activité

Durée : 7h Intervenant : Accueil Paysan Auvergne
Dates : 24 février 2016

Identifiez les outils et moyens de communication adaptés à votre projet, et définissez votre cahier des charges pour leur réalisation. Planifiez la diffusion de ces outils de communication.

■ Réaliser une étude de marché et commercialisation

Durée : 7h Intervenant : Afocg, Accueil Paysan, dASA
Dates : 1er mars 2016

Réfléchissez à la dimension commerciale de votre projet, trouvez les outils adaptés pour étudier votre marché, trouvez vos clients et positionnez vos produits.

■ Choisir ses statuts juridiques, sociaux et fiscaux

Durée : 14h Intervenant : Josiane Betton, consultante
Dates : 14 et 15 mars 2016

Appréhendez les statuts juridiques, fiscaux et sociaux, ainsi que leurs corrélations pour pouvoir choisir des statuts adaptés à votre projet et à sa progressivité.

■ Accéder au foncier et appréhender les règles d'urbanisme

Durée : 7h Intervenant : dASA
Date : 4 avril 2016

Comprenez les clés d'accès au foncier et appréhendez les règles d'urbanisme applicables à votre projet (permis de construire, autorisations, PLU...)

■ Financer son projet et identifier ses interlocuteurs

Durée : 7h Intervenant : dASA, La Brèche
Dates : 14 avril 2016

Repérez les interlocuteurs clés pour votre installation et les réseaux d'appui. Identifiez les dispositifs d'accompagnement et de financement pour votre projet.

■ Chiffrer son projet

Durée : 14h Intervenant : Afocg
Dates : 21 et 28 avril 2016

Acquérez les méthodes pour bâtir un plan de financement et un budget prévisionnel. Commencez à chiffrer votre propre projet et à en étudier la faisabilité économique.

■ Elaborer son plan d'action et gérer son projet

Durée : 7h Intervenant : Accueil Paysan Auvergne, dASA
Date : 19 mai 2015

Organisez la mise en œuvre concrète de votre projet dans le temps et outillez-vous pour faire le point régulièrement sur son avancement.

En fonction des besoins du groupe, d'autres journées collectives pourront être rajoutées au cycle.

ANNEXE 9 : Liste des critères idéaux pour élaborer la typologie de PP

Source : Marion Perez

CRITÈRES SOCIAUX

Présentation du porteur de projet :

- Âge
- Genre
- Lieu de vie
- Situation familiale
- Origine rurale ou urbaine
- Origine agricole ou non agricole
- Formation agricole
 - *En cours, acquise, ou en projet*
 - *Laquelle ou lesquelles*
- Expérience agricole (durée)

CRITÈRES ÉCONOMIQUES

Présence ou non d'un apport personnel :

CRITÈRES SUR LE FONCIER AGRICOLE ET BATI

Localisation de l'exploitation :

- Région(s)
- Département(s)
- Commune(s)
- Altitude max
- Attractivité du territoire pour l'AB
- Proximité des voies de communication rapides
- Proximité de la ville

Composition de l'exploitation agricole :

- SAU [min – max]
- Présence de terrains non agricoles
- Présence de bâtiments

Caractéristiques des parcelles :

- Type de sol
- Qualité des terres (terres labourables, prairies...)
- Présence de points d'eau

Bâtiments :

- Types de bâtiments
- Surface [min – max]
- Équipement des bâtiments.

Morcellement du parcellaire et éloignement entre les structures :

- Parcellaire et bâti d'un seul tenant
- ou

- Parcellaire morcelé

Rapport à la propriété du foncier agricole (absolu ou relatif):

- Propriété souhaitée
- Fermage souhaité
- Mixte
- Pas de préférence

Rapport à la propriété du foncier bâti :

- Reprise de la maison d'habitation (si oui, achat ou location ?)
- Reprise des bâtiments agricoles (si oui, achat ou location ?)

Rapport à la propriété des autres composants de l'EA :

- Rachat du cheptel
- Rachat du matériel

CRITÈRES SUR LES ACTIVITÉS

Types de productions :

- Productions animales
- Productions végétales (céréales, maraichage, arboriculture...)

Modes de production :

- Agriculture conventionnelle
- Agriculture agro-écologique (biologique, permaculture...)

Mode de commercialisation :

- Filières courtes ou longues
- Mixte

Activités annexes :

- Accueil à la ferme
- Autre

CRITÈRES SUR L'INSTALLATION

Etat d'avancement du projet :

- Avancement – mûrissement du projet
- Position dans le parcours d'installation (définir étapes)

Modalités de reprise :

- Estimation date de reprise [min – max]
- Reprise seul ou en couple
ou
- Reprise à plusieurs avec groupe existant ou pas
ou
- Intégration dans une société existante.



VetAgro Sup

Marion PEREZ

Option Ingénierie du Développement Territorial

Année Universitaire 2015 – 2016

Structure d'accueil : Terre de Liens Auvergne



Auvergne

**Préservation du foncier agricole biologique en Auvergne :
Comment améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande de foncier
pour favoriser les transmissions agricoles de bio en bio ?**

[RESUME]

Les transmissions agricoles hors cadre familial en agriculture biologique suscitent de multiples enjeux : renouvellement des générations d'agriculteurs, déploiement de la production agricole biologique, préservation des années des aides à la conversion... Dans ce contexte, la « Mission Foncier Bio » introduite par la déclinaison du Programme Ambition Bio 2017 en Auvergne a pour vocation de pérenniser le foncier biologique. Cette préservation passe par le soutien à la transmission et l'accompagnement à l'accès au foncier biologique. Ainsi, la présente étude, qui s'inscrit dans le cadre d'un stage de fin d'études, a pour objectif d'identifier des solutions pour réduire l'incompatibilité entre l'offre et la demande de foncier, un des freins à ces transmissions.

A ces fins, une méthodologie basée sur l'analyse de quatre échantillons distincts a été mise en place. Les analyses croisées de ces échantillons ont permis d'une part de caractériser les porteurs de projet ainsi que les cédants afin de quantifier les écarts entre l'offre et la demande en foncier, et d'autre part, de suggérer une dizaine de pistes d'action pouvant réduire cette inadéquation.

Les pistes d'action proposées ne sont pas des solutions à appliquer immédiatement. En effet, il est nécessaire de les étudier plus spécifiquement, de tester leur adéquation avec le territoire et de les combiner entre elles. Enfin, l'incompatibilité étudiée est le premier frein à surmonter pour qu'une primo-rencontre puisse avoir lieu entre le porteur de projet et le cédant mais, d'autres difficultés sont à surmonter dans la suite du parcours à la transmission.

Mots-clefs : **agriculture - biologique - transmission - installation - hors cadre familial - frein - foncier - Terre de Liens**

PEREZ Marion. 2016. « Préservation du foncier agricole biologique en Auvergne : Comment améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande de foncier pour favoriser les transmissions agricoles de bio en bio ? », Mémoire de fin d'études d'ingénieur, Vetagro Sup – Terre de Liens Auvergne, 40p.

Avec le soutien financier de : **AUVERGNE – RhôneAlpes***

